

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AQUITAINE

R A P P O R T

D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Bordeaux a été placée sous la responsabilité de Patrick **Legrand**, membre du Comité national d'évaluation, et Gilles **Demilly**, consultant, assistés de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Elisabeth **Beautier**, professeur à l'université Paris VIII ;

Danielle **Dahringer**, ancienne directrice de cabinet du directeur de l'IUFM de Bretagne ;

Bernard **Fradin**, secrétaire général de l'université Lyon II ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE ;

Christian **Paquin**, chargé de mission au CNE ;

Jacki **Vinay**, proviseur honoraire.

Nathalie **Raibaut** et Marie-Noëlle **Soudit** ont assuré la présentation de ce rapport.



ORGANISATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Présentation	7
I Les missions	9
II Le contexte académique	9
III Le fonctionnement de l'institut	11
IV La carte des formations	11
V Les étudiants et les professeurs stagiaires	11
VI Les personnels	11
VII Les conditions de l'évaluation	16
Gouvernement et gestion	17
I Structure et pilotage de l'établissement	19
II La gestion	33
Formation et recherche	45
I L'admission en première année	47
II La formation des professeurs des écoles	48
III La formation des professeurs des lycées et collèges	51
IV La formation générale commune	58
V Les relations internationales	58
VI La documentation	60
VII Les technologies d'information et de communication	63
VIII La recherche	65
IX La formation continue	66
X La formation des formateurs	67
XI La vie étudiante	68
Annexes	71
Conclusions et recommandations	79
Table des sigles	83
Postface : réponse de la directrice	87



CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AQUITAINE

PRÉSENTATION

I - LES MISSIONS

L'Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine a été créé par le décret du 7 juin 1991 : c'est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

"Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation en faveur des étudiants".

II - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

L'académie de Bordeaux regroupe cinq départements : la Dordogne (24), la Gironde (33), les Landes (40), le Lot-et-Garonne (47) et les Pyrénées-Atlantiques (64). Elle représente 7,5% de la superficie nationale et 5% de la population française. Les effectifs de l'académie de Bordeaux représentent 4,4%, 4,5% et 4,9% des effectifs nationaux respectivement dans le premier degré, le second degré et l'enseignement supérieur.

Pour l'année universitaire 1998-1999, l'IUFM d'Aquitaine a formé 3 946 étudiants et professeurs stagiaires répartis en 33 filières : 876 pour le premier degré et 3 070 pour le second degré. À la rentrée 1997, le nombre d'emplois de personnels enseignants de l'IUFM était de 139. Les services des enseignants permanents de l'IUFM se répartissent de la façon suivante : 61% en formation premier degré, 48% en formation initiale (ce qui représente 98,7% du volume total), 13% en formation continue, 9,5% en préparation aux concours du second degré (soit 12,3% du volume total des formations), 4,5% en formation générale et disciplinaire des professeurs stagiaires PLC2 (14% du volume total des formations), 3% en formation commune PE2/PLC2 (61,8% du volume total de la formation), 22% en coordination, gestion d'activités d'enseignement et recherche.

L'IUFM a pris en charge, à la rentrée 1991, les six écoles normales départementales de l'académie : Bordeaux-Caudéran et Mérignac pour la Gironde, Agen, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux pour les 4 autres départements.

L'IUFM d'Aquitaine est rattaché aux cinq universités de l'académie :

- l'université Bordeaux I ;
- l'université Victor Segalen - Bordeaux II ;
- l'université Michel de Montaigne - Bordeaux III ;
- l'université Montesquieu - Bordeaux IV ;
- l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Ces universités (quatre en 1991, cinq depuis la scission Bordeaux I / Bordeaux IV en 1995) ont été, à des degrés variables, impliquées dans la création de l'IUFM, en fonction de leurs secteurs d'activité et de leurs investissements dans la préparation des concours de recrutement.

La préexistence de ces préparations a contraint d'emblée le nouvel établissement à trouver un positionnement, plus ou moins difficile à acquérir, par rapport aux universités.

L'IUFM d'Aquitaine dans sa région

La région Aquitaine est composée de cinq départements : la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques.

L'académie de Bordeaux comportait en 1998-1999:

1 IUFM
avec 6 sites (Agen, Bordeaux(2), Mont-de-Marsan, Pau, Périgueux)

3 946 élèves et professeurs stagiaires

5 universités

Bordeaux I 11 590 étudiants

Sciences éco. - Sciences, 1 IUT

Bordeaux II 14 870 étudiants

Lettres et Sc. humaines et sociales - Sciences, STAPS, Santé

Bordeaux III - Michel de Montaigne 15 836 étudiants

Lettres, Langues, Sc. humaines et sociales, 1 IUT

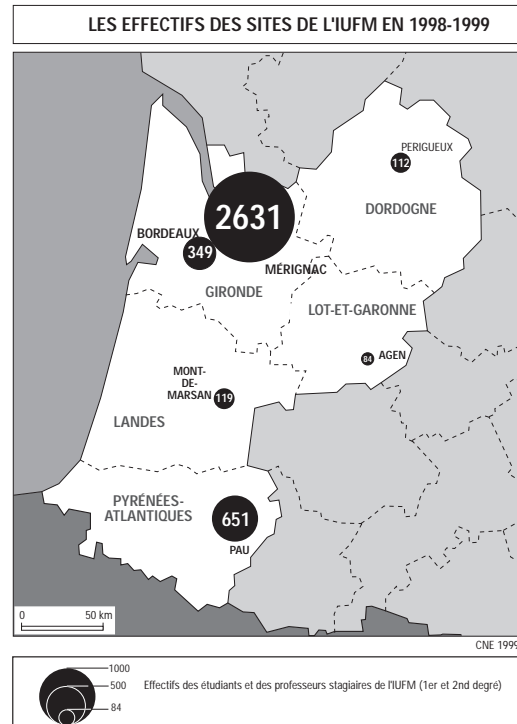
Bordeaux IV - Montesquieu 12 432 étudiants

Droit, Sciences éco et Gestion, AES, IEP, 2 IUT

Pau et des pays de l'Adour 13 266 étudiants

Pluridisciplinaire (hors santé), 2 IUT

Source : MENRT (DPD)



Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1998-1999)			
	Total	% / France	dont universités + IUT	dont IUFM
Académie de Bordeaux	95 679	4,5%	72,2%	4,1%
France entière	2 122 682	100%	68,5%	3,9%

Effectifs de l'IUFM d'Aquitaine par rapport à l'ensemble des effectifs des IUFM de France

Source : MENRT DPD

	1er degré		2nd degré						1er + 2nd °	
	CAPE*	CAPEPS	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total

1ère année

IUFM d'Aquitaine	532	1 899	155	58	128	54	-	-	2 294	2 826
% Aquitaine / France	3,3%	6,5%	4,0%	2,3%	5,0%	4,2%	-	-	5,5%	4,9%
IUFM France	16 030	29 425	3 869	2 511	2 585	1 301	1 771	-	41 462	57 492

2ème année

IUFM d'Aquitaine	344	460	45	22	76	27	59	87	776	1 120
% Aquitaine / France	3,3%	6,3%	3,7%	1,7%	4,5%	5,0%	11,3%	7,1%	5,6%	4,6%
IUFM France	10 528	7 307	1 217	1 263	1 695	540	521	1 228	13 771	24 299

* : y compris admis en liste complémentaire au CAPE

TOTAL (1e+2e années)

IUFM d'Aquitaine	876	2 359	200	80	204	81	59	87	3 070	3 946
% Aquitaine / France	3,3%	6,4%	3,9%	2,1%	4,8%	4,4%	2,6%	7,1%	5,6%	4,8%
IUFM France	26 558	36 732	5 086	3 774	4 280	1 841	2 292	1 228	55 233	81 791

Source : IUFM d'Aquitaine sauf indication contraire

Année de référence : 1998-1999 sauf indication contraire

III - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

L'IUFM a son siège à Mérignac, où sont installés les services centraux. Il comprend cinq antennes départementales où sont assurées les formations de la filière PE et 9 sites de formation générale (4 antennes, 1 centre de formation, 5 établissements du second degré) pour les PLC2.

Cet éclatement est la conséquence du choix de ne fermer aucun site et de délocaliser les formations générales PLC2 sur les antennes et les sites. Il est aussi le corollaire de l'insuffisance de locaux propres à l'IUFM.

Chaque antenne est dirigée par un directeur adjoint ou un chargé de mission désigné par le directeur de l'IUFM, qui a la responsabilité, en liaison avec le chef des services administratifs et financiers, du fonctionnement de l'antenne.

IV - LA CARTE DES FORMATIONS

Outre la nouvelle filière PE, substituée à la formation des instituteurs, les filières second degré, présentes sur la première carte des formations de l'IUFM, se situaient dans le prolongement des préparations aux concours assurées antérieurement par les universités, le CFPET (Génie civil, Génie mécanique) et le Centre régional de formation des maîtres à l'adaptation et à l'intégration scolaires. De 1992 à 1999, une seule fermeture a eu lieu : la filière CAPET Génie mécanique option maintenance, transférée depuis 1997 à l'IUFM de Créteil. Plusieurs ouvertures ont été effectuées : dès 1992, les filières Documentation et CPE (filière sous la seule responsabilité de l'IUFM), ainsi que les filières du secteur professionnel, peu développées jusque-là dans une académie qui n'avait pas d'ENNA (CAPLP2 Mathématiques-Sciences) ; en 1995, ouverture de la préparation aux deux options du CAPLP2 Génie civil ; enfin, en 1998, ouverture de la préparation au CAPLP2 Lettres-Espagnol.

En ce qui concerne les filières du CAPES, la préparation au CAPES de Basque s'est ouverte en 1993 et celle du CAPES Physique et Électricité appliquée en 1998.

Enfin, depuis 1991, l'IUFM a dédoublé certaines formations sur le pôle palois (Documentation en 1992, CAPLP2 en Mathématiques-Sciences en 1998).

V - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES

L'évolution positive, aussi bien des demandes d'inscription que des inscriptions réelles à l'IUFM, s'est poursuivie jusqu'en septembre 1996 (+ 146% d'inscrits par rapport à 1991-1992). La rentrée 1997 a été marquée par une inversion de cette évolution, avec comme conséquence une diminution (- 11,5%) du nombre d'inscrits en première année par rapport à 1996-1997, essentiellement due à la chute des effectifs PLC1-CAPES, tendance qui s'est confirmée en 1998-1999.

En ce qui concerne les professeurs stagiaires, le nombre de PE2 est en diminution entre 1994 et 1998, passant de 458 à 344.

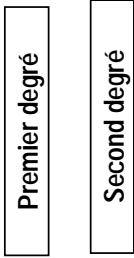
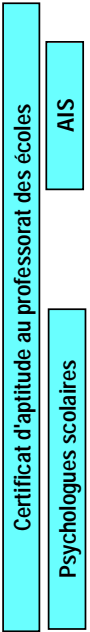
Les PLC2 (CAPES et PLP2) sont plus nombreux en 1998 qu'en 1995. Le nombre des PLC2 (CAPET) chute, lui, de 52 à 22, entre 1995 et 1998. En 1998, 32% des PLC2 ne sont pas issus de l'IUFM.

VI - LES PERSONNELS

L'IUFM d'Aquitaine est en situation reconnue de sous-encadrement par rapport aux normes nationales, qu'il s'agisse des personnels enseignants ou des personnels IATOS. De 1992 à 1998, l'IUFM a bénéficié de 30 créations d'emplois en personnel enseignant (dont 2 professeurs et 9 maîtres de conférences) et de 18 transformations (dont 11 en enseignants-chercheurs). À la rentrée 1998, la situation est donc la suivante : 10 postes de professeur d'université (dont 1 vacant), 19 postes de maître de conférences (dont 2 vacants), 97 postes de PRAG ou PRCE (dont

Les formations proposées à l'IUFM d'Aquitaine

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en gris sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement



AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Techniques éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPES

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Basque
Portugais
Néerlandais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Electricité appliquée
Biologie-Géologie
Education musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation
CAPEPS (Education physique et sportive)

CAPET

Génie mécanique construction
productive
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Économie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

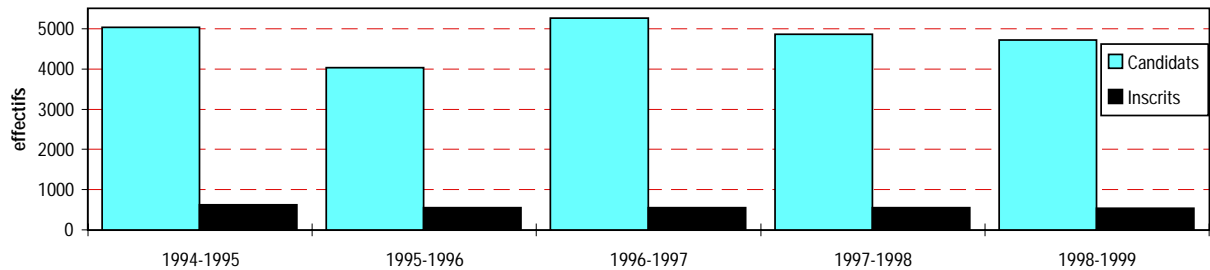
CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique construction
productive
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

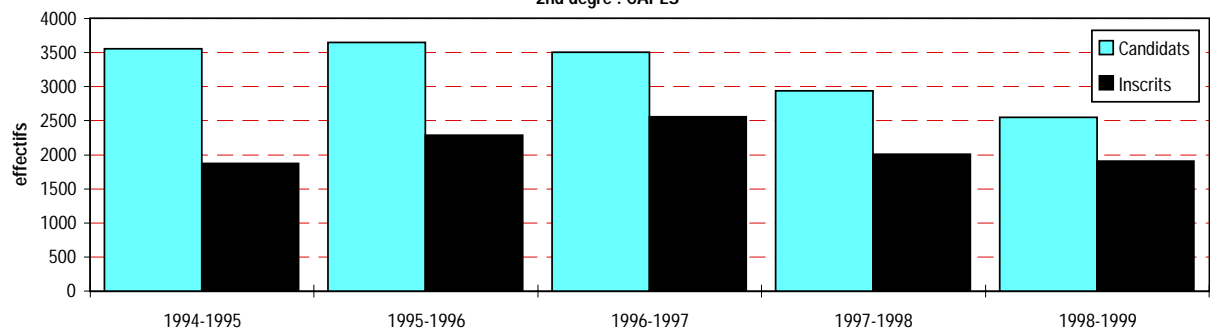
Les étudiants et les professeurs stagiaires

Évolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année

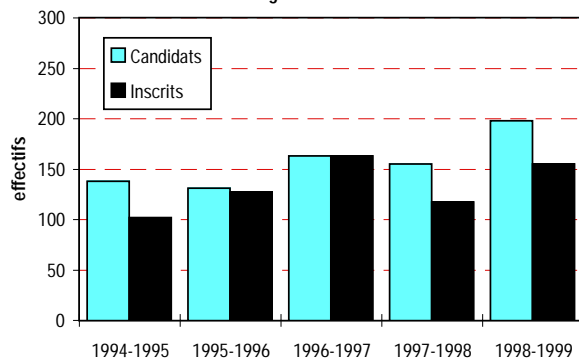
1er degré : Professeurs des écoles



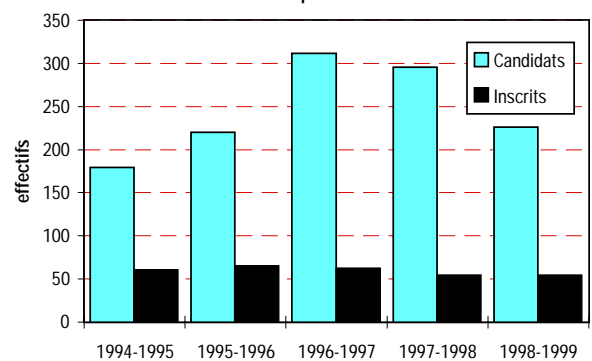
2nd degré : CAPES



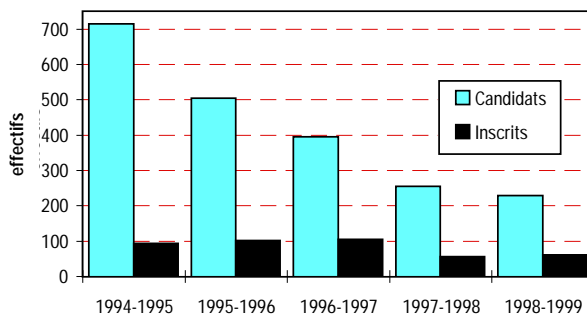
2nd degré : CAPEPS



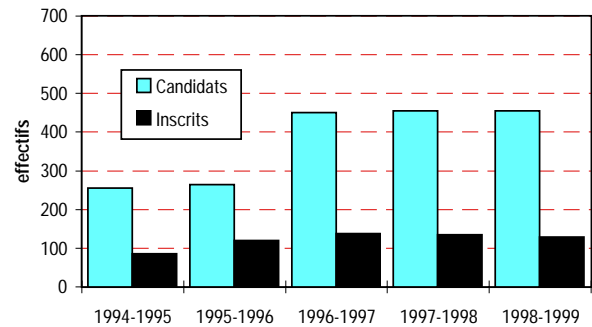
Conseiller Principal d'Éducation



2nd degré : CAPET



2nd degré : CAPLP2



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1998-1999 (1)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles	532	344	876
TOTAL 1er DEGRÉ	532	344	876
CAPES			
Philosophie	34	6	40
Lettres classiques	22	25	47
Lettres modernes	271	90	361
Histoire-Géographie	380	56	436
Sciences économiques et sociales	26	5	31
Allemand	32	12	44
Anglais	280	72	352
Espagnol	232	67	299
Italien	19	3	22
Portugais	13	2	15
Basque	2	3	5
Mathématiques	191	65	256
Physique et Chimie	114	28	142
Physique et Électricité appliquée	16	5	21
Sciences de la vie et de la terre	62	20	82
Éducation musicale et Chant choral	14	20	34
Arts plastiques	126	14	140
Documentation	64	12	76
Sous-total CAPES	1 898	505	2 403
CAPEPS	155	55	210
Conseiller Principal d'Éducation	54	27	81
CAPET			
Génie mécanique <i>option construction</i>	16	8	24
<i>option maintenance des véhicules</i>			0
Génie civil <i>option structures et ouvrages</i>	10	8	18
Économie-Gestion <i>option économie et gestion administrative</i>	7	1	8
<i>option économie et gestion comptable-financière</i>	17	2	19
<i>option économie et gestion commerciale</i>	8	3	11
Sous-total CAPET	58	22	80

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1998-1999 (suite)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	52	31	83
Lettres / Histoire	40	25	65
Anglais / Lettres	15	14	29
Espagnol / Lettres	8	0	8
Génie civil			
<i>option construction, économie</i>	7	7	14
<i>option construction et réalisation des ouvrages</i>	5	5	10
Sous-total CAPLP2	127	82	209
AGRÉGATION			
Philosophie	-	1	1
Lettres classiques	-	4	4
Lettres modernes	-	3	3
Histoire	-	9	9
Sciences sociales	-	2	2
Allemand	-	1	1
Anglais	-	5	5
Espagnol	-	2	2
Portugais	-	1	1
Génie civil	-	6	6
Mécanique et Génie mécanique	-	7	7
Mathématiques	-	13	13
Sciences physiques	-	16	16
Sciences naturelles	-	11	11
Techniques économiques de gestion	-	3	3
Éducation musicale	-	0	0
Arts plastiques	-	3	3
Sous-total AGRÉGATION	-	87	87
TOTAL 2nd DEGRÉ	2 292	778	3 070
TOTAL GÉNÉRAL	2 824	1 122	3 946

12 vacants), 14 postes d'enseignant 1er degré, 4 postes du corps d'inspection et 2 adjoints d'enseignement, soit 146 postes (dont 15 sont vacants). La proportion d'enseignants-chercheurs atteint maintenant 19,8% du total des permanents enseignants de l'IUFM.

En ce qui concerne les IATOS, l'IUFM disposait à la rentrée 1998 de 112 emplois permanents, auxquels il faut ajouter 42 emplois précaires (CES, vacataires, contractuels).

VII - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Un guide de l'évaluation interne a été remis par le CNE à la directrice de l'IUFM. Une visite technique dans l'institut a eu lieu le 8 décembre 1998 pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son document d'évaluation interne au CNE à la mi-mars 1999. Les missions d'expertise se sont déroulées les 10, 11, 12 et 20 mai. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis en séance plénière du Comité, puis envoyé à la directrice de l'établissement pour être discuté avec les responsables de l'IUFM. La version définitive, augmentée des conclusions et recommandations, a été présentée au Comité le 24 janvier 2000.

Le dossier d'évaluation interne était en général clair, avec toutefois une absence de présentation des objectifs et des compétences des unités de concertation disciplinaire (UCD).

Les membres de la mission d'expertise tiennent à remercier l'ensemble des personnels et les partenaires de l'IUFM pour leur disponibilité, leur accueil, ce qui a procuré des conditions de travail d'expertise idéales. Sans manifestation ostentatoire, mais avec une tranquille franchise, la direction de l'institut a organisé la rencontre des experts avec plus de 150 interlocuteurs dans une transparence et une liberté d'expression remarquables.

Le CNE a adapté ses instruments méthodologiques et, en premier lieu, le guide d'évaluation interne pour tenir compte des éléments suivants :

- l'importance des implantations départementales dans l'organisation interne des IUFM et la diversité de leurs configurations. Pour apprécier notamment la cohérence de l'institution, il paraissait nécessaire d'étudier plus systématiquement le fonctionnement des implantations départementales qui constituent une originalité forte et historique des IUFM, quelles que soient les modalités d'organisation adoptées ;

- la nécessité de mieux prendre en compte les partenariats institutionnels de l'IUFM, et notamment les universités : les relations avec les universités, consubstantielles des IUFM, ne peuvent se réduire à une approche institutionnelle et la nouvelle approche tient mieux compte de cette dimension présente de façon multiforme dans le fonctionnement d'un IUFM. C'est également vrai des partenariats avec les services rectoraux, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement qui ont une incidence très directe sur la qualité de la formation délivrée en deuxième année ;

- l'intérêt d'envisager les formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement, et non isolément de façon fragmentaire, excepté à titre d'illustration.

Cette approche beaucoup plus institutionnelle de l'évaluation, recentrée autour des trois notions contenues dans la dénomination des IUFM (institut, universitaire, formation des maîtres), nécessitait aussi un découpage du champ des expertises : pour évaluer la formation des PLC, la segmentation disciplinaire a été abandonnée au profit d'une répartition articulée autour des temps de formation (préparation au concours, deuxième année). Le collège d'experts, plus restreint en nombre, a mobilisé cinq personnalités autour des grands thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la première année de formation des professeurs des lycées et collèges ;
- la deuxième année de formation des professeurs des lycées et collèges.

GOUVERNEMENT
ET
GESTION

I - STRUCTURE ET PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

1 - LES CENTRES DE L'IUFM

Le siège de l'IUFM est situé à Mérignac dans une propriété superbe du Conseil général de la Gironde : le château Bourran. L'équipe de direction et les services centraux occupent la majorité des locaux. Peu d'étudiants ou de stagiaires fréquentent ce site. En effet, il n'existe que quelques salles de cours et de faibles moyens d'assistance à l'enseignement. Les universités bordelaises réparties sur deux sites sont relativement éloignées du siège de l'IUFM qui est donc coupé des lieux de formation.

Le site de formation le plus proche est celui de Bordeaux-Caudéran à 3 km qui accueille presque exclusivement des PE mais en nombre important (environ 200 PE1 et 180 PE2, soit plus du tiers des PE1 et la moitié des PE2).

D'autre part, le système de restauration accueille les étudiants, stagiaires, personnels de l'antenne et du siège, mais aussi les élèves de l'école élémentaire annexe. Les écoles annexes situées dans la même enceinte sont toujours gérées par l'IUFM.

Un directeur adjoint dirige cette antenne ; il est assisté d'un autre directeur adjoint. L'un gère l'antenne et se préoccupe de la formation PE1, l'autre de celle des PE2 et de la formation continue 1er et 2ème degrés.

Compte tenu de son importance quantitative et de la proximité géographique relative du siège, il s'agit du site de référence pour la formation des PE ou, en tout cas, il est perçu comme tel par les autres.

Pour les enseignants-chercheurs, qu'ils soient de l'université ou même de l'IUFM, Caudéran reste une École normale.

L'antenne d'Agen, à 150 km de Bordeaux, accueille une soixantaine de PE1, une quarantaine de PE2 ainsi qu'une quarantaine de PLC2 en formation générale deux fois par mois.

Un chargé de mission dirige ce centre modeste en nombre de formateurs permanents (9). Un hébergement (45 chambres) et une restauration ont été maintenus sur place.

Mont-de-Marsan, à 135 km du siège, accueille une petite centaine d'étudiants PE1, 25 PE2 stagiaires et environ 40 PLC2 en formation générale. Quelques chambres pour l'hébergement et un service de restauration sont à la disposition des usagers du site. La direction souhaite l'organiser en self-service en commun avec l'IUT situé à proximité.

L'antenne de Périgueux, à 135 km du siège, accueille au total une centaine de PE (66 PE1 et 34 PE2) ainsi que 44 PLC2 en formation générale. La restauration est déjà organisée en self-service et est aussi utilisée par l'IUT, qui partage avec l'IUFM les locaux de l'ancienne École normale, et par les personnels du CDDP.

On constate donc que, malgré les effectifs modestes de l'IUFM sur ce site, la proximité immédiate d'autres établissements permet une utilisation rationnelle des différents services et rend visible dans cette ville une "antenne universitaire".

Le cas de l'antenne de Pau est sans doute le plus intéressant car les locaux de l'antenne IUFM sont proches de l'université de Pau et des Pays de l'Adour. On y dénombre plus de 200 PE, étudiants ou stagiaires, une centaine de PLC2 en formation générale mais aussi 3 groupes de formation disciplinaire PLC2, et certains PLC1 y suivent une partie de leur formation. C'est le seul site IUFM sur lequel on trouve l'ensemble des catégories d'étudiants et de stagiaires d'un IUFM. Il n'y a plus d'école annexe.

Des moyens importants ont été mis à disposition des formateurs. Les deux directeurs adjoints qui travaillent sur ce site sont ceux qui ont les plus lourdes responsabilités au niveau de l'ensemble de l'IUFM : la formation des PE pour l'un, celle des PLC et de la recherche pour l'autre. On peut donc *a priori* considérer qu'à Pau la situation est exemplaire de ce que souhaite la direction : une unité de lieux pour les usagers et la proximité d'une université

partenaire. Nous y reviendrons lors de l'examen des relations IUFM-universités mais on constate effectivement sur place que des liens se nouent, même si peu de choses sont bien formalisées.

Conclusions. Cette présentation rapide montre bien le principal handicap de l'IUFM d'Aquitaine. Il est non seulement géographiquement éclaté sur 6 sites mais ceux-ci sont d'importance, de rôles différents, et les communications sont difficiles. On pourrait schématiquement résumer en distinguant un siège administratif avec peu d'étudiants à Mérignac, un centre de formation de professeurs des écoles à Bordeaux-Caudéran, un plus petit à Agen, deux petites antennes universitaires communes avec les IUT à Périgueux et Mont-de-Marsan et un vrai centre IUFM universitaire à Pau. Mais nous n'avons pas encore tenu compte des autres lieux de formation non gérés par l'IUFM comme, par exemple, les 5 établissements du second degré.

Le plus important est cependant ailleurs : la quasi-absence des PLC1 de l'IUFM puisqu'ils sont essentiellement dans les universités. Ils représentent pourtant largement plus de la moitié des effectifs officiels de l'IUFM (2 292 PLC1, CAPEP compris, en 1998-1999 pour 532 PE1, 344 PE2 et 778 PLC2). De plus, si l'on considère que le sentiment d'appartenance à l'IUFM est faible chez les PLC2 qui s'identifient davantage à l'établissement où ils exercent leur stage en responsabilité, il ne reste que les PE - 876, soit environ le quart des usagers - qui se considèrent en formation à l'IUFM. Cette difficulté, habituelle dans les IUFM, est plus marquante ici par suite des distances importantes entre les sites, mais surtout de la plus forte séparation PE-PLC. Cela met sans doute en cause l'identité même de l'IUFM comme établissement commun de formation 1er et 2ème degrés. Ces réalités sont prégnantes et, malgré la volonté et les efforts de la direction, l'évolution commence à peine. On perçoit au contraire de fortes réticences des antennes face à une "normalisation académique". L'équipe de direction est contrainte d'en tenir compte ; elle devra développer des formes d'autonomie de mise en œuvre des enseignements, et savoir tirer parti des réussites et des expériences locales. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que c'est sans doute à Bordeaux que les contraintes de toutes sortes sont les plus lourdes tant pour les PE (manque d'IMF..) que pour les PLC (influence des universités bordelaises et du rectorat).

La marge de manœuvre de l'IUFM est étroite mais elle existe et des signes positifs se font jour.

2 - LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équipe de direction. L'équipe de direction ou "directoire" comprenait, à la rentrée 1998, 18 membres selon le rapport interne d'évaluation. Il est cependant difficile d'en connaître la liste précise, puisque le document, intitulé "lettre de mission" fait état de six directeurs adjoints, douze chargés de mission, auxquels il faut ajouter l'agent comptable, le secrétaire général et son adjointe, ainsi que le conservateur général.

On note la grande stabilité des principaux responsables puisque, outre le directeur, cinq des six directeurs adjoints, le secrétaire général et l'agent comptable sont présents depuis la création de l'IUFM, en septembre 1991. Cela entraîne une bonne connaissance réciproque et un fonctionnement qui a pu se mettre au point lentement, sans rupture et sans heurt grave.

Pour éviter les inconvénients possibles d'une telle situation, la directrice a régulièrement ajouté à l'équipe d'origine de nouveaux chargés de mission pour dynamiser les dossiers qu'elle estimait importants. Il apparaissait nécessaire de bien informer l'ensemble des personnels des responsabilités de chacun : c'est le but des "lettres de mission". Un organigramme général serait très utile pour l'ensemble des usagers et des partenaires de l'IUFM pour bien reconnaître leurs interlocuteurs selon les questions à traiter.

Actuellement, le poids des anciennes structures et de leurs anciens responsables est encore bien perceptible, et il est évident que le rôle et la mission de chaque membre dépendent davantage de son influence lors de la création de l'IUFM que d'une répartition théorique et équilibrée des responsabilités.

Les six directeurs adjoints (un PU, un PRAG, 4 inspecteurs pédagogiques) ont des "poids" différents dans le fonctionnement de l'IUFM.

L'un est responsable de la formation initiale des personnels du second degré, des relations avec les universités, mais aussi de la recherche et des personnels enseignants. Il est, de plus, président du CSP.

Un autre est chargé de la formation initiale des PE et dirige toujours l'antenne départementale correspondant à son ancienne EN.

Le troisième est l'interlocuteur désigné du recteur pour la réalisation du contrat d'objectifs concernant la formation continue des enseignants des premier et deuxième degrés.

On constate donc que ces trois directeurs adjoints couvrent l'ensemble des champs d'action de l'IUFM.

Par contre, les responsabilités des autres directeurs adjoints sont plus spécifiques à une partie de la formation, à une antenne, et dépendent donc en principe d'un autre directeur adjoint.

La lecture des lettres de mission est éclairante sur l'imbrication des responsabilités des directeurs adjoints et surtout des chargés de mission. Cela permet sans doute un dialogue fructueux au sein de l'équipe, mais est extrêmement complexe pour les usagers ou les interlocuteurs de l'IUFM moins avertis des répartitions des missions de chacun.

Un des aspects positifs est la présence, au sein du directoire, de presque tous les corps d'enseignants, de personnels de direction ou d'inspection. Ils peuvent donc s'estimer tous partie prenante mais, *a contrario*, cela risque d'avoir pour conséquence de figer l'IUFM, chacun gardant les réflexes de son corps d'origine. Ainsi 3 des 6 directeurs adjoints sont toujours directeurs d'une antenne IUFM, leur ancienne École normale.

Le rôle de la directrice est donc encore plus crucial et difficile. Il lui incombera de resserrer progressivement son équipe pour la mobiliser plus fortement autour d'un projet commun.

Conclusions. Cet IUFM gagnerait à ce que sa directrice dispose enfin de la possibilité de constituer autour d'elle un groupe dynamique et volontaire pour la mise en œuvre d'un projet plus fort et plus conforme aux missions des IUFM.

Une équipe plus restreinte serait souhaitable et une simplification de l'organigramme est à faire. Cet organigramme devra bien distinguer les rôles respectifs des directeurs adjoints et des chargés de mission et permettra que cela soit connu de tous - étudiants, stagiaires, personnels et partenaires de l'IUFM -, ce qui n'est pas le cas actuellement. Une majorité des documents disponibles ignore les attributions des membres des équipes de direction (les plaquettes remises aux usagers sont particulièrement muettes sur les organigrammes).

Les conseils et les commissions

Le Conseil d'administration. Sa composition est intéressante car elle est significative des influences à l'IUFM d'Aquitaine.

Il comprend, outre le recteur, président de droit, 40 membres :

- 10 sont des représentants de l'université : les 5 présidents et un élu membre du CA de chacune des universités. Leur rôle est déterminant dans le fonctionnement et les décisions du CA de l'IUFM ;

- 10 sont des représentants des personnels de l'IUFM ; ils sont élus par les collèges électoraux (2 par les professeurs d'université, 2 par les maîtres de conférences, 4 par les autres enseignants et formateurs et enfin 2 par les personnels administratifs, techniciens, ouvriers ou de service). Les personnels de statut second degré s'estiment sous-représentés ;

- 7 membres représentent les collectivités territoriales (les présidents du Conseil régional, les 5 Conseils généraux et un maire). Peu présents, peu actifs, ils interviennent très peu dans les débats ;

- 8 représentants des usagers : 5 sont des étudiants ou stagiaires en formation initiale, élus pour un an. Leur tâche est souvent difficile et ils suivent les mots d'ordre des 3 autres qui représentent les enseignants titulaires en poste dans l'académie, choisis par les organisations syndicales en fonction des résultats aux élections pour les commissions administratives paritaires locales. Ces élus, peu habitués aux conseils universitaires, ont plus une culture d'opposition classique dans les commissions paritaires, face au recteur, que le souci de faire des propositions constructives ;

- enfin, 5 personnalités compétentes en matière d'éducation, de formation et de recherche dont le représentant de l'IGEN, membre de droit, 2 inspecteurs pédagogiques nommés par le recteur et 2 personnalités proposées par le CA.

On notera l'absence d'inspecteur du premier degré (IEN) et d'IA-DSDEN, ce qui est mal perçu par les responsables des inspections académiques.

Le CA de l'IUFM se réunit assez régulièrement (4 fois par an).

Le quorum est souvent atteint grâce aux procurations ; la participation est assez irrégulière de la part des représentants des universités, et faible pour les représentants des collectivités locales.

Même si le CA remplit légalement son rôle, il semble cependant qu'il y aurait intérêt à ce qu'il se consacre, davantage, à des débats de fond. On a d'ailleurs de plus en plus de difficulté à les percevoir puisque les procès-verbaux des réunions du CA sont essentiellement des relevés de décisions. Il semble que les questions les plus vivement discutées concernent les avenants financiers avec les universités et la politique d'admission. Il est cependant paradoxal de constater que cette dernière fait l'unanimité auprès des représentants des universités. En fait, elle les laisse seuls juges, ce qui conduit à des politiques contradictoires : les filières scientifiques adoptent une politique ferme de sélection et de *numerus clausus* alors que les autres admettent tous ceux qui le souhaitent, ce qui conduit à des résultats décevants aux concours dans certaines filières.

Conclusion. Le CA de l'IUFM ne fonctionnera mieux que lorsque ses membres y participeront avec un esprit très différent de l'esprit actuel et que seront oubliées les appartenances d'origine, ce qui est loin d'être le cas.

On peut aussi s'interroger sur la composition d'un conseil où les acteurs les plus présents à l'IUFM sont peu représentés et où on ne peut que constater la quasi-absence de personnes connaissant le premier degré.

Le Conseil scientifique et pédagogique. Il comprend le directeur d'IUFM et 30 autres membres :

- 10 représentent les formateurs : 2 PR, 2 MC, 2 autres formateurs et, c'est notable, 2 enseignants de statut second degré (temps partiel à l'IUFM) et 2 MF. C'est intéressant, car cela permet une représentation spécifique des formateurs en poste dans toutes les catégories d'établissements scolaires ;

- 4 sont des élus étudiants (1 PE1, 1 PE2, 1 PLC1, 1 PLC2) ;

- 1 représente les usagers formation continue ;

- 5 représentent les commissions de spécialistes des 5 universités de rattachement ;

- 1 directeur d'école ;

- 1 chef d'établissement du second degré ;

- 4 inspecteurs (1 IA-DSDEN, 1 IEN, 1 inspecteur pédagogique, 1 DAET) ;

- 4 personnalités qualifiées (dont 2 PR des universités et 1 directeur adjoint de l'IUFM).

On peut regretter que ce conseil ne comporte que 31 membres ; un nombre plus élevé aurait permis de mieux représenter les catégories très concernées par la formation, qui auraient pu jouer un rôle utile dans les débats et faire des propositions.

Le président du CSP est actuellement un professeur des universités en poste à l'IUFM, directeur adjoint second degré, chargé des relations avec les universités et de la recherche. On peut noter l'élection d'un vice-président qui est aussi un professeur issu du même collège électoral et en poste à l'IUFM.

La participation aux conseils est très variable selon les dates de réunion. Avec parfois moins de 10 présents, le quorum n'est atteint que grâce au cumul possible de 2 procurations (un seul membre présent dispose ainsi de 3 voix). Suite au renouvellement du conseil en 1997, une vingtaine de présents aux premières réunions a été constatée mais la participation est ensuite retombée à 12 ou 15 membres. C'est surtout grâce à la participation régulière des enseignants en poste à l'IUFM que le CSP peut délibérer légalement ; les représentants de l'université sont en général peu présents.

Les avis des participants rencontrés et les comptes rendus de ces réunions sont contradictoires. En effet, des membres du CSP ne trouvent pas vraiment intéressantes les réunions mais l'examen des comptes rendus indique que les contenus de formation, la recherche, la politique de recrutement et tout ce qui touche à la vie de l'IUFM y sont abordés. Ainsi, les unités de concertation disciplinaires (UCD) font des propositions au CSP pour débat : par exemple, les modalités de choix des formateurs ont fait l'objet d'une discussion animée.

Il y a donc un problème de communication interne et un climat de confiance à créer pour éviter que des représentants des personnels considèrent que "tout est écrit d'avance".

Il faudra sans aucun doute faire évoluer la composition du CSP, qu'il soit plus représentatif de l'IUFM. Il serait souhaitable que son président élu ne soit pas un membre de la direction.

Les autres instances

Les difficultés de fonctionnement du CA et du CSP, et le nombre de sites de l'IUFM d'Aquitaine ont conduit la direction à mettre en place d'autres instances.

Les conseils consultatifs de site. Le terme de conseil semble impropre puisqu'il s'agit plutôt d'une assemblée générale des personnels de site, auxquels se joignent les délégués des usagers et les élus du CA. Ils sont un lieu d'information et d'échanges. Ils peuvent être une instance de concertation, encore mieux de contribution à une réflexion permettant de définir la politique générale de l'institut. La participation est décevante. Des PV sont cependant rédigés et consultables sur place.

La commission des personnels enseignants. Conçue comme une commission paritaire avec neuf représentants de la direction, les huit enseignants élus au CA et un IMF du CSP, elle est censée être le lieu d'une concertation régulière entre les représentants des enseignants et la direction de l'IUFM. Elle a du mal à se réunir et à travailler.

Les autres instances statutaires ont été mises en place :

- le comité d'Hygiène et Sécurité se réunit normalement ;
- la commission IATOS se réunit régulièrement ; elle a les attributions, le rôle et le fonctionnement classiques des établissements universitaires. Elle a permis aux IATOS de prendre conscience de la dimension académique de l'IUFM.

On y retrouve les mêmes personnes qu'au Conseil d'administration et les blocages classiques d'une commission paritaire.

D'autres instances non obligatoires ont été créées :

- Une commission des œuvres sociales instruit les dossiers d'aide aux étudiants. C'est une initiative remarquable et peu fréquente dans les IUFM, qui laissent souvent aux universités de rattachement cet aspect de la vie étudiante.

- Les UCD (unités de concertation disciplinaire) sont, de notre point de vue, les structures les plus aptes à faire évoluer positivement l'IUFM. En effet, elles permettent *a priori* de faire débattre les différentes catégories d'intervenants : enseignants de l'IUFM, formateurs associés, universitaires, inspecteurs. Cependant, on peut dire que les objectifs fixés par l'établissement, le fonctionnement, les discussions et l'efficacité sont variables en fonction de chaque UCD, ou plus vraisemblablement de son responsable (dont la procédure d'élection n'est pas clairement identifiée : volontarisme ratifié, "désignation" de fait, bonne volonté). Les UCD sont un lieu "d'opacité" pour certains, ce qui est dommage et dommageable. On peut d'ailleurs retrouver dans les UCD un exemple des malentendus qui semblent exister entre la direction et les personnels. En effet, créées par le volontarisme de la direction au titre d'instances consultatives à faible champ de compétence "qu'il faudrait d'ailleurs élargir", elles rencontrent peu d'intérêt chez les enseignants-chercheurs des universités. Certains professeurs de l'IUFM les considèrent "comme des lieux où il ne se passe rien" et dont on ne fait pas le bilan, alors que d'autres y trouvent des moments de formation intéressants (en français, en physique et en STAPS). Des IMF (PEMF) y voient des réunions de formation et d'information où ils souhaiteraient aller mais ne peuvent pas le faire faute d'information concernant les dates de réunion, de possibilité

de remplacement s'ils sont dans leurs classes et des limitations de remboursement des frais de déplacement. Enfin, pour d'autres formateurs, c'est le lieu où s'élabore une culture et des objectifs de formation communs aux différents intervenants.

On ne saurait que conseiller de revoir ce qu'il en est du fonctionnement des différentes UCD et de leur assigner un objectif dynamisant qui permettrait à chacun de se sentir partie prenante des différents aspects de la formation, de comprendre les interactions entre les différentes composantes de la formation afin de mieux construire sa cohérence. À l'heure actuelle, dans la majorité des sites, cette cohérence n'est pas construite, pas vécue, elle ne peut donc être perçue par les étudiants et stagiaires.

On peut enfin regretter que les UCD soient sans communication entre elles, ce qui ne fait que renforcer la difficulté de construire une logique de formation qui devrait s'élaborer de manière transdisciplinaire.

Conclusions. Il serait donc judicieux de mieux définir le rôle des UCD ; en le renforçant, on rendrait crédible une certaine démocratisation nécessaire. Une autonomie de réunion et des responsabilités réelles des UCD permettrait aux formateurs impliqués d'être des acteurs plus réels dans l'établissement. Nous invitons la direction à tirer un bilan plus précis de leur fonctionnement actuel et de faire débattre le CA et le CSP sur ce qu'il serait souhaitable de modifier.

La politique de communication. Elle est coordonnée par un directeur adjoint qui a par ailleurs la responsabilité des admissions PE, du fonctionnement des conseils ainsi que des relations avec les services d'information et d'orientation des universités. Ceci permet une plus grande efficacité et cohérence aussi bien pour la communication interne qu'externe.

L'IUFM d'Aquitaine est un établissement multi-sites, multi-catégoriel et donc éclaté. Les besoins sont particulièrement importants en interne. Il a aussi beaucoup de partenaires et d'interlocuteurs qui souvent le méconnaissent encore. Les besoins sont donc aussi très importants en externe.

La politique de communication est un souci pour l'ensemble de l'équipe de direction. Elle repose essentiellement sur la production et la diffusion de documents écrits.

Concernant les usagers, étudiants et stagiaires, ils reçoivent dès leur arrivée à l'IUFM une brochure de renseignements pratiques, *Repères*, un des trois guides des études (un pour les PE 1ère et 2ème années, un autre pour les PLC1 et un pour les PLC2), ainsi qu'un exemplaire du plan de formation en cours. Ces documents sont de bonne qualité et sont sans doute utiles mais ne donnent pas une image globale de l'IUFM et de ses missions. Comme indiqué plus haut, on est surpris de constater que l'organigramme qui y figure n'indique pas la répartition des responsabilités des directeurs adjoints. Ainsi, un PE ignore quel est le directeur adjoint responsable du suivi de sa formation. Les interlocuteurs directs des étudiants et des stagiaires n'y figurent pas nominativement. L'IUFM est donc très impersonnel.

Pour l'ensemble des membres de l'IUFM, une publication périodique, *Dynamique* et quelques *Dynamique Brèves* sont éditées. Les étudiants PLC1, essentiellement à l'université, et les stagiaires PLC2, surtout dans leur établissement, se sentent peu concernés et mal informés par l'IUFM. C'est pourquoi, à juste titre, la direction souhaiterait rapidement un site Internet propre à l'IUFM et une adresse e-mail pour tous, mais il n'y a pas encore véritablement d'échéancier fixé.

Les sites éloignés géographiquement de Bordeaux expriment le même manque d'information. Enfin, le fait que le siège de l'IUFM ne soit pas lui-même un site important de formation renforce cette impression. Il faut noter toutefois que l'information circule aussi grâce aux délégués des étudiants et des stagiaires et aux différentes réunions des conseils consultatifs de site, qui se réunissent assez fréquemment et pour lesquels un compte rendu est rédigé.

Conclusions. L'information circule plus aisément sur un site donné, lieu de formation et de vie, plutôt qu'entre les sites et le siège, ce qui ne peut que renforcer la persistance des structures et des habitudes anciennes.

Il y a donc lieu de faire évoluer la politique d'information et de communication sur l'ensemble de l'IUFM et à l'extérieur de l'IUFM. Un gros effort de moyens sera sans doute nécessaire, mais la condition *sine qua non* est que la direction définisse mieux le contenu de l'information. Il faudra aussi davantage laisser s'exprimer les acteurs mêmes de l'IUFM pour renforcer la démocratie. La communication doit faire de sensibles progrès.

La politique de recrutement

Personnel enseignant. L'IUFM a choisi d'augmenter au maximum le nombre d'enseignants-chercheurs et d'essayer d'élever systématiquement le niveau de qualification des postes par des demandes de création ou de transformation.

Les enseignants-chercheurs représentent près de 20% du nombre total d'enseignants, ce qui est élevé comparativement aux autres IUFM. La direction souhaite poursuivre cette politique pour atteindre des proportions plus proches de celles des autres établissements universitaires. Elle estime qu'il s'agit actuellement d'un handicap qui empêche l'IUFM d'être plus présent dans la préparation au concours du second degré, voire la formation continue du second degré. Elle espère aussi favoriser ainsi la recherche en éducation à l'IUFM.

Les modalités de recrutement sont intéressantes. Avant les demandes de publication, les UCD sont consultées puis la commission du personnel enseignant ; un profil d'enseignement et de recherche est ainsi défini puis examiné par le CSP et le CA. L'établissement a ses propres commissions de spécialistes avec des membres nombreux des universités de rattachement. Mais ces mêmes universités mettent en cause la qualité des recrutés et estiment que l'IUFM a constitué des équipes d'enseignants-chercheurs d'origine scientifique peu diversifiées et provenant d'une même école doctorale. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par plusieurs partenaires de l'IUFM. Cela est dommageable pour l'IUFM car, ainsi, son objectif affiché ne peut être atteint puisque ses enseignants-chercheurs ne participent pas à une meilleure reconnaissance universitaire de l'IUFM. Il est difficile de savoir quelle est, dans cette mauvaise opinion, la part due aux relations conflictuelles passées IUFM-universités.

Pour les recrutements d'enseignants du second degré, des commissions *ad hoc* ont été créées : elles comprennent des enseignants-chercheurs, des enseignants du second degré, l'inspecteur pédagogique de la discipline, mais aussi des représentants de la direction de l'IUFM.

Pour les enseignants associés du second degré, des modalités ont été adoptées par le CSP. Un appel à candidature est lancé dans tous les établissements du second degré de l'académie. Un dossier avec CV et une lettre de motivation est exigé, et comporte obligatoirement l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur pédagogique de la discipline. Une commission d'examen des dossiers transmet ensuite un avis au directeur de l'IUFM qui fait finalement une proposition au recteur.

Les modalités de recrutement des maîtres de stage des premier et second degrés sont conformes aux textes en vigueur. Les contraintes habituelles et les difficultés pour créer ou maintenir un vrai réseau sont celles rencontrées dans la plupart des académies ; elles sont dues essentiellement à des problèmes de gestion : moyens budgétaires, mobilité et, plus encore, affectations tardives des stagiaires PLC2.

En ce qui concerne la recherche, on constate que les enseignants recrutés s'impliquent de plus en plus dans des équipes de recherche IUFM-universités ou dans des équipes purement universitaires. Par contre, les liens avec les formateurs IUFM non enseignants-chercheurs et non impliqués dans les préparations CAPES sont plus difficiles à créer.

3 - L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les lieux de formation (voir aussi précédemment). La formation PE se déroule dans les cinq antennes départementales avec une forte proportion à Bordeaux-Caudéran et une répartition plus équilibrée sur les quatre autres sites.

Sur les 31 préparations au concours du second degré, la plupart sont assurées dans les locaux d'universités de rattachement (une dizaine à Pau qui existent aussi à Bordeaux). Signalons aussi que l'IUFM a passé une convention avec un lycée d'Anglet pour la filière Génie civil.

On a donc une forte dispersion géographique des préparations au concours du second degré, qui se déroulent quasi exclusivement en dehors de l'IUFM et sous la responsabilité unique des universités.

Pour les "2ème année", second degré, la situation est encore plus complexe puisque la formation générale se déroule dans les cinq antennes de l'IUFM mais aussi dans quatre lycées. La formation disciplinaire a lieu à Bordeaux et Pau, et souvent dans des locaux non IUFM.

L'organigramme pédagogique. On distingue logiquement deux grands secteurs : les PE et les PLC.

Un directeur adjoint est chargé du secteur premier degré PE1 et PE2. Il assure la mise en œuvre de la formation en concertation avec les responsables des cinq antennes, du centre AIS et de la formation commune.

Pour le secteur second degré, l'organigramme est moins lisible. Un directeur adjoint est chargé du second degré, il assure donc la mise en œuvre du plan de formation 1ère et 2ème années, mais sa tâche est beaucoup plus délicate puisqu'en réalité, la délégation de responsabilité à l'université pour les préparations au concours est complète. Pour la formation disciplinaire des PLC2, les inspecteurs pédagogiques (depuis le texte du CSP de 1998) coopèrent aux travaux de l'équipe des formateurs disciplinaires. Ils sont garants de la conformité entre l'exigence de l'enseignement du second degré et le contenu de la formation disciplinaire. Néanmoins, pour certaines disciplines et pour certains inspecteurs, la délégation de responsabilité n'est pas entrée dans les faits. Pour les stages, un chef d'établissement chargé de mission à l'IUFM gère les relations avec les établissements (lycées et collèges).

La direction de l'IUFM considère elle-même qu'en principe cette organisation devrait assurer une cohérence sur les deux années et une bonne articulation théorie-pratique mais reconnaît que cela n'est pas encore le cas. Elle n'a pas encore réussi à constituer des équipes mixtes de formateurs, universités/IUFM/formateurs associés ; au contraire, les structures antérieures et leurs défauts (EN et CPR) persistent. Qualifiés de dysfonctionnements, ces retards sont estimés graves car ils hypothèquent le fonctionnement de l'ensemble de l'IUFM qui s'est donné comme objectif majeur de les résorber dans le cadre de son prochain contrat. Une des solutions consisterait à donner plus de responsabilités aux UCD, ce qui permettrait de réduire l'insatisfaction de ceux qui souhaitent leur donner vie. Il s'agit aussi d'éviter le boycott des UCD par les enseignants-chercheurs des universités. Ce sont des points importants à améliorer rapidement.

4 - LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Les relations avec les universités

Lors de sa création, l'IUFM a été rattaché à quatre universités (trois à Bordeaux et une à Pau). Suite à la scission de Bordeaux I en deux universités, c'est maintenant avec cinq universités que l'IUFM collabore.

Les relations entre l'IUFM et les universités varient en fonction des implications plus ou moins grandes des universités dans la préparation aux concours. On note cependant immédiatement une forte solidarité inter-universités grâce à une structure de coopération. C'est pourquoi l'IUFM a dû négocier en position difficile les conventions et dans une situation fréquente de conflit lors des différents avenants financiers. On doit cependant distinguer des cas distincts selon l'université car les problèmes varient avec les champs disciplinaires.

Bordeaux I. Cette université scientifique affiche une politique claire : engager l'étudiant dans la voie de l'insertion professionnelle. C'est un partenaire fort de l'IUFM puisque l'enseignement est l'un des débouchés professionnels pour les étudiants. Une politique ferme de régulation des flux est mise en place.

Les capacités d'accueil définies correspondent à environ trois fois le nombre de reçus aux différents concours du second degré (4 CAPES, 2 CAPET, 3 CAPLP2) : 379 inscrits en 1997-1998 pour les 8 concours, 331 en 1998-1999.

Pour le professorat des écoles, l'université développe des mesures incitatives afin d'augmenter le nombre d'étudiants scientifiques futurs professeurs des écoles. Des compléments de cours (orthographe, pratique de la communication orale, mathématiques) sont proposés dans un module de pré-professionnalisation en licence (90 heures équivalent TD). Cette politique de pré-préparation à l'IUFM porte ses fruits, le nombre de PE issus de cette université ayant régulièrement augmenté.

Les préparations aux concours du second degré sont solides en volume horaire et en qualité grâce à l'implication des enseignants-chercheurs de l'université, aidés par des enseignants-chercheurs de l'IUFM, directeurs d'étude (6 600 UC Bordeaux I et 1 400 UC IUFM).

La collaboration des uns et des autres se fait dans un respect réciproque.

Les critiques de Bordeaux I sur l'IUFM portent sur deux points :

- dans le domaine de la recherche en didactique des mathématiques, l'université n'apprécie pas la constitution, au sein de l'IUFM, d'un laboratoire où ont été recrutés des enseignants-chercheurs tous issus de la même "école" et coupés de la recherche faite à l'université (il s'agit en fait d'un laboratoire qui fait l'objet d'une demande de reconnaissance IUFM / Bordeaux II) ; par contre, dans d'autres disciplines, les enseignants-chercheurs de l'IUFM sont bien intégrés dans les laboratoires de l'université ;

- l'université ne veut pas être considérée par l'IUFM comme un simple prestataire de services ; elle estime, de plus, que l'IUFM ne lui reverse pas l'intégralité de l'argent alloué par le Ministère pour les préparations aux concours mais qu'il en détourne une partie vers les PLC2 et les PE dont la formation est sous son contrôle : ainsi, l'université réclame non seulement la prise en charge complète de toutes les heures effectuées par elle, mais aussi le coût du fonctionnement.

Au sujet de la formation continue, cette université souhaite collaborer avec l'IUFM mais exprime quelques inquiétudes, reprochant à l'IUFM une tendance à organiser des "chasses gardées".

En conclusion, l'université de Bordeaux I estime que la mise "sous tutelle" des préparations aux concours a plutôt alourdi un système qui marchait bien et se défend vigoureusement vis-à-vis de l'IUFM pour récupérer des moyens et des responsabilités. Elle reconnaît que la création des IUFM a permis aux universitaires scientifiques de prendre conscience que trop peu d'instituteurs étaient bien formés pour enseigner les sciences et que cela est en train de s'améliorer rapidement.

Les relations université-IUFM au quotidien se passent bien, il n'y a pas d'effet négatif sur les résultats aux concours. Après une période délicate, car conflictuelle sur les problèmes financiers et aussi à propos des responsabilités réciproques, l'avenir semble plus annonciateur d'une bonne collaboration, tant en formation initiale qu'en formation continue, à condition que l'IUFM devienne un établissement plus universitaire.

Bordeaux II. Dans cette université des Sciences de la vie, de la Santé et des Sciences de l'homme, ce sont les UFR de STAPS et des Sciences de l'homme qui sont les interlocuteurs de l'IUFM. Un seul concours est sous la responsabilité de cette université : le CAPEPS avec 134 inscrits en 1997-1998 et 155 en 1998-1999. L'UFR de STAPS en a la totale responsabilité, y compris celle des inscriptions ; l'UFR des Sciences de l'homme est associée à Bordeaux IV pour la préparation du CAPES SES.

Des modules de pré-professionnalisation sont réalisés dès la 2ème année de certains DEUG par l'université elle-même.

Les relations les plus importantes concernent la recherche puisque plusieurs enseignants de l'IUFM effectuent leurs travaux dans des équipes de l'université ; la seule critique porte sur le fait que certains enseignants de l'IUFM sont des chercheurs "électrons libres" ou dans des équipes purement IUFM, sans synergie avec l'université.

Bordeaux II souhaite que le transfert de la formation continue à l'IUFM soit l'occasion d'approfondir les relations de travail IUFM-université.

En conclusion, il n'existe pas de difficulté réelle entre ces deux établissements. Au contraire, un respect réciproque et une volonté affichée de coopération dans le domaine de la recherche en éducation sont les signes d'un partenariat qui se développe : des demandes de reconnaissance d'équipes de recherche communes sont en cours. Notons encore que cette université a mis en place une licence de médiation sociale à destination principale des aides éducateurs et qu'un grand nombre d'étudiants en Sciences de l'homme ou en licence Sciences de l'éducation souhaite devenir professeurs des écoles.

Bordeaux III. Université littéraire, Bordeaux III couvre des champs disciplinaires dans lesquels les relations IUFM-université sont traditionnellement difficiles. Ici, certains n'hésitent pas à dire que les relations IUFM-université ont souvent été exécrables. Bordeaux III continue à dénier à l'IUFM toute responsabilité dans la préparation aux concours du second degré. Cette université se considère comme ayant la pleine responsabilité pédagogique, l'IUFM n'accomplissant qu'un acte purement administratif d'inscription, droit souvent contesté. Bordeaux III a plusieurs fois menacé de passer outre.

En matière de régulation des flux, Bordeaux III a fait voter par ses conseils une opposition totale, considérant que tout étudiant titulaire d'une licence a le droit de s'inscrire à la préparation au concours de son choix.

Il y avait 1 421 inscrits en 1997-1998, 1 281 en 1998-1999 dans 15 concours (12 CAPES, 3 CAPLP2).

Les résultats à ces concours sont mal connus de la direction de l'université qui ne dispose pas des moyens d'analyse nécessaires. Les chiffres fournis par elle diffèrent assez nettement de ceux de l'IUFM. On constate à l'occasion une imprécision sur les inscriptions aux différentes préparations. Les difficultés proviennent souvent d'une non séparation des cours CAPES/agrégation, voire CAPES/maitrise. Dans ses statistiques, l'université de Bordeaux III s'attribue d'ailleurs comme ses propres reçus tous les reçus de l'académie au CAPES même lorsqu'ils sont inscrits à l'université de Pau ou non inscrits à l'IUFM. Ses chiffres proviennent en fait du rectorat ou directement des chiffres ministériels obtenus par minitel.

Toutefois, malgré ces imprécisions, on peut constater qu'un nombre important d'étudiants de Bordeaux III deviennent chaque année professeurs (de 300 à 400) et que l'enseignement est effectivement le débouché le plus important. Il est parfois considéré par beaucoup d'enseignants comme étant quasiment le seul, ce que regrette la nouvelle équipe de direction de l'université.

Bordeaux III a vécu la création de l'IUFM comme une menace mettant en cause sa mission essentielle, et donc son existence même. Cette université a ainsi souvent saisi les moindres prétextes pour aiguïser les difficultés dans les relations IUFM-université. *A contrario*, on constate un fort investissement dans les préparations aux concours du second degré, la grande qualité des intervenants, une vraie connaissance de ces concours ; de nombreux membres des jurys et certains présidents font partie de cette université.

L'université recrute elle-même directement des enseignants en poste dans le secondaire pour la préparation de l'épreuve sur dossier, et cela pour écarter totalement l'IUFM, ce qui est particulièrement révélateur.

Dans le passé, la présidence de l'université envoyait chaque année une "facture non négociable" à l'IUFM pour couvrir les coûts qu'elle estimait supporter pour ses préparations aux concours. L'IUFM n'avait donc aucun moyen d'intervenir ni pour la régulation des flux, ni pour contrôler la quantité des UC consommées ou encore moins le contenu des préparations, ni les coûts de fonctionnement.

On peut être surpris de l'augmentation continue de cette facture alors que, dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits décroissait. Par ailleurs, dans certaines filières, les taux de réussite sont faibles et l'on peut s'interroger sur le gâchis que cela représente, en temps pour certains étudiants et en moyens financiers pour l'établissement.

Heureusement, la nouvelle direction de cette université a pris conscience de certains de ces aspects et met en place peu à peu, à un rythme prudent compte tenu de l'état d'esprit interne à l'université, une réflexion sur les autres débouchés de l'université et les moyens d'insertion professionnelle de ses étudiants.

En concertation avec les autres universités et sous l'autorité du recteur, il semble qu'une volonté nouvelle d'aboutir à des accords sur les annexes financières annuelles remplace maintenant la volonté de rupture précédente.

Il n'y a pas de pré-professionnalisation à Bordeaux III, pas de stage de découverte d'établissements scolaires ; rien de spécifique n'est proposé aux étudiants qui souhaitent devenir PE (pas de mise à niveau en mathématiques, par exemple).

Bordeaux III aurait tout intérêt à s'inspirer des actions mises en place à Bordeaux I.

Il est souhaitable que l'IUFM et Bordeaux III améliorent leurs relations de travail et définissent mieux, ensemble, une réelle politique de formation des maîtres, tant à l'université qu'à l'IUFM. L'un des atouts importants de Bordeaux III est de disposer d'un service commun de la formation des maîtres ; un autre est d'être déjà très impliqué dans la formation continue des enseignants.

Cette université, qui s'estime fortement lésée sur le plan financier et qui accuse violemment l'IUFM de détourner les crédits du Ministère destinés aux CAPES vers les PE, reçoit en fait des sommes très importantes de l'IUFM, surtout si l'on tient compte de l'efficacité des préparations (c'est-à-dire du nombre de reçus et pas seulement du nombre d'inscrits). Il est en effet logique de tenir compte des taux de réussite aux concours afin de récompenser le travail d'orientation fait en amont des inscriptions. C'est ce qu'a su faire Bordeaux I. Il ne s'agit pas de prôner ici la même politique de sélection qu'à Bordeaux I, car il serait impossible de la faire adopter dans les instances d'une université littéraire, mais le maintien de l'état actuel des choses est, à court terme, déraisonnable.

D'autre part, l'IUFM doit être plus transparent sur les moyens qu'il reçoit du Ministère pour les préparations aux CAPES afin de rétablir la confiance sur les questions financières. C'est une condition *sine qua non* de l'amélioration des relations institutionnelles entre ces deux établissements.

Bordeaux IV. Cette université est issue d'une scission de Bordeaux I en 1995. Ses secteurs sont le Droit et l'Économie. Elle est concernée par le CAPET d'Économie-Gestion dont elle a la responsabilité et le CAPES SES (73 inscrits en 1997-1998 ; 61 en 1998-1999).

Il n'y a pas de difficultés particulières à constater entre l'IUFM et Bordeaux IV.

Université de Pau et des Pays de l'Adour. Cette université pluridisciplinaire a été créée en 1970. Elle s'est fortement impliquée dans la formation des enseignants et la création de l'IUFM lui a permis de conforter ses préparations aux concours du second degré. Plusieurs membres de l'équipe de direction de l'université participent à des réunions de travail concernant la formation des maîtres, soit en interne à l'université, soit en collaboration avec l'IUFM. Il s'agit là d'une priorité qui a conduit l'université de Pau à ouvrir de nouveaux CAPES, y compris en concurrence avec les universités bordelaises.

Les données chiffrées actuelles sont les suivantes : 9 concours (8 CAPES, 1 CAPLP2), 474 inscrits en 1997-1998 et 415 en 1998-1999, essentiellement dans les "grandes disciplines" mais aussi en basque (1 inscrit) et en documentation.

Les résultats sont globalement voisins de ceux des universités de Bordeaux : identiques en sciences, meilleurs en espagnol et documentation, mais plus faibles en lettres modernes et en anglais. Les volumes horaires de formation sont différents à Pau et à Bordeaux.

Il faut noter le développement important de la pré-professionnalisation à Pau, même si l'on peut s'étonner que ce soit à l'étudiant de trouver son stage en établissement. Il pourrait être judicieux d'utiliser le réseau IUFM pour cela.

La proximité géographique des deux établissements, IUFM et université, permet des échanges de services et des collaborations plus fréquentes, même si les critiques adressées à l'IUFM sont les mêmes qu'à Bordeaux (l'université devrait être la seule responsable des préparations aux concours et l'IUFM ne paie pas tout ce qu'il devrait payer).

En matière de régulation des flux, on a ici une politique intermédiaire : un refus d'une véritable sélection (mais on tient compte du cursus antérieur, il doit être adapté), ce qui est compréhensible dans une jeune université qui a l'ambition de se développer. Par ailleurs, cette université regrette de ne pas pouvoir participer suffisamment à la formation des PLC 2, à cause, dit-elle, d'une chasse gardée de l'IUFM dont nous verrons plus loin ce qu'il en est réellement.

Globalement, on retiendra ici une meilleure ambiance de travail IUFM-université, tant sur l'élaboration des plans de formation que de leur mise en œuvre, mais encore plus pour tout ce qui concerne la vie étudiante, même si tout cela n'est en général pas formalisé.

Conclusion générale. Il s'agit tout d'abord de régler le contentieux financier avec les universités. Pour cela, l'IUFM devra indiquer clairement ce qu'il reçoit pour les préparations aux CAPES et les universités devront accepter de préciser à l'IUFM ce qui relève réellement des préparations aux concours. On peut simplement indiquer que la masse des crédits fournis aux universités est déjà importante et qu'elle ne peut continuer à croître alors que les besoins en recrutement d'enseignants, que le nombre de reçus aux concours et même le nombre d'inscrits diminuent.

La Commission IUFM-universités créée par le Conseil d'administration de l'IUFM sur l'analyse des coûts devrait fonctionner, sous l'autorité du recteur ou de son représentant s'il le faut.

La formation continue est une occasion à saisir par tous les partenaires pour que se mettent en place des modalités de travail en commun. L'IUFM y gagnerait en reconnaissance, l'université pourrait s'investir bien au-delà des préparations aux concours internes qu'elle assume déjà, et le rectorat réussirait ainsi à "universitariser" la formation continue.

Une fois réglés les problèmes financiers et acceptée l'habitude de travailler ensemble, ces partenaires devront peu à peu définir ensemble une formation initiale des enseignants cohérente sur 5 ans : 3 ans à l'université jusqu'à la licence et 2 ans à l'IUFM avec les universités comme partenaires essentiels. L'IUFM, comme organisateur de la formation continue, devrait mettre en synergie toutes les compétences (IUFM, universités et établissements scolaires) pour remplir le cahier des charges fixé par le recteur.

Avec l'administration académique et le terrain

Ces relations concernent la formation initiale et la formation continue.

La formation initiale

On constate tout d'abord un fonctionnement sans heurt avec les différentes administrations des inspections d'académie, du rectorat, les corps d'inspection et les chefs d'établissement. Les habitudes de travail héritées des Écoles normales et du Centre pédagogique régional (CPR) ont été, en grande partie, préservées, ce qui donne satisfaction à tous les partenaires. Leurs seules inquiétudes concernent les évolutions possibles vers une plus grande autonomie de l'IUFM.

Premier degré. La disparition administrative des Écoles normales départementales et la création d'un IUFM académique a modifié le rôle des inspecteurs d'académie (IA-DSDEN) vis-à-vis des Conseils de l'IUFM. Ainsi aucun des IA-DSDEN ne siège au CA de l'IUFM et un seul sur les 5 siège au CSP, alors que chaque IA présidait le Conseil de l'École normale. Certains IA considèrent que l'IUFM est "*un paquebot qui s'éloigne lentement mais sûrement des responsables départementaux du premier degré et que seul le maintien des anciens directeurs des EN à la tête des sites départementaux fait que des relations satisfaisantes existent encore*". Ils sont unanimes pour considérer que ceci est dû à l'évolution du statut de l'établissement et non à l'équipe de direction dont ils louent la qualité.

Les PE sortant de l'IUFM sont excellents quant à leur niveau de connaissances théoriques et d'une bonne culture générale. Les IA déclarent ignorer si ces qualités sont dues à la forte sélectivité du concours ou à la qualité de la formation. Ils estiment cependant que les PE sont des professionnels "inachevés" et donc pas encore adaptés

aux situations réelles d'enseignement. Les rapports d'inspection des PE débutants soulignent quelques problèmes lors d'un premier emploi en milieu rural ou dans des zones difficiles. Ils regrettent de ne pas disposer d'une structure de débat où ils joueraient un rôle plus important dans la formation initiale afin qu'elle soit mieux adaptée aux besoins des écoles. Ils reprochent aux formateurs IUFM de s'investir plus pour les préparations aux concours que pour la formation des PE2, et donc de s'intéresser moins aux remarques des IEN. Réciproquement, on constate que l'IUFM ne participe plus de façon systématique aux conseils d'IEN.

Il n'y a pas de problème de fonctionnement, les mises en stage des PE se font aisément dans les écoles de l'académie. L'IUFM et les IA s'inquiètent cependant de la difficulté de recruter des IMF et d'implanter des écoles d'application en milieu rural ou en ZEP. Les IA se font aussi l'écho du manque d'autonomie des centres départementaux par rapport au siège. Ainsi, *"tout le monde doit s'aligner sur le fonctionnement de Cauderan"*, alors que c'est sur ce site que le rapport nombre de PE / nombre d'IMF est le moins favorable. Les IEN continuent à être des interlocuteurs privilégiés et nombre d'entre eux interviennent fréquemment à l'IUFM. Ils sont des relais efficaces entre le terrain et l'IUFM. Les IA sont en particulier très satisfaits du centre AIS, malgré les difficultés habituelles rencontrées pour trouver des candidats acceptant de s'investir dans le secteur.

En analysant l'organisation de la formation initiale, on constate que les IMF sont souvent uniquement chargés des stages et, plus rarement, quelques-uns sont des co-intervenants des PIUFM. On retrouve ici la persistance des pratiques des Écoles normales.

L'expérience d'autres IUFM devrait être prise en compte pour améliorer l'articulation théorie / pratique. Les critiques des corps d'inspection du premier degré seraient alors moins fondées : ils considèrent en effet que les PIUFM (ex PEN) ont "verrouillé" l'organisation pour garder le contrôle de la formation des PE.

Les IA se réjouissent de l'évolution du concours PE avec des sujets inter-académiques, ce qui, d'après eux, met fin à un monopole de l'IUFM.

Second degré. Le doyen des inspecteurs pédagogiques et l'ensemble des inspecteurs pédagogiques sont très satisfaits des relations avec l'IUFM. Les inspecteurs pédagogiques assurent trouver un partenaire à leur écoute et en qui ils ont confiance. Ils coopèrent aux travaux de l'équipe des formateurs. Ils donnent leur avis sur le recrutement ou la désignation des formateurs. Ils sont garants, dans leur discipline, de la conformité de la formation avec les exigences de l'enseignement du second degré. Peu d'universitaires ou d'enseignants en poste à l'IUFM y interviennent.

Les seuls problèmes rencontrés viennent du nombre de stagiaires affectés dans l'académie qui ne correspond pas, en général, aux demandes des établissements et des services du rectorat, mais ces difficultés sont à juste titre attribuées aux services du Ministère. Les inspecteurs pédagogiques qui coopèrent à la formation ne participent pas à l'évaluation des stagiaires mais font confiance à leurs formateurs associés. Leur seule crainte concerne la volonté de l'IUFM d'avoir à l'avenir plus de liberté en faisant un appel direct à candidatures dans les établissements scolaires pour choisir ses formateurs.

L'IUFM a réussi à créer un dialogue et une vraie collaboration avec un grand nombre de chefs d'établissement. Il doit poursuivre ce travail mais faire évoluer la formation des PLC2, encore trop centrée sur le disciplinaire. Actuellement, beaucoup de stagiaires considèrent encore comme secondaires les aspects transversaux et le travail en équipe au sein des établissements. L'IUFM devait donc s'appuyer encore davantage sur son réseau de chefs d'établissement pour continuer à faire évoluer ce système.

La formation continue. Dans une académie où les conditions sociologiques et économiques sont plutôt favorables, les résultats du système éducatif sont jugés décevants par le recteur qui a une stratégie forte et souhaite utiliser la formation continue des enseignants comme un levier pour faire progresser ces résultats. Un contrat d'objectifs a été passé, dès l'année 1998-1999 entre le recteur et l'IUFM. Le recteur a élaboré un cahier des charges précis pour l'ensemble de la formation continue premier et second degrés, et a chargé l'IUFM de le mettre en œuvre.

L'analyse des besoins se fait essentiellement par les corps d'inspection qui continuent ainsi à jouer un rôle déterminant sur le contenu des stages.

L'IUFM a organisé des groupes techniques spécifiques à la formation continue pour répondre à la commande du recteur. Ces groupes, à orientation transversale, sont donc différents des UCD, mais incluent des représentants des UCD. Ils permettent de faire travailler les enseignants de l'IUFM mais aussi ceux de l'université et des établissements scolaires. C'est une chance pour l'IUFM. Il joue ainsi le rôle charnière pour lequel il a été créé. Il doit éviter de donner l'impression de vouloir tout faire seul avec ses propres formateurs, et pour cela largement diversifier les intervenants répondant aux compétences requises.

Grâce aux corps d'inspection, il dispose ici d'un atout important : l'accès à l'ensemble des formateurs potentiels de l'académie. Un certain nombre de stages sont réalisés dans des sites de l'IUFM mais un nombre de plus en plus important le seront à l'avenir dans les établissements scolaires, dans le cadre de ZAP (zones d'animation pédagogique) créées par le recteur. Cela doit permettre une formation continue plus adaptée aux besoins des enseignants en poste.

Si l'IUFM sait s'impliquer dans ces stages décentralisés, cela aura des effets bénéfiques pour ses propres formateurs. On peut supposer que cette meilleure connaissance de la réalité de l'enseignement dans les établissements scolaires aura aussi des retombées positives sur la formation initiale délivrée.

5 - PARTENARIATS ET RELATIONS EXTÉRIEURES

Les collectivités territoriales

Région. Les responsables de la Région connaissent bien l'IUFM et sa cohabitation difficile avec les universités. La Région ne souhaite donc pas imposer une place pour l'IUFM dans les schémas de développement universitaire, même si elle comprend le rôle que l'IUFM pourrait jouer pour l'amélioration du système éducatif et tout particulièrement des lycées.

Elle suit avec attention ce que développe l'IUFM en matière d'actions culturelles et de nouvelles technologies éducatives.

Cependant, contrairement à ce que l'IUFM souhaite, il n'y a pas de volonté de construire des locaux d'enseignement spécifiques pour l'IUFM, tout au moins à Bordeaux. Les attentes importantes de l'IUFM ne seront prises en compte qu'en cas d'opération-tiroir sur l'université. Il ne s'agit donc pas d'une priorité régionale.

Conseils généraux. Les Conseils généraux de Gironde et des Landes continuent à verser directement une subvention annuelle et à prendre en charge les travaux de maintenance nécessaires.

Par contre, les trois autres conseils généraux ont préféré opter pour la dévolution des biens à l'État et ne sont donc plus de vrais partenaires. Aucun ne souhaite véritablement s'engager dans des projets ambitieux concernant l'IUFM.

Villes. Trois villes - Agen, Mont-de-Marsan et Pau - ont négocié avec l'IUFM pour aboutir à la suppression des écoles annexes. Elles participent aussi à des projets ponctuels : projet culturel à Mérignac, aménagement d'accès à Périgueux ou de locaux à Pau.

Autres. Les autres institutions - CDDP, CRDP et DRAC - commencent à travailler avec l'IUFM et plusieurs conventions sont en projet.

Conclusion. L'établissement IUFM d'Aquitaine n'est pas encore suffisamment reconnu. Il reste beaucoup à faire pour que son insertion dans le paysage universitaire et scolaire de l'académie d'une part, son influence dans la région d'autre part, deviennent réalité.

II - LA GESTION

1 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Comme la plupart des autres instituts, l'IUFM de Bordeaux s'est constitué pour l'essentiel à partir du potentiel dont disposaient les anciennes Écoles normales des cinq départements de l'académie. Cet état de fait, qui n'est pas sans conséquence sur la structure des emplois - importance des postes de personnels ouvriers et de service, et plus généralement de postes de catégorie C -, joint à la nécessité d'affirmer rapidement et fortement son identité dans un contexte où se conjugaient à la fois au plan national une relative absence de références réglementaires et au plan local une forte dispersion géographique, explique sans doute en grande partie le choix initial d'une structure administrative très ramassée qui a, semble-t-il, peu évolué depuis la naissance de l'institut si l'on fait abstraction de la création du service informatique et du service documentaire.

Les services centraux. L'organigramme des services centraux se caractérise par sa très grande simplicité : en dehors du service documentaire, dirigé par un conservateur général des bibliothèques qui relève plus directement de la directrice, le secrétaire général exerce son autorité sur trois services : le service de la scolarité et des ressources humaines, dont la responsable est également l'adjointe directe du secrétaire général ; le service financier, dirigé par l'agent comptable ; le service informatique, dont la création est intervenue à l'occasion de la nomination, en 1998, d'un ingénieur de recherche venant de l'administration centrale du Ministère.

Le service de la scolarité et des ressources humaines rassemble dans une même structure, comme son titre l'indique, deux fonctions distinctes, dont la coexistence au sein d'une même entité doit sans doute plus à l'histoire de l'institution qu'à un choix de gestion. Le service de la scolarité proprement dit est scindé en deux bureaux, dont l'un est chargé de la gestion des étudiants de première année, de la préparation des commissions d'admission au suivi de la scolarité, en passant par l'inscription, la gestion des boursiers et la mise en stage pratique, et l'autre, de la scolarité des stagiaires de deuxième année de toutes disciplines (formation, désignation des conseillers pédagogiques, évaluation...). Le service utilise le logiciel PROTHÉE.

Le service des ressources humaines se compose également de deux bureaux : le premier assure la gestion des emplois et des personnels enseignants et IATOS de l'institut, alors que le second, à la cohérence moins affirmée, regroupe la gestion des relations internationales, la gestion administrative et financière, des missions et des stages, et assure enfin la fonction statistique.

L'IUFM, comme de nombreux autres instituts, a fait le choix de confier la fonction de responsable des services financiers à l'agent comptable : celui-ci joue un rôle essentiel dans l'élaboration du budget (cadrage général, établissement des prévisions de recettes et de dépenses en investissement et en fonctionnement, définition de la structure des centres de responsabilité), son suivi en cours d'exécution (préparation des décisions budgétaires modificatives), la coordination et le contrôle des marchés, le contrôle et l'analyse de gestion, notamment par la production d'un document très complet élaboré à partir du compte financier. Il entretient des relations fonctionnelles étroites avec l'ensemble des services, en particulier les antennes départementales, en raison tant de ses fonctions d'agent comptable (prise en charge des mandaterments) que financières. L'établissement utilise le logiciel GERICO, qu'il a contribué à tester pour le compte de l'Agence de modernisation des universités et des établissements (AMUE).

L'affectation, à la rentrée 1998, d'un ingénieur de recherche et d'un assistant ingénieur a permis de structurer le service informatique, qui dispose par ailleurs de deux postes de contractuels et d'une secrétaire administrative. Ces créations d'emplois viennent combler un manque qui aurait pu se révéler préjudiciable au bon fonctionnement de l'institut, tant dans le domaine du développement des NTE-NTIC, du réseau et des serveurs, que dans celui de l'informatique de gestion et de la bureautique.

Une clarification des rôles et des missions confiées aux différentes structures intervenant dans ce secteur paraît toutefois indispensable. Si, dans le domaine de l'informatique de gestion, de la bureautique, de la messagerie et de l'infrastructure réseau, les compétences et le rôle du service informatique apparaissent clairement définis, il n'en

est pas de même s'agissant des NTE-NTIC ainsi que de l'organisation du serveur Web : des interrogations demeurent, par exemple, sur le rattachement des assistants informatique contractuels dont disposent les différentes antennes de l'IUFM. Quelles fonctions sont assignées aux "jeunes docteurs" que l'institut a recruté ? Une clarification s'impose.

Outre son rôle de coordination des activités des services centraux et des chefs des services administratifs et financiers des antennes départementales, le secrétaire général assure également, au sein du secrétariat général, la gestion des affaires statutaires (conseils, élections...), contentieuses, patrimoniales (suivi et enquête), des conventions ainsi que la gestion des personnels IATOS (personnels, postes, commission IATOS), qui apparaît ainsi détachée du service des ressources humaines, dont elle est par ailleurs partie intégrante, ce qui souligne l'importance particulière qu'il entend donner à cette gestion.

Les antennes départementales. L'IUFM d'Aquitaine occupe six sites différents, répartis dans cinq départements. La configuration géographique de l'académie, le réseau de transports (route, voie ferrée) existant rendent difficiles les liaisons entre le siège de Bordeaux-Mérignac et les différents sites : les temps de transport vont de 1 h 30 à 2 h 40 dans des conditions moyennes. Cet éloignement géographique constitue une contrainte non négligeable, notamment en termes d'utilisation du potentiel, et constitue sans doute un frein à la constitution d'un sentiment d'appartenance à une entité commune.

Les antennes de l'IUFM sont progressivement dirigées par des enseignants désignés par la directrice, après appel de candidature et avis d'une commission ad hoc. Leur dénomination est variable : il semble qu'à l'appellation "directeur" de site, se substitue progressivement celle de "responsable" de site, chargé de mission déchargé à raison d'un demi-service de ses obligations d'enseignement. Le responsable de site a la responsabilité du fonctionnement de l'antenne. Il est assisté, sur le plan de la gestion, par un chef des services administratifs et financiers, en règle générale attaché. Le rôle et les attributions de ce dernier sont très clairement définis par un arrêté, qui lui confie, outre la gestion matérielle du site, des responsabilités dans le domaine de la gestion administrative et financière des personnels et des stagiaires, ainsi que dans la préparation et de l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement, les choix principaux devant s'effectuer en concertation étroite avec le responsable de site. De l'avis des principaux intéressés, ce système est équilibré et fonctionne sans susciter de problème particulier.

Des instances de concertation interne se réunissent dans chacun des sites : Conseil des formateurs et Conseil de site réunissant au moins deux fois par an l'ensemble des personnels ainsi que des représentants des usagers.

Les chefs des services administratifs et financiers participent de façon très régulière à des réunions avec les responsables des services centraux. La communication s'effectue, de l'avis de tous, de façon aisée entre le siège et les centres.

Si la communication ne paraît pas poser problème, les sites semblent toutefois regretter de ne disposer que d'une marge d'autonomie trop réduite : la référence, implicite ou non, à l'École normale demeure dans les esprits, et reste particulièrement vivace parmi les personnels ouvriers et de service, qui semblent n'avoir que peu intégré les changements institutionnels intervenus depuis près de dix ans maintenant.

Conclusions. La structure très resserrée des services centraux se révèle efficace, la cohésion de l'ensemble étant renforcée par l'appartenance de la responsable du service du personnel et de la scolarité et de l'agent comptable, chef des services financiers, à l'équipe de direction. De plus, les rôles respectifs des responsables d'antenne et des chefs des services administratifs et financiers sont définis de façon claire, de même que la ligne hiérarchique entre ces derniers et le secrétaire général.

Quelques recommandations peuvent cependant être formulées à propos du mode d'organisation et de management dont s'est doté l'IUFM :

L'efficacité de l'organisation existante ne doit pas en masquer les limites : l'arrivée de nouvelles tâches (prise en charge de la formation continue, développement de l'informatique, des NTE et NTIC...), la nécessité de mettre

l'accent sur des fonctions actuellement non assurées faute de disposer des postes correspondants - ainsi de la fonction technique dans le domaine de la gestion du patrimoine, qui impliquera de disposer d'un poste d'assistant ingénieur ou d'ingénieur d'études, demandé par ailleurs dans le contrat en cours d'élaboration - devra nécessairement s'accompagner d'une évolution des structures administratives des services centraux, appelés à se diversifier.

Cette évolution concerne également le rôle et les attributions des chefs des services administratifs et financiers des antennes départementales. L'IUFM a fait le choix, original, de confier systématiquement à chacun d'entre eux l'élaboration et la gestion d'un ou de plusieurs marchés concernant l'ensemble de l'institut. Cette politique est très positive, puisqu'elle permet de concilier la recherche d'une meilleure utilisation du potentiel administratif d'encadrement, l'amélioration des compétences individuelles, l'enrichissement des tâches et l'intérêt général, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à une même institution.

Cependant, la plupart des antennes, à l'exception de celles de Bordeaux et d'Agen, ne devraient plus assurer la gestion des activités de restauration et d'hébergement, qui seront confiées, selon les cas, au CROUS, ou éventuellement aux municipalités. La suppression de cette activité, qui représente une part non négligeable du budget et des charges de gestion des antennes, allégera d'autant leurs tâches. Cette situation nouvelle posera avec encore plus d'acuité la question, soit de la déconcentration de nouvelles tâches dans les antennes départementales, soit, dans le cas contraire, celle du maintien de personnels de catégorie A en qualité de responsables administratifs. L'institut a conscience de la nécessité de prendre le chemin d'une plus grande déconcentration : il conviendrait cependant d'explicitier plus clairement les domaines concernés et de fixer des orientations précises.

2 - LA GESTION FINANCIÈRE

Les recettes et les dépenses. Les données figurant dans le dossier d'évaluation interne, complétées par le bilan financier 1997, qui fournit une analyse très détaillée de l'exercice, tant sur le plan comptable que financier, permettent de disposer des éléments nécessaires pour apprécier les principales caractéristiques du budget de l'IUFM et de son évolution.

Entre 1995 et 1997, les recettes de l'institut progressent de 10,7%, passant de 33 MF à 36,5 MF. Cette évolution est due essentiellement à la forte augmentation de la dotation allouée par l'État, qui progresse globalement, hors crédits AIS et psychologues scolaires, de 23,6%. L'explication de cette situation réside dans la prise en charge directe, par le Ministère, du versement aux universités des crédits correspondant à la préparation aux concours du second degré pour l'année 1995, qui fausse les éléments de comparaison avec les années ultérieures.

Si l'on fait abstraction de ce phénomène, les recettes de l'IUFM diminuent légèrement entre 1996 et 1997 (- 3,2%), ce qui correspond à l'évolution de la dotation de l'État pour la même période.

Si pour la période 1995-1997 les produits de la restauration et de l'hébergement restent stables, de même que les subventions de fonctionnement accordées par les conseils généraux, le produit des droits d'inscription augmente de 7,8%. Cependant, ceux-ci diminuent de 4,2% entre 1996 et 1997 (soit une baisse du même ordre que celle affectant la dotation de l'État) en raison de la diminution des effectifs. Par contre, on constate une chute très sensible des produits financiers, qui diminuent pratiquement de moitié, passant de 1,4 MF en 1995 à 0,7 MF en 1997.

Abstraction faite des subventions versées par le Centre national pour l'aménagement de structures des exploitations agricoles (CNASEA), la part de financement revenant à l'État s'élève à 67%, celle des collectivités locales varie de 7 à 8%, la part des ressources propres représentant 22% environ. Parmi celles-ci, 56% viennent des droits d'inscription et des produits divers, le solde étant représenté par les recettes de restauration et d'hébergement.

Les principales charges du budget de fonctionnement se montrent relativement stables dans leur évolution. On constate cependant une diminution sensible, entre 1996 et 1997, des dépenses d'infrastructure, qui passent de 5,4 MF à 3,6 MF, phénomène dont on peut souhaiter qu'il ne soit que conjoncturel et ne traduise pas l'amorce d'une politique de désengagement progressif dans le domaine de l'entretien des bâtiments. Parmi ces dépenses, il convient

de souligner l'importance inhabituelle des charges de location (500 à 300 KF), révélatrice du problème particulièrement aigu du manque de locaux dont souffre l'institut. Par ailleurs, si le montant des crédits affectés à la rémunération des personnels IATOS sur ressources propres reste stable (1,6 MF, soit environ 9% des dépenses de fonctionnement 1997), les dépenses d'heures complémentaires s'accroissent en 1997 après avoir décliné en 1996, oscillant entre 2,7 MF et 3,2 MF, soit entre 8 et 11% du total des dépenses de fonctionnement, ce qui représente une charge qui n'apparaît pas excessive par rapport à d'autres établissements de même nature. Les dépenses de jury et de visite de classes diminuent fortement entre 1995-1996 et 1997, passant de 770 KF à 284 KF.

Les frais de déplacement et de stage représentent 15 à 16% des dépenses. Les frais de déplacement des formateurs diminuent (- 9,3%) entre 1995 et 1997, montrant un souci d'optimisation de l'organisation du service de cette catégorie de personnels, alors que les dépenses correspondant aux indemnités et aux frais de déplacement versés aux stagiaires se stabilisent autour de 3 MF.

Le poste de dépenses qui appelle le plus de remarques est incontestablement celui qui correspond aux versements effectués au profit des universités.

Depuis sa création, l'IUFM se trouve dans une situation extrêmement conflictuelle avec les universités, notamment bordelaises. Celles-ci, qui n'ont jamais vraiment admis la légitimité du transfert à l'IUFM des préparations aux concours, continuent de fait à assurer ces dernières, sans souci de concertation préalable, et estiment que les différentes charges qui leur incombent, en raison notamment du fait que l'institut n'est pas en mesure, faute de locaux disponibles, d'assurer une partie de celles-ci, sont supérieures aux propositions financières qui leur sont faites, sans d'ailleurs pouvoir en apporter une justification concrète et étayée.

Durant deux années consécutives (1994-1995 et 1995-1996), le Ministère a versé directement aux universités une contribution financière. Les années suivantes montrent une dérive non maîtrisée des versements effectués sur la base des exigences des universités : de 4 MF en 1993-1994, on passe à 5,9 MF en 1996-1997 et à 6,1 MF l'année suivante.

Par ailleurs, le versement des droits d'inscription des étudiants est passé de 50 à 75%. Il est, dans ces conditions, pour le moins paradoxal de constater que c'est sur ses fonds propres que l'institut finance l'action sociale conduite en faveur de ses étudiants (soit une dépense de 100 KF en 1998), alors que les universités perçoivent la recette correspondante.

Il est également surprenant, malgré le réel problème de locaux que connaît l'IUFM, que ce dernier ait de surcroît participé en 1995-1996 à hauteur de 500 KF à l'aménagement et à l'équipement de salles de TP de l'université de Bordeaux I pour la formation des PLC1. Les termes de l'échange apparaissent fortement déséquilibrés en défaveur de l'institut et au profit des universités, singulièrement les bordelaises, qui semblent ne percevoir la relation IUFM/université qu'en termes strictement financiers. Il apparaît donc indispensable que des critères clairs soient définis d'un commun accord, les propositions établies en 1998 par l'IUFM paraissant constituer une base de travail raisonnable. Le recteur, en sa qualité de chancelier de l'université et de président du Conseil d'administration de l'IUFM, aurait qualité pour intervenir au cas où cette situation perdurerait.

L'analyse de l'exécution du budget pour 1997 fait apparaître une variation du fonds de roulement positive de 3,4 MF. Les réserves de l'institut s'élèvent à 22 MF, soit l'équivalent de 221 jours de fonctionnement. La situation financière de l'IUFM peut donc être qualifiée de très satisfaisante. Elle permet en tout état de cause à l'institut de financer par prélèvement sur ses réserves une part non négligeable des immobilisations qu'il réalise : en 1997, 2,3M F sur un montant total d'immobilisations de 3,5 MF, soit 65% d'autofinancement.

La procédure budgétaire. La préparation du budget associe l'ensemble des responsables des centres de responsabilité, actuellement au nombre de 9 : 7 correspondent aux antennes départementales, au site de Mérignac, et aux services centraux ; le dernier, subdivisé en 1997, correspond aux services financiers et aux frais de mission

et de déplacement. Ces deux derniers centres de responsabilité représentaient en 1997 près de 70% des dépenses du budget, et comprenaient les dépenses d'heures complémentaires, les frais de déplacement, de mission et de jury, les traitements des personnels sur ressources propres, ainsi que les versements aux universités.

Les prévisions de dépenses des centres de responsabilité sont transmises au service financier : s'agissant des antennes départementales, les propositions sont élaborées par les chefs des services administratifs et financiers, en liaison avec les responsables d'antenne.

Les projets d'investissement sont soumis à une Commission des investissements, composée de l'équipe de direction élargie à des représentants du Conseil d'administration : celle-ci donne un avis sur les projets, la décision finale incombant à la directrice.

Une lettre de cadrage est établie en octobre : elle fixe l'enveloppe de crédits de fonctionnement et d'investissement allouée à chaque centre de responsabilité, ainsi que les orientations de gestion. Les projets de répartition de ces enveloppes, après validation par le secrétaire général et le chef d'établissement, constituent le projet de budget qui est soumis pour avis à la Commission des moyens pédagogiques, avant délibération du Conseil d'administration. Le vote du budget intervient en règle générale en décembre.

Les ratios de réalisation globale du budget 1997 montrent une consommation des crédits ouverts de l'ordre de 83% s'agissant de la section de fonctionnement, et de 90,5% s'agissant de la 2ème section. La sous-consommation des crédits (6,3 MF) est imputable à hauteur de 1,9 MF aux dépenses de personnels, et notamment aux heures complémentaires (18% d'écart).

La réalisation des recettes de la 1ère section s'est avérée par contre supérieure aux prévisions : le taux de réalisation s'élève à 106%. Ce phénomène, conjugué à une sous-consommation des crédits ouverts, explique le résultat positif de l'exercice, et l'augmentation du fonds de roulement de 3,4 MF, soit l'équivalent de 10% du budget .

Si l'on analyse de façon plus fine le budget de fonctionnement pour 1997, on s'aperçoit qu'alors que les prévisions initiales s'élevaient à 32,9 MF, 4 DBM successives ont porté les prévisions de dépenses à 37,5 MF, soit une augmentation de 14%. Plus de la moitié de cette augmentation provient de prélèvements sur les réserves (2,6 MF), le reste étant constitué par le rattachement de recettes nouvelles et par l'imputation de sorties d'inventaires. Or, comme indiqué précédemment, l'ensemble des dépenses réalisées à la fin de l'exercice, soit 31,4 MF est non seulement inférieur au budget modifié, mais également au budget initial. Les prévisions de dépenses, lors de l'établissement du budget, seraient à affiner, même si une part d'entre elles est tributaire du nombre, annuellement variable, des professeurs stagiaires.

Conclusions. Les différents éléments recueillis soit sur place, soit dans les documents transmis montre que l'institut ne connaît pas actuellement de problèmes d'ordre financier. Cependant, même si les réserves sont importantes, la diminution des effectifs entraînera une baisse corrélative des ressources venant de la dotation de l'État. De même, les revenus tirés des placements sont en baisse sensible, et le projet de transfert des activités de restauration et d'hébergement de certains sites aura sans doute une incidence financière : il convient donc de demeurer vigilant.

L'organisation financière et budgétaire ne suscite pas d'observations particulières : les procédures d'élaboration du budget sont définies de façon claire et permettent une participation effective de l'ensemble des acteurs concernés. La structure des centres de responsabilité dont s'est doté l'établissement paraît bien adaptée à son organisation ; les unités d'observation qui ont été définies permettent également de rendre compte des dépenses par nature (dépenses pédagogiques, dépenses de fonctionnement général...) ; une exploitation très complète du compte financier est réalisée par le chef des services financiers, et permet aux responsables de l'établissement, mais aussi aux membres du Conseil d'administration, de disposer des éléments nécessaires à une analyse détaillée.

Il est cependant nécessaire que l'institut s'efforce de mieux maîtriser ses prévisions budgétaires, en se livrant à une estimation plus réaliste et moins surévaluée de ses dépenses.

Le principal problème demeure les relations qu'entretient l'institut avec les universités, lequel doit être réglé de façon urgente. La question financière, pour importante qu'elle soit, n'est bien entendu que l'aspect le plus tangible de dissensions qui recouvrent des enjeux d'un autre ordre. Il est évident que la solution n'est pas d'ordre technique, mais relève d'un traitement d'ordre politique. Les récents changements intervenus dans la présidence de certaines universités peuvent permettre d'espérer une approche moins conflictuelle du problème.

3 - LA GESTION DES PERSONNELS

Les personnels enseignants. Entre 1994-1995 et la rentrée 1997, le nombre d'emplois de personnels enseignants de l'IUFM est passé de 125 à 139, soit une progression de 11,2%. Pendant la même période, les effectifs de l'institut sont passés de 4 001 à 4 149, soit une progression de 3,7% avec, il est vrai, une augmentation très forte en 1995-1996, et surtout en 1996-1997 (4 701 étudiants).

Le taux d'encadrement des étudiants de l'IUFM par des enseignants permanents a donc évolué de la façon suivante :

- 1994-1995 : 125 enseignants pour 4 001 étudiants, soit 1 enseignant pour 32 étudiants ;
- 1995-1996 : 125 enseignants pour 4 434 étudiants, soit 1 enseignant pour 35,47 étudiants ;
- 1996-1997 : 135 enseignants pour 4 701 étudiants, soit 1 enseignant pour 34,8 étudiants ;
- 1997-1998 : 139 enseignants pour 4 149 étudiants, soit 1 enseignant pour 29,8 étudiants.

De 1995 à 1997, l'IUFM a été pénalisé par un taux d'encadrement très défavorable, qui le plaçait d'ailleurs en avant dernière position sur le plan national. Les créations intervenues en 1997 (+ 4 postes), puis en 1998 (+ 7 postes), alors que les effectifs amorçaient une décroissance sensible, ont contribué à améliorer sensiblement cette situation, l'IUFM d'Aquitaine restant cependant au plan national parmi les établissements les moins bien encadrés.

Les créations d'emplois effectuées depuis 1994-1995 se répartissent de la façon suivante : 3 professeurs d'université, 4 maîtres de conférences, 4 PRAG-PRCE, soit un total de 11.

Les deux tiers des créations et transformations ont donc concerné des emplois d'enseignants-chercheurs, ce qui correspond à la politique revendiquée par l'établissement. L'IUFM d'Aquitaine avait, à la rentrée 1997, une proportion d'emplois d'enseignants-chercheurs nettement supérieure à la moyenne nationale (18,7% pour 14,6%).

Ces emplois sont répartis dans toutes les disciplines correspondant aux préparations, avec cependant une forte proportion en sciences de l'éducation (7 emplois), mathématiques (7 emplois) et, dans une moindre mesure, lettres modernes.

Les emplois d'enseignants du second degré sont, si l'on y ajoute les formateurs associés de l'IUFM, affectés prioritairement aux lettres, puis aux mathématiques, à l'EPS et à l'histoire-géographie.

Enseignants sur emplois IUFM et formateurs associés. Parmi les enseignants-chercheurs, les professeurs, s'ils assurent une partie de leur service (17%) en formation initiale premier degré, se consacrent pour l'essentiel à la préparation aux concours du second degré. Les maîtres de conférences interviennent, pour leur part, de façon équilibrée dans la formation initiale premier degré (40%) et la formation initiale second degré (40%), avec un engagement plus fort auprès des PLC2 qu'auprès des PLC1. Cependant, il convient de noter que les enseignants du supérieur interviennent quasi exclusivement à Bordeaux et à Pau, villes universitaires, et dispensent peu d'enseignement dans les autres antennes.

Le potentiel horaire des PRAG et PRCE est utilisé à raison de 43% pour la formation initiale premier degré et de 34% pour la formation second degré, essentiellement au profit des PLC2.

Les enseignants du premier degré assurent l'essentiel de leur service en formation initiale premier degré, où ils dispensent 80% de la formation dans le domaine de l'AI. Quant aux IMF, ils assurent la quasi-totalité de leur service auprès des PE2. Plus de 60% du potentiel d'enseignants du premier degré sont utilisés pour assurer des fonctions administratives ou de coordination : 5 emplois sont utilisés pour gérer la scolarité des PE dans les antennes départe-

Les personnels

Le corps enseignant

Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998-1999	
						emplois	dont vacants
Enseignants-chercheurs	Professeurs	7	7	7	10	10	1
	Maitres de conférences	14	14	15	16	19	2
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	84	84	93	93	97	12
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	14	14	14	14	14	0
Corps d'inspection	IPR /IA	4	4	4	4	4	0
Autres	ADEN	2	2	2	2	2	0
Total des emplois		125	125	135	139	146	15

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; ADEN : adjoint d'enseignement ; PLP : professeur de lycée professionnel ; INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998-1999	
						Emplois	Heures ETD
Directeurs d'études	Professeurs	0	0	0	0	0	0
	Maitres de conférences	16	15	14	9 *	9 *	1 632
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	48	50	54	52**	48**	6 400
	PLP	0	0	1	3	4	512
Enseignants du premier degré	IMF	138	143	142	144	134	25 632
	Instituteurs et P.E.	0	0	0	0	0	0
Corps d'inspection		3	3	3	3	3	576
Total des emplois		205	211	214	211	198	34 752

* : dont 1 à mi-temps ; ** : dont 1 à 384 heures

Les intervenants extérieurs *

On entend par intervenant extérieur toute personne (autre que formateur associé) dont le volume d'heures d'intervention est supérieur à 5 heures par an

		1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998-1999	
						Emplois	Heures ETD
Enseignants-chercheurs		8	7	10	11	?	?
Enseignants du second degré		11** + 13	14** + 27	7** + 22	7** + 15	7**	504
Enseignants du premier degré		9	9	12	1	?	?
Autres		14*** + 25	13*** + 30	11*** + 12	11*** + 27	13***	936
Total		80	90	74	72	20	16 215

* : sont prises en compte les interventions dans les domaines dont l'IUFM a la pleine responsabilité (formation générale et commune, formations PE, CPE, PLC2)

** : qui encadrent la formation générale PLC2 et ne sont pas bénéficiaires d'une décharge

*** : chefs d'établissement, CPE, COP qui encadrent la formation générale PLC2 (72h ETD)

tementales et 4 sont occupés par des responsables du secteur TICE, lesquels participent en outre à des actions de formation pour une partie de leur service. Cependant, de 1991 à 1998, les emplois sur postes IUFM du premier degré sont passés de 12 à 14. Il est prévu, pour la rentrée 1999, la création de deux emplois et le recrutement de deux PE.

Intervenants extérieurs. Les intervenants extérieurs sont mobilisés essentiellement pour la préparation des PLC1 aux concours du second degré lorsqu'il s'agit d'enseignants-chercheurs des universités de rattachement, pour la formation des PLC2 lorsqu'il s'agit d'enseignants du second degré, et pour la formation commune lorsqu'il s'agit d'enseignants du premier degré.

Enfin, les heures complémentaires représentent 10,5% du total des heures de formation. Les intervenants extérieurs (hors enseignants-chercheurs), qui sont rémunérés à 95% en heures complémentaires, représentent 38% de la consommation totale. Si l'on en juge par les données budgétaires, la dépense en heures complémentaires a légèrement augmenté entre 1995 et 1997 (+ 10%), alors même que le taux d'encadrement s'améliorait. De même, l'analyse de l'exécution du budget (cf. supra) montre une surévaluation du nombre d'heures complémentaires inscrites au budget, de l'ordre de 18%. L'ensemble de ces éléments indique que l'IUFM peine à mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des heures complémentaires, notamment du fait de l'instabilité des effectifs des PLC2.

Par contre, il faut souligner le souci de clarification des obligations de service des enseignants de tous les ordres d'enseignement, qui se traduit par une réglementation interne détaillée et précise, de même que les modalités de suivi administratif et financier des consommations d'heures complémentaires, dont le paiement n'est réalisé qu'après accomplissement de l'horaire statutaire.

L'IUFM a également mis en place une commission des personnels enseignants qui, selon le document d'auto-évaluation, serait le lieu d'une concertation régulière entre les enseignants et la direction de l'institut, sur les conditions de service et de carrière. Il apparaît en fait que cette instance n'a pas d'existence réelle, au point que ses représentants, rencontrés lors de la visite sur place, semblaient ignorer à quel titre ils étaient convoqués...

Les personnels IATOS. La dotation en personnel IATOS de l'IUFM d'Aquitaine est, pour la plus large part, héritée des anciennes Écoles normales. La répartition par catégorie des 112 emplois dont dispose l'institut est très proche de la moyenne nationale :

Catégorie	A	B	C
IUFM d'Aquitaine	10%	16%	74%
Moyenne nationale	10%	15%	75%

Par contre, si l'on considère la part respective des emplois de personnels administratifs et de personnels techniques, ouvriers et de service (TOS), l'IUFM se révèle atypique par rapport à la moyenne : en effet, le poids des personnels TOS (62,5%) est plus important que la moyenne de l'ensemble des IUFM (59,6%).

D'autre part, alors qu'au plan national on compte en moyenne 1 IATOS pour 31,4 étudiants, cette proportion s'élève à 37 pour l'IUFM d'Aquitaine, ce qui témoigne d'un sous-encadrement reconnu par le Ministère, qui évalue à 123,4 la dotation théorique dont il devrait bénéficier. Pour pallier cette carence, et faire face aux besoins, l'institut employait, à la rentrée 1998, 42 personnes, se répartissant en 8 emplois ou équivalents-emplois de contractuel ou vacataire rémunéré sur ressources propres, 23 personnes en contrat emploi-solidarité, 1 personne mise à disposition par une collectivité territoriale, et 10 contractuels rémunérés sur des emplois du chapitre 31-11. Au total, la charge sur le budget (y compris la part du salaire des personnels en contrat emploi-solidarité non pris en charge par le CNASEA) s'élevait en 1997 à 1,6 MF, soit 5% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses ne pèsent pas pour l'instant

Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/98

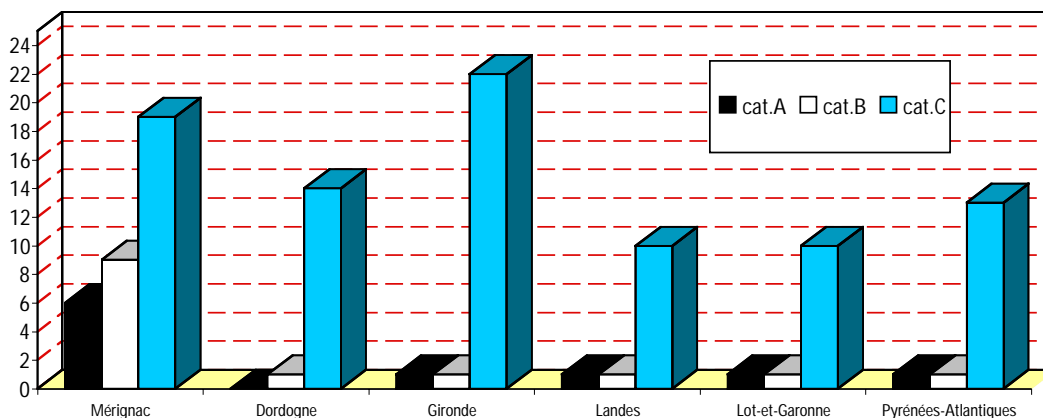
Répartition par support budgétaire

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	10	14	88	112
	Gagés				-
Établissement	Permanents				6
	Vacataires, saisonniers				2
	CES				23
	Apprentis, contrats de qualif.				-
Collectivités territoriales	Mis à disposition				1
Autres					10
Total					154

Répartition par fonction des emplois statutaires

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	1	4	6,8	11,8
Assistance à l'enseignement	-	-	1	1
Documentation	-	0,2	-	0,2
Vie institutionnelle et Administration générale	1,3	2,5	9	12,8
Service intérieur	0,3	1,6	16,7	18,6
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	-	
Restauration et Hébergement	1,5	0,8	13,5	15,8
Gestion financière et comptable	3,5	2,8	6,9	13,2
Gestion du personnel	1,8	1,5	2,6	5,9
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	0,6	0,6	28,3	29,5
Informatique	-	-	-	
Reprographie	-	-	3,2	3,2
Total	10	14	88,0	112

Répartition par catégorie et par site



de façon excessive sur le budget. D'autre part, il semble que l'institut souhaite limiter à ce niveau le nombre des personnels non statutaires, dans l'attente des créations d'emplois demandées au titre du prochain contrat quadriennal.

Ces demandes, au nombre de 22, mettent l'accent sur les créations destinées à permettre la stabilisation des personnels contractuels, c'est-à-dire essentiellement des emplois de catégorie C administratifs, mais aussi, dans une moindre mesure, techniques (AST). Une priorité est également affichée pour la création d'emplois d'assistant-ingénieur en informatique. Deux emplois de secrétaire de l'administration scolaire et universitaire et deux emplois de personnel de bibliothèque sont également demandés. Enfin, un emploi d'ingénieur d'études ou d'assistant-ingénieur est souhaité pour la maintenance du patrimoine.

Par ailleurs, l'institut envisage, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, de se défaire de son activité de restauration et d'hébergement dans la plupart de ses sites. Cette politique devrait conduire à une requalification des emplois de personnels ouvriers et de service ainsi rendus disponibles, soit dans le domaine technique, soit plus vraisemblablement en postes administratifs.

Les emplois actuels sont affectés à hauteur du tiers aux services centraux, qui concentrent de surcroît plus de 60% des personnels de catégorie A et B. Les équipes administratives et techniques des antennes départementales se composent en moyenne d'une douzaine de personnes, majoritairement de catégorie C, l'encadrement étant assuré par un personnel de catégorie A et un personnel de catégorie B.

L'institut prend en charge sur son budget des actions de formation qui viennent en complément de celles offertes par le Centre académique de formation administrative (CAFA). L'ensemble des actions a concerné en 1996-1997 environ 80 personnes pour une centaine de journées de stage ; la plupart concerne les personnels administratifs. Outre les préparations aux concours, les formations informatiques sont majoritaires. Il n'existe pas de plan de formation structuré : l'expression des besoins semble confiée aux chefs de service ou aux responsables administratifs d'antenne.

Conclusions. L'IUFM d'Aquitaine ne figure certainement pas parmi les mieux dotés en personnels enseignants et IATOS. Malgré cet état de fait, il a su limiter, dans des proportions qui apparaissent somme toute raisonnables, le recours aux heures complémentaires ou aux recrutements sur ressources propres. D'autre part, la gestion administrative des personnels ne suscite pas d'observations particulières : les procédures et les règles affichées sont claires, et appliquées.

Néanmoins, la détermination prévisionnelle du volume des heures complémentaires apparaît encore aléatoire : une meilleure appréciation de la charge pédagogique doit être recherchée. Par ailleurs, le développement, qui paraît souhaité, de l'activité des antennes départementales doit s'accompagner d'une plus grande participation des enseignants-chercheurs.

Enfin, il paraît nécessaire de clarifier le rôle et le fonctionnement de la commission des personnels enseignants, quitte à envisager sa suppression, au cas où elle n'apparaîtrait pas nécessaire.

S'agissant des personnels IATOS, il est apparu que les incidences et les conséquences du projet de suppression des services de restauration et d'hébergement de certaines antennes suscitent, notamment chez les personnels directement concernés, une inquiétude réelle. Il conviendrait sans doute d'expliquer de façon plus approfondie la politique qu'entend conduire l'institut dans ce domaine, et d'indiquer plus précisément l'utilisation qui sera faite des emplois qui seront ainsi rendus disponibles.

D'une manière générale, les priorités affichées par l'institut en matière de création d'emplois dans le cadre du prochain contrat quadriennal apparaissent pertinentes et correspondent à des évolutions tout à fait nécessaires, qu'il s'agisse de la nécessité de stabiliser les personnels à statut précaire ou de disposer de personnels compétents dans de nouvelles spécialités (patrimoine, informatique, documentation...).

La commission des personnels IATOS a vocation à disparaître au profit de la Commission paritaire d'établissement (CPE) : cette instance, outre le rôle de commission technique paritaire, jouera également le rôle de pré-commission

académique paritaire dans des domaines qui ne sont actuellement pas soumis à concertation avec les représentants du personnel.

Enfin l'institut gagnerait sans doute à élaborer de façon plus structurée un véritable plan de formation, établi à partir des besoins de l'institution mais aussi de ceux du personnel.

4 - LA GESTION DU PATRIMOINE

Lors de sa création, l'IUFM a pris en charge les six sites d'implantation des Écoles normales de l'académie de Bordeaux : Bordeaux-Caudéran et Mérignac, Agen, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux. Seuls les Conseils généraux des Landes et de la Gironde ont conservé la propriété des bâtiments.

L'IUFM dispose au total de 55 000 m² de surface bâtie (Shon) et de 157 000 m² de surface non bâtie. Les antennes départementales disposent de 6 à 8 000 m² de surface bâtie, à l'exception de Pau (8 700 m²) et de Bordeaux-Caudéran (15 000 m²). Le siège de l'institut occupe, quant à lui, 13 500 m². Bien entendu, lors de leur dévolution, ces locaux n'étaient pas adaptés aux besoins d'enseignement de l'institut, et comportent d'importantes surfaces consacrées à la restauration et l'hébergement. D'autre part, les locaux dont disposent les villes universitaires que sont Bordeaux et Pau sont très insuffisants par rapport aux besoins. C'est d'ailleurs là que se trouve un des principaux problèmes qui se posent à l'institut. Il suffit d'indiquer qu'en raison de cette situation pratiquement aucun enseignement destiné aux PLC1 ne peut avoir lieu à Bordeaux dans les locaux de l'IUFM. On peut y trouver l'origine des difficultés que connaît l'institut pour faire naître chez ses étudiants, si ce n'est une culture commune, du moins un sentiment d'appartenance partagée à une même institution.

Si le budget de l'IUFM peut être mis à contribution pour réaliser des travaux d'aménagement et de mise en conformité, il va de soi qu'il ne peut suffire pour engager des opérations de plus grande ampleur. Or, le département de la Gironde n'envisage, s'agissant du siège de Bordeaux-Mérignac, qu'une opération limitée et vraisemblablement peu fonctionnelle consistant à mettre à sa disposition une partie des locaux d'un collège situé à proximité.

La demande, présentée par l'institut dans le cadre de la préparation d'U3M et du prochain contrat État-Région, de construction à Bordeaux de locaux pédagogiques et administratifs apparaît tout à fait justifiée, même si sa réalisation suppose de disposer d'un site adéquat.

De même, la construction à Pau d'une extension destinée à accueillir un ensemble "formation - ressources" constitué de centres de ressources documentaires et TICE, d'un amphithéâtre de 200 places et d'espaces de vie étudiante et culturelle paraît nécessaire, et devrait trouver place dans la programmation du prochain contrat État-Région. Il conviendrait d'ailleurs que celui-ci fasse une place plus importante que celui qui s'achève aux projets de l'IUFM.

5 - CONCLUSION GÉNÉRALE

Globalement, l'IUFM d'Aquitaine apparaît bien géré. Des finances saines, une administration solidement structurée et qui a su se moderniser, des règles de gestion claires et admises par tous sont autant d'éléments positifs.

Cependant, l'institut doit apporter plus de rigueur dans la gestion prévisionnelle de ses moyens pédagogiques, exprimer de façon plus explicite ses projets quant au rôle et à la place que doivent tenir les antennes départementales et les personnels qui y travaillent, et surtout régler de façon concertée le différend qui l'oppose aux universités de l'académie.

L'institut devrait s'interroger sur l'utilisation de ses postes premier degré, qui, pour l'instant, sont trop utilisés pour des tâches administratives alors qu'il pourrait être intéressant de recruter des formateurs issus du corps du premier degré.

Enfin, il doit pouvoir disposer des locaux qui lui permettent de fonctionner dans des conditions normales, en accueillant l'ensemble de ses étudiants, ce qui ne semble pas être une revendication excessive après presque dix années d'existence.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AQUITAINE

FORMATION

ET

RECHERCHE

Pour la gestion des flux des candidats à l'inscription en première année, l'IUFM d'Aquitaine s'impose quatre principes.

Il doit d'abord maintenir un dispositif flexible et susceptible d'évoluer en fonction du nombre de postes aux concours, de la fluctuation du nombre des candidatures ou des capacités d'accueil.

Il veut agir, pour les inscriptions aux préparations aux concours du second degré, en concertation approfondie avec les universités de rattachement.

Il développe systématiquement l'information préalable des étudiants et des lycéens grâce aux services d'information et d'orientation des établissements scolaires et universitaires.

Enfin il accorde la priorité à l'efficacité de la formation suivie, tant par rapport aux épreuves du concours qu'en fonction des exigences de la professionnalisation.

I - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

1 - PROFESSEURS DES ÉCOLES

La procédure d'admission se fait en deux étapes. En mars, tous les candidats passent une épreuve de vérification des connaissances fondamentales en français et en mathématiques (QCM avec correction par lecture optique). En septembre, les candidats retenus (environ 1 500), tous titulaires, au plus tard en juin, de la licence ou d'un titre équivalent, sont convoqués pour un entretien. L'inscription à l'IUFM est prononcée pour 600 d'entre eux, sur les critères suivants : cursus académique, éventuelle expérience professionnelle, qualités d'expression et de communication manifestées au cours de l'entretien (la note obtenue au QCM n'est pas prise en compte dans le résultat final). Cela définit un rang de classement qui, associé aux vœux de l'étudiant, détermine son affectation. Le nombre constant d'admis définitifs (environ 540) sur les quatre dernières années est lié à la quasi-constance du nombre de places au concours : entre 330 et 370.

L'IUFM constate que seule la note d'entretien donne une certaine indication pour la réussite au concours, à l'inverse de la note de français et de mathématiques de l'épreuve de vérification des connaissances. Il veut donc réexaminer le déroulement de l'entretien, en fixant pour objectif prioritaire la détection des étudiants motivés. Le CNE approuve le processus d'admission adopté par l'IUFM. Bien sûr, cela implique une forte charge pour les personnels de l'institut, mais permet de déterminer les étudiants qui seront aptes à satisfaire aux exigences de la professionnalisation.

2 - PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

La question de la régularisation des flux. Les demandes d'inscription et les inscriptions réelles à l'IUFM ont été en augmentation de 1991-1992 à 1996-1997. En 1997-1998, la tendance s'est inversée (- 15% du nombre d'inscrits par rapport à l'année 1996-1997) et s'est confirmée pour l'année 1998-1999. Elle se traduit de manière particulière dans les filières techniques et professionnelles développées à l'IUFM : les problèmes de vivier de candidats posés au départ n'ont été progressivement résolus que grâce à une politique volontariste menée entre 1992 et 1995 ; ces problèmes se posent à nouveau dans un contexte économique qui offre des débouchés à des cadres et des techniciens.

Cette diminution récente du nombre d'inscrits et de demandes d'inscription est toutefois très inférieure à celle qui affecte le nombre de postes mis au concours (- 30% entre 1994 et 1998) et le problème de l'accès sans régulation aux différentes formations ouvertes reste posé.

En effet, la situation est contrastée selon les filières en fonction des dispositions arrêtées avec les universités de rattachement et reconduites depuis 1994-1995 :

- aucune limite aux inscriptions pour les concours préparés avec Bordeaux III ;
- exigence d'adéquation des cursus antérieurs et conditions fixées pour le redoublement pour les concours préparés avec Bordeaux II et l'université de Pau et des Pays de l'Adour ;

- capacités maximales par filière de préparation et critères de sélection pour les concours préparés avec Bordeaux I qui, tenant compte de la diminution du nombre de postes aux concours, a progressivement réduit depuis 1994-1995 ses capacités d'accueil dans 2 filières : Mathématiques et Physique-Chimie.

Cette hétérogénéité dans les conditions d'inscription imposées par les universités pour les étudiants qui sollicitent leur inscription à l'IUFM d'Aquitaine, pose question, en particulier lorsqu'elle concerne une même filière ouverte dans deux universités.

Les échanges avec des responsables de préparation au CAPES, des enseignants des universités, des délégués des étudiants permettent de prendre la mesure des différences, d'ordre idéologique et culturel, existant entre les universités et les disciplines, différences qui ne peuvent être niées. Sans doute les occasions de débat et d'échanges sur ces questions, le souci de l'intérêt des étudiants, la poursuite du travail engagé dans les universités sur la diversification des voies de formations sont-ils de nature à atténuer, dans l'avenir, les tensions autour de ce problème.

II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

1 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

Elle comprend 438 heures de cours ou TD : 258 heures pour la formation disciplinaire et didactique, 57 heures pour la formation générale et professionnelle, 27 heures de tronc commun (module de formation à ou par l'observation, ateliers, formations communes) et 96 heures d'options.

La formation disciplinaire et didactique concerne quatre disciplines : le français (100 h), les mathématiques (80 h), un module de renforcement en français ou mathématiques (32 h), l'EPS (46 h).

La formation générale et professionnelle comporte la préparation à l'épreuve orale professionnelle (15 h), un module de sciences de la formation : éducation, apprentissage, institution (42 h). Les options, au nombre de 2, chacune de 48 h, sont à choisir par l'étudiant entre l'histoire et la géographie, la biologie et la géologie, la physique et la technologie pour la première option, et entre les arts plastiques, l'éducation musicale, la langue vivante pour la seconde.

60 heures de formation personnelle et de préparation du dossier sont officiellement inscrites dans l'horaire.

Les stages de pratique professionnelle de 2 fois 2 semaines (108 h) complètent la formation. Le premier stage est centré sur la connaissance du système éducatif et de la méthodologie de l'observation, en liaison avec le module de formation de tronc commun. Le second stage est centré sur les cycles servant de support à la préparation du dossier pour l'épreuve professionnelle. Dans ces stages, les étudiants sont suivis essentiellement par les enseignants des disciplines et dans la perspective de la préparation au concours.

Les résultats aux concours

Année	Inscrits aux concours	Présents aux concours	Admis aux concours	Admis liste complémentaire	% Admis / présents
1995-1996	628	551	214	14	41,4
1996-1997	533	522	206	14	42,1
1997-1998	550	527	193	10	38,5

L'analyse du taux de réussite des étudiants de l'IUFM au concours entre 1996 et 1998 fait apparaître une quasi-constance de ce taux (autour de 40% alors que le taux de réussite en 1998 ne peut mathématiquement

dépasser 59% compte tenu du nombre de postes au concours). La "part de marché" de l'IUFM (nombre d'admis IUFM par rapport au nombre total d'admis) est importante : entre 59,5% et 65%.

Il s'agit là d'un excellent résultat, d'autant que ce "rendement des préparations" s'améliore lorsqu'on tient compte des lauréats qui ont, préalablement à l'année de leur réussite, suivi une année de préparation à l'IUFM.

L'analyse comparative des taux de réussite des 5 antennes départementales fait apparaître des disparités. Agen et Périgueux, qui ont les effectifs les plus faibles (respectivement 64 et 66 étudiants en 1998), ont toujours un taux de réussite supérieur à la valeur moyenne. Bordeaux-Caudéran (195 étudiants) et Pau (136 étudiants), qui ont les plus gros effectifs, oscillent autour de cette valeur moyenne. Enfin Mont-de-Marsan, dont l'effectif est le troisième en importance (93 étudiants), a un taux de réussite toujours inférieur à cette valeur moyenne. Une explication possible à ce décalage peut être que les vœux d'affectation dans les antennes sont satisfaits en fonction du rang de classement aux épreuves de recrutement, et qu'un nombre important d'affectations dans cette antenne correspond à un choix par défaut (deuxième ou troisième vœu), donc, pour une majorité, d'étudiants moins bien classés.

2 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

Les enseignements se déroulent sur 20 semaines, avec un total de 509 heures de cours. Ils recourent la formation disciplinaire et didactique (français : 63 h, mathématiques : 50 h, EPS : 46 h et le module maternelle : 48 h dont une semaine de stage filé), la formation générale et professionnelle (sciences de la formation : 63 h, techniques modernes d'information et de communication : 33 h), le tronc commun (module de formation à ou par l'observation : 18 h), 4 options de 40 heures chacune (parmi celles non choisies pour le concours) et un module de réajustement de 24 heures.

Les stages. Ils se répartissent en 4 semaines de stage de pratique accompagnée (dont une semaine de stage filé lié au module école maternelle, déjà cité) et 8 semaines de stage en responsabilité, scindées en deux phases de 4 semaines.

L'accompagnement des PE2 est assuré conjointement par les professeurs de l'IUFM et les IMF et PEMF (qui, dans le cadre de leur service, participent aux activités de l'IUFM et assurent l'encadrement du stage de pratique accompagnée). Cet accompagnement se traduit par une aide personnalisée à la préparation du mémoire professionnel, par l'accueil des PE2 dans les classes, par l'encadrement des activités pédagogiques et par la préparation, le suivi et l'évaluation des stages.

En fait, en particulier sur le site de Caudéran (sans doute du fait du grand nombre de PE2), l'organisation des stages et leur place dans la formation apparaissent problématiques. Il semble très difficile de penser les stages autrement que comme une contrainte d'organisation. Il est invoqué à Caudéran le manque d'IMF ou PEMF, pour accompagner les stagiaires (les titulaires de CAFIMF qui ne veulent pas assurer les fonctions qui en découlent sont très nombreux en Gironde : sur les 300 titulaires de CAFIMF, seuls 40 occupent le poste correspondant). Dans ces conditions, le stage perd une partie de sa dimension de formation accompagnée pédagogiquement. On ne peut qu'appuyer la demande de l'IUFM, visant à créer des pôles de formation sur le terrain pour remédier à cette pénurie.

La situation est assez différente à Agen, Mont-de-Marsan et Périgueux, où le petit nombre de PE2, ajouté à un encadrement correct (mais limite) en IMF et PEMF et à une organisation des stages qui met leur caractère formateur au centre de la préoccupation (Périgueux) permet une logique de stages plus intéressante, plus formatrice.

L'IUFM constate qu'il lui est très difficile d'assurer la connaissance des trois cycles. Les stagiaires choisissent, en général, leur lieu de stage en fonction davantage de leur convenance personnelle (lieu d'habitation, contrainte des mères de famille...) que de leur valeur formatrice. Par contre, ce n'est pas le cas à Périgueux qui a mis en place une organisation qui permet à chaque PE2 un passage dans les différents cycles, au moins dans les stages de pratique accompagnée.

Le CNE regrette que le plan de formation de l'IUFM ne soit pas appliqué correctement sur ce point, dans l'ensemble des sites.

Le mémoire professionnel. Celui-ci n'a pas encore trouvé à l'IUFM d'Aquitaine son rôle formateur. Dans l'antenne de Caudéran, il est vécu par les PE2 comme fortement contraignant, venant "en plus", n'ayant que peu à voir avec la formation. Des directeurs de mémoire, des PIUMF se disent "lassés" de diriger des mémoires. Au mieux, les mémoires sont pensés comme l'étude de la mise en œuvre d'une séquence élaborée dans un cadre disciplinaire. Dès lors, les stagiaires vivent le stage comme le lieu de la mise en œuvre de la séquence, comme le lieu de l'exercice didactique, non comme le lieu de l'observation des apprentissages des élèves dans la complexité des conditions.

3 - L'ÉVALUATION

L'IUFM a mis en place des commissions départementales d'évaluation. Il n'existe pas de commission académique. Le volume restreint d'ajournements et de prolongations (12 en 1996, 10 en 1997 et 1998), et le nombre infime de licenciements (2 en 1996, 3 en 1997, 0 en 1998), prononcés par les jurys académiques, rend assez peu significatifs des résultats qui tendent à accréditer, chez les lauréats, l'illusion que la deuxième année d'IUFM n'est qu'une formalité sans conséquence.

4 - OBSERVATIONS

On constate dans l'IUFM d'Aquitaine une grande diversité de la dimension de la formation des PE2 entre les sites ("antennes"). Cette diversité est à mettre en relation avec la place qu'occupent les IMF et PEMF dans la formation. Cela va de la simple juxtaposition des interventions, les classes d'accueil des PE2 étant simplement des lieux où ces derniers "appliquent" des savoirs qui apparaissent souvent très théoriques, parce qu'ils ne sont pas ou peu contextualisés dans la réalité d'une classe (Caudéran) jusqu'à une co-formation enseignant IUFM/IMF, PEMF (Pau, Agen, Périgueux où, à des degrés divers dans ces trois sites, les IMF PEMF participent aux cours et constituent des "doublettes" avec les PIUMF). Au cours de cette co-formation, le lien entre la réalité des élèves et d'une classe, les savoirs construits par l'enseignant et à construire chez les élèves sont mis en relation. À Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux, les PE2 sont pris en charge pour les stages et pour le mémoire par une "équipe tutorale" composée par des formateurs de différentes catégories. Cette étroite collaboration permet de résoudre un problème qui a été posé de manière réitérée par les PE2 : celui de l'évaluation des stages. Sans une élaboration commune des critères d'évaluation par les différents évaluateurs du stage, l'incohérence des critères semble prévaloir, et choque bien évidemment les PE2, compte tenu du rôle que joue la note de stage dans les procédures d'affectation. Un document d'évaluation, produit par l'antenne de Pau (qui met en évidence la complexité et l'hétérogénéité des critères d'évaluation d'un enseignant en classe), permettra que cette évaluation devienne non seulement plus transparente, mais aussi formatrice, ce qui est sa meilleure fonction.

5 - CONCLUSION

On peut constater que l'IUFM a choisi de façon délibérée, d'établir la formation de 1^{ère} année en fonction des contraintes de réussite au concours.

Les résultats sont effectivement bons. On peut s'étonner par contre qu'en deuxième année certaines obligations du plan de formation ne soient pas totalement remplies (connaissance des trois cycles, rôle formateur du mémoire professionnel).

Enfin, il conviendra de mettre en place, le plus tôt possible, la commission académique d'évaluation des professeurs stagiaires.

Le nombre d'IMF-PEMF est insuffisant en Gironde, limite dans les autres départements de l'académie. Leur rôle, ainsi que celui des personnels premier degré de l'IUFM, devrait être plus important. Cela pourrait réduire les

faiblesses persistantes signalées par la direction : principes de polyvalence et de transversalité, qui ne sont pas partout mis en pratique.

III - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

1 - LES PRÉPARATIONS ET ADMISSIONS AUX CONCOURS

Le guide des études à l'intention des étudiants précise que cette première année "*prépare aux concours dans leurs aspects à la fois scientifiques et professionnels*". La formation disciplinaire est dispensée dans le cadre des universités partenaires de l'IUFM, sauf pour la filière CPE pour laquelle l'IUFM assure intégralement la formation. La formation professionnelle vise à initier aux différents aspects du métier de l'enseignement envisagé (professeur, documentaliste ou CPE) et se décline en 2 composantes :

- un module de formation à l'observation de 12 heures, suivi d'un stage en établissement d'une durée d'une semaine ;
- la préparation à l'épreuve sur dossier (à orientation professionnelle).

Les taux de réussite. Ces taux sont supérieurs ou égaux à la moyenne nationale des candidats présents aux concours, pour 25 des concours préparés. Toutefois, le taux de succès des étudiants de l'IUFM d'Aquitaine comparé au taux de succès des étudiants de l'ensemble des IUFM suscite quelques interrogations : en 1997, ce taux est identique à la moyenne nationale pour seulement 15 préparations et, pour 4 d'entre elles, il apparaît comme inquiétant (inférieur à 0,5).

Si, d'une manière générale, l'érosion globale des taux de succès de l'IUFM, consécutive, dans de nombreuses filières, à l'effet conjugué d'une augmentation importante du nombre de candidatures et d'une baisse significative du nombre de postes au concours, ne soulève pas de questions majeures, certains concours présentent toutefois régulièrement des taux de succès inférieurs à la moyenne de ceux de l'ensemble des IUFM.

Cette interrogation en suscite une autre, relative à d'éventuelles corrélations entre pratiques de régulation des flux dans certaines filières et taux de succès au concours. Des études statistiques permettent de mettre en évidence le fait que des filières ne pratiquant aucune régulation des flux améliorent légèrement leur "part de marché" au sein d'un ensemble national, mais génèrent également un taux d'échec plus important. Cela mérite examen. Par ailleurs, certains décalages observables dans les taux de succès à des concours préparés à la fois à Bordeaux et à Pau suscitent question, au-delà des explications liées aux migrations de bons étudiants vers les universités de Bordeaux et Toulouse qui leur permettent d'accéder à des formations non ouvertes à Pau (maîtrise, préparation à l'agrégation).

Les collaborations entre l'IUFM et les universités. "*L'IUFM et les universités veillent ensemble à la cohérence et à l'efficacité de cette formation de première année*" précise la circulaire du 14 novembre 1994 relative à l'élaboration des projets des IUFM pour 1995-1999. En fait, les collaborations au service de cette cohérence sont faibles, voire inexistantes, entre l'IUFM d'Aquitaine et ses partenaires universitaires. L'IUFM n'assume pas la responsabilité pédagogique globale de la 1^{ère} année que lui confèrent les textes. Celle-ci ne saurait pourtant être déléguée ni confondue avec la responsabilité scientifique des universités en charge de préparations à des épreuves de concours.

En effet, les universités assurent, de manière quasi-exclusive, en utilisant leur potentiel d'enseignants, la préparation des épreuves de concours, y compris celle de l'épreuve orale sur dossier, alors que le rôle de l'IUFM se limite à l'initiation au métier, par le biais du module d'observation et du stage en établissement, par ailleurs non obligatoire pour l'ensemble des étudiants. On constate effectivement que, sur un effectif de 2150 PLC1, quelques centaines seulement suivent ce stage de sensibilisation mis en place par l'IUFM.

Or, compte tenu de la structure même des concours et des évolutions de l'épreuve sur dossier dans certaines filières, l'importance de cette initiation apparaît comme secondaire dans un contexte de grande sélectivité des concours, alors que les lauréats auront à assumer la responsabilité de classes dès la rentrée suivante. Cette séparation

tranchée des rôles, ces contributions très déséquilibrées à la formation des futurs enseignants ne permettent guère de répondre à la recommandation de la circulaire ministérielle et suscitent une interrogation quant au sens même de l'agrément du plan de formation de l'IUFM accordé par le Ministère pour les années 1995-1999, et désormais 1999-2002.

La préparation à l'épreuve sur dossier, assurée de manière très variable selon les universités, y compris pour une même filière (horaire, calendrier, modalités d'encadrement...) pourrait offrir un espace d'évolution vers des complémentarités mieux assurées entre partenaires. La préparation de cette épreuve requiert en effet, selon les disciplines, des compétences en épistémologie et didactique, la connaissance précise des programmes, des outils et des pratiques de l'enseignement, compétences que l'IUFM devrait pouvoir mobiliser dans la perspective de préparation à cette épreuve.

Les tensions entre IUFM et universités ne peuvent être dépassées que par le travail en commun, gage de construction d'une culture partagée dans le domaine de la formation des enseignants.

L'implication de certains universitaires rencontrés, leur intérêt pour ces questions, laissent supposer qu'il existe d'évidentes possibilités de collaboration au niveau de certaines filières. Pourquoi ne pas saisir l'occasion pour dynamiser les UCD en leur proposant un enjeu de cette importance ?

Pour devenir un véritable partenaire des universités dans cette formation de première année, l'IUFM devrait, semble-t-il, faire un effort supplémentaire pour disposer de ressources et compétences supplémentaires dans le domaine de la professionnalisation de la formation des enseignants de lycée et collège.

Cela met en cause la politique de recrutement des formateurs de l'établissement (enseignants-chercheurs, enseignants du second degré à temps plein ou à service partagé), tout autant que celle de la formation de ces formateurs.

Le CNE regrette que l'effort fait par l'IUFM et les établissements scolaires pour offrir aux PLC1 des stages de sensibilisation soit très peu valorisé par les étudiants concernés.

2 - LA FORMATION DES PLC2

Liaison PLC1-PLC2. Avant d'entrer plus avant dans l'analyse de la formation des PLC2 (qui va révéler nombre d'approches positives), on doit s'étonner de l'absence de continuité entre la première et la deuxième année. Ce hiatus est non seulement constaté mais affiché, voire accepté. C'est ainsi qu'on peut lire dans le document d'évaluation interne : *"(la) cohérence est quasi inexistante entre les deux années de formation PLC"*.

Ce constat se trouvait déjà (et de façon plus surprenante) dans le livret du stagiaire :

"Dans la première année, ils ont préparé le concours de recrutement...".

"La deuxième année... est donc une année à vocation essentiellement professionnelle".

Cet état de fait amènera d'ailleurs l'équipe de direction de l'institut à déplorer (dans son rapport d'auto-évaluation) que :

"L'impréparation professionnelle de nombreux lauréats du concours les incite à négliger en deuxième année... ce qui n'est pas aussitôt exploitable dans leur classe".

Certes, cet état de fait n'est pas l'apanage de l'IUFM d'Aquitaine, mais il est regrettable qu'on en soit encore à le constater et qu'on l'écrive.

Il faut déplorer que ce constat ait été vérifié au cours de l'expertise, et presque accepté, et souhaiter que la volonté affichée par l'équipe de direction de sortir de la situation actuelle soit concrétisée.

Ces changements pourraient déjà se préparer dans l'organisation de la première année en :

- rendant obligatoire les stages en lycée ou/et collège pour les PLC1 ;
- confiant à des maîtres de stage et à des formateurs de l'IUFM la préparation et l'exploitation de ces stages ;

- sortant de la situation actuelle dans laquelle *"les universitaires ont la maîtrise exclusive de la première année"*. Le manque de "surfaces d'accueil" ne peut suffire à expliquer à lui seul ce rejet des PLC1. Une politique encore plus volontariste s'impose dans ce domaine, ne serait-ce que pour faire reconnaître la part de l'institut dans le pôle universitaire d'Aquitaine ;

- proposant à l'IUFM de négocier avec les universités le développement (ou la conception) de modules de pré-professionnalisation.

Les formations dispensées à l'IUFM

Les formations disciplinaires. Tout d'abord, on soulignera la clarté de conception des plans de formation (en général). Le calendrier est bien structuré, bien réparti. Par ailleurs, l'institut a su utiliser intelligemment un domaine difficile - l'étalement géographique - en décentralisant également les apports disciplinaires, l'inconvénient étant de rendre difficiles des interventions d'universitaires et une concertation efficace. Cette formation est recentrée dans des locaux de l'IUFM à Pau, dans des locaux loués ou dans des établissements scolaires pour Bordeaux.

Dans les 90 h de tronc commun sont abordés successivement des problèmes de didactique, d'examen des programmes et, pour les disciplines à bivalence, des compléments de formation scientifique.

S'il y a une volonté affichée de lier étroitement ces apports aux besoins du nouvel enseignant, il serait intéressant que l'on se serve encore davantage de leurs acquis pour enrichir les contenus. On éviterait ainsi de les placer en position exclusive de consommateur. La mixité des équipes de formateurs (conseillers pédagogiques, formateurs associés, professeurs d'IUFM...) paraît aller dans le sens de la volonté de renforcer la liaison théorie/pratique. L'équipe de l'IUFM en fait une priorité. Il faut la soutenir dans ce sens. On peut regretter seulement de ne pas avoir trouvé un suivi plus individualisé. Pourrait-on réfléchir à la mise en place d'un tutorat ? Le mot n'apparaît jamais. Est-ce volontaire ?

Dans les 50 h des ateliers obligatoires à option, on peut cependant trouver des réponses à des situations particulières. Ainsi, la proposition des formateurs de lettres qui prévoient deux séances (l'une en début d'année, l'autre en fin) dont le contenu est à définir avec les stagiaires. Voilà une réponse qui associe pleinement les stagiaires à leur formation.

Sur un plan plus général, on ne trouve pas (ou peu) de propositions de réponse sur le plan disciplinaire aux problèmes des élèves en difficulté ou présentant des handicaps antérieurs. C'est bien là pourtant que résidera la principale difficulté rencontrée par les futurs professeurs et le meilleur moyen de répondre à l'hétérogénéité.

C'est la raison pour laquelle le CNE propose de renforcer également cette ouverture dans le tronc commun : ce doit être un passage obligé.

La formation générale. Elle bénéficie de 84 h pour le tronc commun et de 12 h pour les ateliers optionnels.

Le tronc commun est organisé en cinq grands axes :

- Connaissance et histoire du système éducatif ;
- Relation pédagogique et communication ;
- Évaluation des élèves ;
- Orientation des élèves ;
- Aide au mémoire professionnel.

C'est une organisation simple, bien programmée et qui s'inscrit sans heurt dans le calendrier général.

Cependant, l'ensemble rappelle par trop le système des conférences des ex-CPR. Certains stagiaires expriment le sentiment d'être infantilisés, mis dans la situation de "récepteurs d'un discours pré-établi". Il y a là sans doute une zone de travail importante pour l'IUFM. Encore une fois, on doit songer à mieux utiliser le potentiel des stagiaires, à les rendre acteurs de leur formation, ne serait-ce que pour rendre crédible *"l'évaluation des capacités d'écoute et d'interactivité témoignant de l'implication dans la réflexion au cours d'atelier"* (formulation du document d'évaluation interne de la formation générale).

Chaque stagiaire doit obligatoirement choisir trois ateliers optionnels. On a étudié avec soin et intérêt les propositions d'atelier. Le choix est vaste (13 fiches). Pourtant on doit attirer l'attention sur quelques points :

- certaines propositions devraient rentrer dans le domaine de l'obligatoire ; par exemple "La voix et le geste" ou "Connaissance de soi, connaissance de l'autre". Ce sont des outils indispensables à tout enseignant et qui ont davantage leur place dans la formation initiale que dans la formation continue ;

- certaines fiches devraient être réécrites pour apporter des réponses plus ouvertes. Ainsi, par exemple, on peut s'étonner de ne trouver que l'analyse transactionnelle comme réponse, alors que bien d'autres ressources se présentent, dans la gestion des situations éducatives difficiles ;

- il y a peu de propositions sur la gestion de l'hétérogénéité ;

- l'approche des TICE est trop dispersée : c'est pourtant une ouverture indispensable aux futurs enseignants. L'IUFM devrait y consacrer un temps important dans le tronc commun.

Les stages

L'IUFM d'Aquitaine a accordé aux stages une place éminente. Le coefficient 6 qui leur est affecté dans l'évaluation sur un total de 10 concrétise bien l'affirmation du *Guide de l'étudiant* : "Ils constituent le socle de la formation seconde année et l'élément fondamental de la professionnalisation des professeurs stagiaires".

On se doit de mettre en valeur la bonne collaboration entre le rectorat de Bordeaux et l'institut. Cette collaboration met à la disposition de ce dernier un réseau d'établissements et de conseillers pédagogiques solide, clair, dont le calendrier de mise en place est pour l'essentiel soigneusement équilibré.

L'opération part de l'IUFM qui sollicite les chefs d'établissement sur toute l'académie pour des propositions d'accueil. Celles-ci sont soumises pour avis aux inspecteurs pédagogiques. Les services du rectorat arrêteront la liste en fonction de la dotation en heures globales. C'est une procédure bien réglée qui donne satisfaction à toutes les parties, et notamment aux stagiaires. Le calendrier de ces opérations est bien maîtrisé. La volonté des services rectoraux de se mettre au service de la formation tout en gérant les moyens d'enseignement est à souligner.

Cependant une question essentielle demeure : qu'est-ce que "le bon terrain" de stage ? Sur ce point, on peut souhaiter que les demandes de l'IUFM soient davantage prises en compte pour l'affectation des stagiaires dans les établissements. Il faudrait également sortir d'une logique uniquement disciplinaire pour tenir compte de l'établissement dans sa globalité. Ne serait-il pas temps d'introduire une démarche de formation du conseiller pédagogique qui alimenterait, fidéliserait un groupe formé sur les exigences de la formation des PLC2 et ne répondant pas seulement aux critères de l'inspection ?

La liste des conseillers pédagogiques retenus est large : elle va servir de vivier non seulement pour les stages en responsabilité, mais aussi pour les stages de pratique accompagnée.

Stages en responsabilité. À chaque rentrée, le rectorat communique à l'IUFM la liste d'affectation des stagiaires PLC2. Ils couvriront des besoins pour 4 ou 6 heures (exception faite des disciplines comme EPS, Documentaliste, CPE, etc. qui ont une autre quotité). C'est une situation habituelle.

Le document d'évaluation interne attire l'attention sur "le décalage complet" entre les prévisions de l'académie, les propres prévisions du Ministère au mois de mai, et le nombre de stagiaires effectivement affectés à Bordeaux. Le rectorat l'a confirmé. C'est un décalage très important : 600 prévus, 800 affectés.

Il faut absolument soutenir les efforts conjugués de l'IUFM et du rectorat pour réduire ce différentiel. Certes, l'académie de Bordeaux est très attractive, mais la conséquence est que le dispositif d'affectation et de préparation des terrains d'accueil, très précis, est battu en brèche par ce qui n'est plus une marge : certains conseillers pédagogiques n'apprendront que le jour de la pré-rentrée la présence d'un stagiaire.

On pourrait également escompter des progrès dans la spécialité Génie civil. Pourquoi le Ministère persévère-t-il dans l'affectation d'une vingtaine de stagiaires dans l'académie, alors qu'un seul établissement peut les recevoir ? Le rectorat et l'IUFM s'emploient auprès du Ministère à trouver des solutions plus satisfaisantes.

Ces difficultés pointées, le CNE reconnaît la qualité d'organisation de ces stages et le degré de satisfaction des usagers.

Un nombre important d'éléments y contribuent :

- le travail préparatoire et la collaboration rectorat-inspecteur pédagogique-IUFM ;
- le guide du conseiller pédagogique ; c'est une bonne initiative qui présente ce qu'on attend de ces professeurs ; cependant, son caractère est trop théorique, parfois "aseptisé" : il tient plus d'un recueil de textes de référence (intéressants bien sûr) ; il n'est en tout cas pas la traduction originale des besoins spécifiques de l'institut ; on n'y retrouve absolument pas l'expression d'un projet ;
- la collaboration avec les chefs d'établissement est de qualité ; la présence de l'un d'entre eux comme chargé de mission dans l'équipe de direction et l'excellent travail qu'il y conduit n'est sans doute pas étranger à ce bon climat ; aussi, faudrait-il en profiter pour qu'au cours de ce stage une approche de l'environnement hors de la classe - équipe de direction, équipe vie scolaire, intendance et agents de service, conseils, parents d'élèves et tout le milieu socio-éducatif - soit organisée ; on ne peut pas se contenter de la fonder uniquement sur les initiatives individuelles ; la préparation, en cours, d'un livret du chef d'établissement d'accueil pourrait soutenir cette ouverture à condition que ce document soit le résultat d'une concertation terrain/IUFM ;
- la forte implication du doyen des inspecteurs pédagogiques dans l'IUFM (il a souligné la bonne participation de ses collègues, mises à part quelques disciplines, comme en mathématiques) ; cette participation des inspecteurs pédagogiques a été progressivement codifiée par l'IUFM : ceux-ci donnent leur avis et, conformément au règlement en vigueur, leur accord sur la désignation des conseillers pédagogiques ; ils sont consultés pour le choix des formateurs second degré dans la formation disciplinaire ; ils "initient" les futurs visiteurs ; ils sont garants dans leur discipline de la conformité du plan de formation ; c'est beaucoup, bien qu'ils ne participent pas à l'évaluation, ce que certains regrettent, estimant que leur rôle, dans ce domaine, se cantonne à celui de "Samu pédagogique".

Certes, il y a des avantages à cette forte présence. Mais une vigilance de l'IUFM s'impose par rapport à une emprise excessive des corps d'inspection sur la deuxième année, après une année sous la responsabilité des universités.

Le CNE recommande fortement à l'équipe de direction, tout en conservant la collaboration des inspecteurs pédagogiques, d'aller vers une plus grande autonomie. Il semble que l'inspecteur pédagogique ne devrait être qu'à parité membre consultatif du choix des collaborateurs de la directrice de l'IUFM. Cela nécessitera de la persévérance dans le volontarisme déjà à l'oeuvre, mais il faut aller dans ce sens car l'institut est une entité universitaire à part entière.

Recommandons à l'IUFM d'accomplir avec le rectorat le même travail pour les PLP2, où la double valence pose problème. Le rôle des inspecteurs doit, de la même façon, être canalisé par l'IUFM et ses formateurs.

Trois remarques importantes pour terminer cette partie :

- dans divers entretiens et divers documents, on a entendu ou vu placer le rapport stagiaire/conseiller pédagogique sous le terme de "compagnonnage" ; c'est là ouvrir une porte à l'idée de "leçon modèle", de leçon-type ; c'est placer ce rapport sur l'idée de l'imitation ; la démarche proposée doit être plus dynamique, aller vers l'élaboration d'une démarche personnelle au PLC2, construite progressivement par l'analyse de ses propres réussites et échecs ; elle doit résolument laisser de côté l'exemplarité ;
- la majorité des stagiaires sera nommée l'an prochain en collègue ; or, le plus grand nombre de terrains de stage se situe en lycée ; la configuration de l'académie rend difficile un renversement de tendance ; il faudrait un équilibre avec les stages de pratique accompagnée et qu'en tout cas on envisage, dans la formation disciplinaire et la formation générale, de voir systématiquement la dimension lycée et la dimension collègue ;
- de même, devrait-on se donner les moyens de faire découvrir la réalité des établissements difficiles, même si, il est vrai, l'académie de Bordeaux a peu de terrains d'étude à présenter.

Stages de pratique accompagnée. L'affectation se fait sur les supports arrêtés, en fait dans le même vivier que celui des stages en responsabilité. Mais il conviendrait de faire attention à ne pas introduire une hiérarchie entre les stages car les stages de pratique accompagnée sont délicats et difficiles à guider. Ils sont organisés sur 40 h alternant observation et pratique guidée en début et fin d'année. C'est un schéma classique.

On note avec intérêt la formalisation du travail de concertation stagiaire/conseiller pédagogique (40 h également). Là aussi, on pourrait utiliser plus intensément les bonnes relations avec les chefs d'établissement pour organiser systématiquement une présentation de l'établissement de stage : ainsi, le futur professeur continuera à situer ses actes pédagogiques dans un milieu donné et à se rendre compte de la variété des réponses pédagogiques possibles suivant le milieu. Si on relève la volonté d'individualiser ce stage pour les PLP (dans certains cas, il permettra de renforcer la seconde valence), on aurait aimé trouver une telle réponse alternative pour les disciplines propres aux lycées (philosophie, sciences et technologies industrielles, génie civil...). Pourquoi ne pas profiter de ce stage pour faire découvrir un autre type d'établissement ou un autre type de classe ?

Pour les CPE, il est un stage d'observation ; la découverte d'un cycle différent est capital, mais également la possibilité de voir sur l'année un travail dans une équipe et un travail en solitaire.

Stages en entreprise. Il semble que l'institut gagnerait à clarifier ce domaine et à le formaliser comme il l'a fait pour les autres stages. Ce sont les stagiaires qui démarchent leur propre entreprise : quelle est la place véritable de la dimension pédagogique dans ce choix ? Par ailleurs, les contrats-types examinés ne codifient que la partie administrative et les responsabilités réciproques, n'abordant pas les attentes pédagogiques.

On peut suggérer à l'IUFM de travailler sur la constitution d'un réseau d'entreprises de façon à les fidéliser et à bâtir avec elles un projet de formation.

Le fait que le stage en entreprise va constituer le terrain de mémoire pour les CAPET et les PLP2 fait que l'implication du stagiaire n'est pas évaluée dans ce domaine. C'est regrettable pour de futurs professeurs de disciplines technologiques qui placeront eux-mêmes leurs élèves en stage.

Le suivi des stages. La fréquence des visites des professeurs conseillers est négociée en début d'année. Il faudrait peut-être préciser cette fréquence et, de même, le rôle des conseillers tuteurs ou des conseillers pédagogiques.

Le dispositif d'accompagnement du stage est complété par ce que l'IUFM d'Aquitaine appelle les "visiteurs". Ceux-ci effectuent deux visites du stagiaire. La première est une visite conseil, la deuxième une visite évaluation. Elles se font dans toute la mesure du possible en présence du conseiller tuteur.

Ces visiteurs sont recrutés sur trois critères :

- maîtrise des contenus scientifiques de la discipline ;
- connaissance des exigences de la discipline dans le second degré ;
- connaissance concrète de la discipline dans le second degré.

Si ce dispositif n'amène pas de remarques, car il est somme toute classique, il n'en est pas de même pour la désignation et la formation de ces visiteurs.

Les UCD proposent les enseignants de l'IUFM au directeur et les inspecteurs pédagogiques les enseignants du second degré.

Ce sont les inspecteurs pédagogiques qui vont les former pendant un an, notamment en les faisant participer à leur visite d'inspection et aux stages qu'ils organisent. Le CNE est en désaccord avec cette façon de faire car :

- une relation d'inspection n'a rien à voir avec la relation formation ;
- le but de ces visites est de vérifier l'impact de la formation donnée à l'IUFM même.

C'est un point important. Pourquoi laisser aux inspecteurs pédagogiques le suivi du travail fait par l'IUFM ? Il appartiendra plus tard aux corps d'inspection de vérifier, voire d'infléchir l'impact de cette formation : c'est le travail de l'utilisateur. Mais il est urgent que le formateur revendique toute sa responsabilité.

Le mémoire. Comme l'ensemble des composantes de la formation, la préparation du mémoire est bien structurée. Un horaire de 3 h est consacré au mémoire. Les rôles de la formation disciplinaire et de la formation générale sont bien définis, le choix du sujet revenant essentiellement à la formation disciplinaire.

L'insistance mise sur l'exercice, proposé à l'enseignant débutant, de réfléchir sur sa pratique et de l'analyser donne une véritable place dans la formation à cet exercice.

L'existence de la fiche navette, qui permet au stagiaire de construire pas à pas son mémoire et aux divers formateurs de suivre le travail dans sa maturation, est un fait très positif.

Cependant, quelques points mériteraient d'être approfondis et des choix d'être consolidés :

- la concertation interdisciplinaire est inexistante ; il y aurait pourtant, en dehors même de la stricte égalité d'évaluation, un enrichissement à rassembler les directeurs de mémoire pour harmoniser les exigences de l'écrit, mais surtout les conduites de soutenance ;

- on peut suggérer la proposition déjà faite pour la formation disciplinaire : mise en place d'un tutorat, qui instituerait un dialogue plus pointu aidant à l'analyse de l'acte pédagogique du stagiaire ;

- le problème des agrégés a reçu un début de réponse avec la proposition qui leur est faite d'élaborer un document à présenter devant leurs pairs ;

- la composition des jurys de mémoire pose un problème qu'on retrouve dans d'autres secteurs de la formation : celui de l'équilibre entre universitaires et formateurs associés.

Le jury comprend trois personnes :

- un formateur formation générale ;
- un formateur formation disciplinaire ;
- un chef d'établissement.

On devrait pouvoir y associer plus systématiquement un universitaire pour établir un lien entre les concours et la validation professionnelle, agrandir l'impact de cet exercice, le rapprocher d'exercices universitaires et mettre en place un échange en proposant des formateurs second degré dans la préparation du dossier.

3 - L'ÉVALUATION

Une commission d'évaluation examine le dossier des professeurs stagiaires. Actuellement, chacune des composantes de la formation est évaluée par le biais d'une note sur 20. La moyenne est exigée pour chacune d'entre elles pour prononcer la validation.

Ces notes sont modulées par des coefficients :

- stages en responsabilité : 6
- module de formation disciplinaire : 1
- module de formation générale : 1
- mémoire : 2

On demande également à chaque formateur un avis. C'est un système bien compliqué pour arriver à une évaluation obligatoirement binaire.

Le système de coefficient ne s'explique pas, si ce n'est par des habitudes antérieures à l'IUFM et la volonté d'affirmer la prééminence des stages.

Cette hiérarchie dans les composantes de la formation peut être source de choix arbitraire par les stagiaires et se faire au détriment de l'apport de l'institut.

Le CNE propose à l'équipe des formateurs de réfléchir à un système qui aboutisse à une "égalité de dignité" entre les composantes, à l'expression d'un avis favorable ou défavorable pour chacune d'entre elles, l'avis défavorable étant dûment motivé.

Par ailleurs aucune structure d'harmonisation interdisciplinaire n'est en place. C'est d'autant plus grave si l'on maintient le système de notation actuelle.

Cette vacuité fait que l'avis proposé au directeur ne résulte que des calculs faits par les services de scolarité à partir de notes qui n'ont été soumises à aucun examen critique.

Une réflexion sur l'évaluation serait la moindre des choses dans un institut professionnalisant qui forme des futurs "notateurs".

Enfin, il faut noter que l'académie de Bordeaux est exportatrice de ses lauréats PLC : plus de 90% d'entre eux vont être nommés dans une autre académie.

4 - CONCLUSION

On constate que l'IUFM n'a pas la maîtrise de la formation des professeurs LC. Comme on l'a vu plus haut, l'IUFM n'intervient que peu dans la formation des PCL1, qui est assurée par les universités de rattachement, y compris, bien souvent, pour la préparation de l'épreuve sur dossier. Les résultats aux concours sont moyens.

Peu de PLC1 suivent les stages de sensibilisation dans les établissements scolaires. Comme, en outre, un tiers des PLC2 n'était pas inscrit à l'IUFM auparavant, il n'est pas étonnant de constater un hiatus entre les deux années. Ainsi de nombreux PLC2 se retrouvent, dès les premiers jours, en responsabilité dans une classe, sans connaître la réalité d'un établissement scolaire et d'une classe.

Le plan de formation de la deuxième année est précis, clair et correctement réalisé. Les partenaires de l'IUFM remplissent efficacement leur rôle. Cependant, on peut regretter que, dans cette année également, les formateurs de l'IUFM et des universités soient peu impliqués.

Le CNE a été surpris que l'évaluation des professeurs stagiaires soit faite par un système de notes et de coefficients bien compliqué pour arriver finalement à un avis favorable dans la quasi-totalité des cas.

Il est nécessaire que l'IUFM revendique ses responsabilités de formateurs de maîtres, tant vis-à-vis des universités que des corps d'inspection.

IV - LA FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

Le module "formation à l'observation" est proposé à tous les étudiants de première année de l'IUFM, quel que soit le concours préparé, pour une partie de leur formation générale aux métiers de l'enseignement. Le module comporte trois phases : formation (15 h), stage d'observation (1 semaine dans un établissement scolaire), exploitation des observations (15 h).

La capacité d'accueil est importante - entre 1 100 et 1 300 -, mais seuls 38% des inscrits à l'IUFM suivent ce module qui est facultatif et non évalué. Pourtant, les étudiants manifestent de l'intérêt pour cette formation qui leur permet d'appréhender la réalité d'un établissement scolaire, et les chefs d'établissement en comprennent bien la finalité. Mais le maintien de certains cours de préparation aux concours pendant la période réservée au module entraîne l'abandon de nombreux étudiants.

En deuxième année, l'atelier "liaison inter-cycles" compare les dispositifs mis en œuvre pour assurer les apprentissages fondamentaux (en particulier la maîtrise de la langue) et l'atelier "réponses institutionnelles aux élèves en difficulté" évoque les dispositifs de soutien et d'aide aux élèves. Mais cette formation commune n'a pas pu fonctionner en 1998-1999 pour des raisons de difficultés d'organisation. D'ailleurs certaines UCD de l'IUFM trouvent cette formation générale commune non satisfaisante et proposent de provoquer des échanges entre PE et PLC par des visites de quelques jours dans des écoles et des collèges, et par la création d'une formation disciplinaire commune.

V - LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le choix de confier ce dossier particulier à un chargé de mission (MC DETU) témoigne de l'importance que l'établissement accorde à l'ouverture internationale. Le fait que ce chargé de mission ait, progressivement, obtenu les moyens de son action par le biais de l'appui d'un responsable administratif et d'une secrétaire est, lui aussi, significatif.

L'établissement présente, dans le domaine de la formation, "l'ouverture à l'international", structurée autour de deux axes :

- un module de formation à l'intention des professeurs stagiaires (module optionnel de 6 heures dans le plan de formation 1995-1999) permettant une initiation à l'étude comparée des systèmes éducatifs de quelques pays d'Europe ;

- des stages à l'étranger visant des objectifs variés : d'abord, la connaissance des systèmes éducatifs grâce à des stages d'observation de 8 jours organisés depuis 1995 et concernant chaque année 30 à 40 PLC2 qui font le choix de cette option (ils se déroulent dans des pays de l'Union européenne : Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni) ; ensuite, la connaissance des langues étrangères grâce à un stage de pratique accompagnée de 3 semaines dans une école primaire de la région de Manchester qui permet à des PE2 (5 à 10) d'enseigner le français comme langue étrangère.

Des stages longs pour des PLC1 de disciplines linguistiques se déroulent dans deux cadres depuis 1996 : avec ERASMUS (6 à 7 étudiants dans une université européenne) et LINGUA "C" (5 à 8 étudiants par an effectuant un séjour d'assistant dans un pays de l'Union européenne).

Diverses actions s'inscrivent dans le cadre d'une formation professionnelle pratique en contexte étranger : des stages en responsabilité pour des PE2 dans les écoles françaises de Porto, Madrid, Rome, Ankara, Istanbul, Casablanca ; des séjours de formation ERASMUS : en 1998-1999 pour un enseignant du primaire venant d'un établissement de formation étranger ; depuis 1997-1998 : 2 PLC2 d'allemand suivent, à l'université de Berne, 6 semaines de la formation de professeur d'allemand ; un stage de formation linguistique et didactique pour professeur de classe bilingue qui concerne un professeur stagiaire d'histoire et géographie effectuant un stage de 3 mois à Francfort-sur-le-Main dans le cadre d'échanges franco-allemands.

1 - DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Les effectifs d'étudiants et professeurs stagiaires concernés. Ils sont faibles et leur addition n'a aucun sens tant les publics concernés, les objectifs et les dispositifs sont différents.

Une évaluation quantitative serait, du reste, tout à fait réductrice. On ne saurait sous-estimer, en effet, l'enjeu de la mise en place d'un dispositif, même si un seul stagiaire en est bénéficiaire.

Toutefois, l'existence d'une véritable dynamique de l'établissement dans le domaine des relations internationales passe par la volonté d'accroître ces effectifs en dépit des contraintes institutionnelles et organisationnelles qui pèsent sur la mise en œuvre de ce type d'action.

Des difficultés, des fragilités. Les contraintes qui viennent d'être évoquées pèsent lourd dans un contexte d'indifférence, voire de réticence, à l'égard de cette dimension de la formation, de la part des étudiants, des professeurs stagiaires ou des formateurs. Cela ne contribue pas à valoriser ces stages alors que, dans un avenir proche, l'espace européen risque d'offrir des possibilités de mobilité professionnelle aux enseignants aujourd'hui en formation.

La faible intégration de certains stages à l'étranger dans la globalité du plan de formation apparaît comme un point faible, même si des avancées sur certains dispositifs peuvent être repérées. Les modalités d'évaluation des différents stages ou actions de formation à l'étranger, par exemple, semblent floues, voire inexistantes, et l'on peut s'interroger sur leur inscription dans la procédure de validation de la formation des professeurs stagiaires.

Par ailleurs, on peut regretter que les actions retenues dans ce volet complexe de l'offre de formation de l'IUFM ne témoignent pas de manière plus évidente de certaines priorités nationales dans ce domaine (stages à l'étranger visant à augmenter sensiblement le nombre de futurs professeurs d'école capables d'enseigner une langue vivante, par exemple).

Des avancées. La diversification des opérations, des publics, des partenaires depuis la création de l'IUFM, la participation instituée à des programmes européens (ERASMUS, LINGUA) sont des indicateurs d'évolution positive.

L'implication de l'IUFM dans l'élaboration d'outils de formation au niveau européen doit également être soulignée. Elle se manifeste par l'engagement de l'établissement dans plusieurs projets (LINGUA, COMENIUS) et par la coordination assurée d'un projet COMENIUS (projet 3.1), portant sur l'apprentissage de la langue maternelle au niveau préscolaire.

L'IUFM s'attache également à mieux intégrer certains éléments de son dispositif, en particulier dans le plan de formation des professeurs stagiaires.

Le module d'initiation à l'étude comparée des systèmes éducatifs se réduit (de 6 heures à 3 heures) mais devient obligatoire pour tous, dans le futur plan de formation. Une formation de formateurs permettra de développer le potentiel de compétences nécessaire à la mise en œuvre d'une telle modification.

Le souci de mieux intégrer les actions du volet "international" dans la globalité du plan de formation se lit également dans la recherche de solutions actuelles pour que le stage des PE2 dans les écoles françaises à l'étranger puisse être inclus dans le cursus de formation de 2ème année comme stage en responsabilité, et évalué comme tel.

2 - CONCLUSION

Le domaine des relations internationales est un domaine d'investissement manifeste pour l'IUFM d'Aquitaine. Il semble toutefois possible, à ce stade de développement, de dynamiser l'ensemble de manière cohérente. Sans doute, dans cette perspective, est-il souhaitable de poursuivre l'effort d'intégration des dispositifs dans la globalité du plan de formation, sans négliger les questions de l'évaluation. Cela suppose, vraisemblablement, l'affirmation plus forte des objectifs fondateurs d'une politique cohérente d'échanges et d'interventions, seule susceptible d'alimenter des évolutions positives dans l'adhésion et l'implication des étudiants, professeurs stagiaires et formateurs.

VI - LA DOCUMENTATION

1 - DES CHOIX STRATÉGIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Un conservateur général des bibliothèques a été affecté à l'IUFM d'Aquitaine en septembre 1998, un service commun de documentation a été créé en janvier 1999. Ces deux créations (un poste, un service) prennent sens dans une perspective de construction de l'unité de l'IUFM, construction qui prend du temps et qui exige des investissements particuliers dans un établissement multi-sites.

La création du Service commun de documentation vise en effet d'abord à réunir les 6 centres de ressources documentaires établis sur les différents sites de l'IUFM dans une structure unifiée permettant un fonctionnement optimisé et une meilleure prise en compte des objectifs d'établissement.

Les missions du Service commun de documentation comprennent la mise en réseau organique des centres de ressources, les relations entre ce réseau et toutes les instances de l'IUFM, ainsi que le développement des coopérations extérieures.

Les corrélations entre les missions du service ainsi définies et les axes prioritaires retenus dans le contrat d'établissement 1999-2000 en matière documentaire sont un indicateur de la cohérence d'un projet global dans le domaine de la documentation.

L'IUFM a retenu des axes prioritaires dans la perspective d'une contractualisation avec l'État (vague 1999-2002). Il veut définir une politique d'acquisition et un plan de développement des collections assurant la mise en cohérence des pratiques des différents centres de ressources documentaires (CRD) à l'échelle de l'établissement et l'amorce d'acquisitions partagées, prendre en compte les besoins émergents en formation continue et poursuivre l'intégration des nouveaux supports, aborder une nouvelle étape d'informatisation permettant la constitution d'une base de données unique et complète, le travail en réseau et le catalogage partagé, la mise à disposition et l'accès sur le serveur Internet de l'IUFM, et améliorer le service à l'utilisateur par l'élargissement des pages d'ouverture des CRD, l'augmentation et la rénovation des lieux d'accueil.

Les éléments de politique documentaire ainsi explicités apparaissent comme étant au service de choix stratégiques d'un institut de formation dont les missions évoluent (prise en charge de la formation continue d'enseignants), dans un contexte scientifique lui-même en évolution (explosion des ressources électroniques).

La formulation même du 2ème axe prioritaire est, quant à lui, révélateur de l'état actuel de l'informatisation des fonds des différents centres de ressources documentaires. Le recours au logiciel BCDI lors d'une première phase d'informatisation ne permettant pas d'établir les coopérations documentaires pertinentes, avec les établissements d'enseignement supérieur en particulier, une deuxième phase d'informatisation, non engagée, apparaît aujourd'hui comme indispensable et urgente. Elle implique la mise en place préalable d'un nouveau logiciel documentaire et, corrélativement, l'élaboration d'un cahier des charges très précis, en collaboration avec le service informatique dont la structuration doit être stabilisée avant d'aborder un chantier de cette nature.

2 - DES DIFFICULTÉS ET DES SOURCES DE TENSION

Des disparités importantes entre les centres de ressources documentaires

	Site de Mérignac	Site de Bordeaux	Site de Périgueux	Site de Mont-de- Marsan	Site d'Agen	Site de Pau	Total
Nombre total de documents	18 000	39 200	16 500	24 100	23 500	35 700	157 000
Nombre total							
- de volumes (ouvrages)	10 000	32 000	6 700	12 700	11 500	14 700	87 600
- dont entrées dans l'année (1)	1 000	1 800	500	300	300	1 700	5 600
Nombre total de périodiques vivants (titres)	100	125	70	70	50	70	485
Autres supports (CD-Rom, vidéos, CD, diapos...)	780	1 250	1 700	330	490	700	5 250
Proportion des ouvrages en libre accès	80%	98%	95%	90%	94%	60%	
Nombre de prêts	6 200	24 900	5 700	3 500	4 600	13 000	57 900
Nombre de communications sur place	?	?	?	?	?	?	?
Nombre total de lecteurs inscrits (emprunteurs) :	1 410	780	190	155	230	500	3 265
- dont étudiants de 1ère année	375	175	47	70	55	140	862
- dont professeurs stagiaires de 2ème année	653	193	60	39	78	200	1 223
- Personnels en formation continue	190	250	30	10	53	130	663
- dont enseignants de l'IUFM (2)	116	147	31	10	32	20	356
- Autres personnels	76	15	22	26	12	10	161
Nombre de semaines d'ouverture par an	40	38	36	38	37	37	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	40	45	37	30	39	35 (5)	
Personnels professionnels (3) (en ETP) *	2	2	1	1	1	1 (6)	8
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*					1		
Personnels occasionnels (en ETP) *	1	1,5	0,5				3
Montant total des dépenses	?	?	?	?	?	?	?
- dont dépenses documentaires (4)	148 000	206 000	50 000	50 000	39 000 commun	156 000 269 000	918 000
Total des surfaces occupées (en m2)	95	500	175	180	170	130	1 250
Nombre de places assises	18	60	26	28	40	20	192

(1) Aquisition, dons et échanges.

(3) Ayant un diplôme de documentation.

(5) 44 h à compter de septembre 1998.

* équivalent temps plein.

(2) Tous les intervenants à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs).

(4) Aquisitions de documents et reliure.

(6) 2 à compter de septembre 1998.

Les disparités dans les conditions de fonctionnement des 6 centres de ressources documentaires sont, pour une large part, indissociables des différences existantes entre les sites de formation eux-mêmes.

Celles-ci affectent, d'abord, la nature même et l'importance des publics susceptibles de fréquenter les centres de ressources documentaires : étudiants préparant les concours du premier ou du second degré, professeurs stagiaires du premier ou du second degré, personnels en formation continue...

Des différences significatives existent également dans le volume des ressources documentaire des centres (39 200 documents à Bordeaux-Caudéran, 16 500 à Périgueux) ou dans les conditions d'accès à ces documents (98% des ouvrages en libre accès à Caudéran, 60% sur le site de Pau).

Enfin, la mise en relation du volume global des tâches à assurer (accueil de publics plus ou moins nombreux, plus ou moins divers ; gestion de ressources documentaires plus ou moins importantes, exigeant le développement plus ou moins significatif de certaines collections...) et du nombre, en équivalent temps plein, de postes affectés au fonctionnement des différents centres de ressources documentaires, conduit à inférer des écarts dans les taux "d'encadrement". Ces écarts s'illustrent du reste dans les différences dans le nombre de semaines d'ouverture (de 36 à 40) et dans le nombre d'heures d'ouverture par semaine (de 30 à 45).

Ces trois points, mis en évidence après analyse des données figurant dans le tableau ci-dessus, permettent de mieux mesurer l'enjeu que peut représenter, pour l'IUFM d'Aquitaine, la mise en place réussie d'un service commun de documentation.

Les personnels affectés au fonctionnement des centres de ressources documentaires. Les problèmes sont, dans ce domaine, à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le service légitimement attendu par des étudiants préparant des concours très sélectifs, des professeurs stagiaires préparant leurs cours ou leur mémoire, suppose des horaires et des durées d'ouverture compatibles avec la réalité des besoins des personnes en formation.

Or, les conditions même d'ouverture des centres de ressources documentaires sont indissociables des services dus par les personnels en poste : leur nombre et leur catégorie ne permettent pas, sur tous les sites, de trouver des solutions pleinement satisfaisantes.

Par ailleurs, les personnels professionnels attachés au fonctionnement des centres de ressources documentaires sont des documentalistes qui assurent, conformément à leurs missions, des tâches de formation. La tension entre cette dimension de l'exercice de leur métier et les exigences d'ouverture du centre implique la recherche de solutions (en particulier dans les centres de ressources documentaires qui fonctionnent avec une seule personne) et suppose une réflexion globale sur le rééquilibrage des catégories de personnels (de documentation, de bibliothèque, de catégories B et C).

Des avancées

Des modifications dans les pratiques de fonctionnement de l'établissement et de gestion des personnels exerçant dans les centres de ressources documentaires. L'arrêté du 15 décembre 1998 pris par la directrice de l'IUFM confère au conservateur l'autorité sur les personnels des centres de ressources documentaires rattachés au Service commun de documentation. Cette décision inscrit le travail des centres de ressources documentaires dans une logique académique et unitaire qui rompt avec les pratiques de gestion des problèmes documentaires par chacun des sites. Le conservateur dispose donc désormais d'un cadre adapté à l'exercice de ses fonctions et à la conduite d'une politique documentaire qui soit à la hauteur des ambitions légitimes d'un établissement d'enseignement supérieur et des missions spécifiques de l'IUFM.

La définition et la conduite d'une politique documentaire comme élément constitutif du projet d'établissement, au service du plan de formation. Les orientations de la politique documentaire seront désormais soumises aux instances décisionnelles et consultatives de l'établissement.

Le nouveau plan de formation intègre plus fortement la dimension "documentation" dans les formations, par exemple en rendant la formation à la documentation obligatoire par tous les professeurs stagiaires.

Recherche de solutions pour améliorer les conditions d'accueil et de travail dans les centres de ressources documentaires. Des demandes de financement sont faites pour des projets de restructuration ou d'extension des espaces (stockage, places de travail) sur les sites de Mérignac et de Pau, dans le cadre de U3M ou du contrat État-Région 2000.

À ces projets relatifs aux espaces s'ajoute celui de la mise à jour et du développement du parc informatique des centres de ressources documentaires.

3 - CONCLUSION

Les changements intervenus dans le pilotage et le fonctionnement de ce secteur représentent une étape déterminante dans l'affirmation et le développement d'une politique documentaire à l'IUFM d'Aquitaine.

Ces changements risquent de bousculer des pratiques installées dès avant la création de l'IUFM et confortées depuis, en l'absence de projet global de l'établissement en la matière. La mobilisation des personnels, autour d'actions qui prennent sens dans le nouveau contexte, revêt donc une importance majeure et le lancement de la nouvelle campagne d'informatisation, permettant la constitution d'une base de données unique et complète, apparaît comme une urgence.

La définition d'une véritable politique d'acquisition et de développement des collections au niveau de l'établissement mérite également une attention et un investissement particuliers. Il importe aujourd'hui d'explicitier le lieu et les modalités de cette définition : la consolidation des demandes des centres des UCD ne saurait, en effet, tenir lieu à elle seule de politique d'acquisition. Il appartient donc à l'IUFM d'identifier (ou de mettre en place) la structure adaptée pour élaborer une politique d'acquisition qui prenne en compte la spécificité des fonctions à assurer par les centres de ressources documentaires d'un IUFM, la diversité des supports qui constituent aujourd'hui les outils professionnels d'un enseignant et les collaborations documentaires à développer avec des partenaires.

Sans doute cette indispensable réflexion devra-t-elle s'étendre à la question d'éventuelles spécificités de certains centres de ressources documentaires et à la nature des complémentarités susceptibles de légitimer, par exemple, le maintien de deux centres de ressources documentaires dans un même espace géographique (Mérignac, Caudéran).

VII - LES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

De 1995 à 1999, un effort important a été réalisé dans la perspective d'un projet global impliquant toutes les composantes de l'établissement (informatique pédagogique, audiovisuel pédagogique, documentation, informatique de gestion) et mobilisant des personnels aux fonctions et statuts divers (formateurs, documentalistes, responsables administratifs).

La commission, présidée par un directeur adjoint chargé du suivi de la mise en œuvre de ce projet, a défini un schéma directeur d'équipement et une politique de modernisation de l'informatique de gestion.

On constate une évolution des ressources mises à disposition des formateurs et usagers pour faciliter l'appropriation de nouveaux outils. L'IUFM a mis en œuvre l'équipement, dans les antennes de Bordeaux, Pau, Agen, Mont-de-Marsan, d'une salle multimédia avec des postes reliés en réseau et à Internet, permettant le partage de périphériques divers et l'interaction entre un poste professeur et des postes élèves, pour compléter de manière performante les équipements déjà existants dans une ou deux salles selon les sites. D'autre part, un espace de travail pour les formateurs (comportant au moins 3 ordinateurs, 1 imprimante et 1 scanner) a été mis en place dans

chacune des antennes. On note également l'équipement spécialisé des salles d'enseignement musical et d'arts plastiques, le développement de l'équipement audiovisuel, une politique concertée d'achat de CD-Rom et vidéo-grammes, et la possibilité de disposer d'une adresse électronique pour tous les personnels et usagers de l'IUFM dès la rentrée 1999.

Pour les professeurs des écoles stagiaires, le volume du module TICE a été porté de 15 à 30 heures.

Pour les professeurs des lycées et collèges stagiaires, un module de formation de 12 heures a été systématisé ; des ateliers optionnels de 24 heures sont organisés sur tous les sites, sauf sur celui de Bordeaux.

La mise en réseau de l'ensemble des sites a été réalisée fin 1998 (câblage de la partie administrative, des centres de ressources documentaires) avec toutes les interconnexions nécessaires.

La connexion du réseau de l'IUFM à RENATER fonctionne depuis la mi-octobre 1998.

L'IUFM conduit des études dans la perspective de constitution d'un réseau intersites permettant le recours aux techniques *Frame-Relay* ou ATM en vue d'une possibilité d'utilisation des liaisons louées, pour le transport de la voix ou de données et des applications vidéo.

Le potentiel des ressources humaines s'est accru et diversifié depuis la création de l'IUFM : dans le service informatique, 1 ingénieur de recherche a été recruté en 1998 auquel viendront s'ajouter en 1999 un autre ingénieur d'étude, un assistant ingénieur, 2 contractuels et 1 SASU. En dehors de ce service, l'IUFM dispose de postes d'enseignants PE, PRCE, PRAG (dont 1 recruté pour la rentrée 1999) qui contribuent, sur une partie de leur service et de manière variable selon leurs compétences, à la formation, à l'animation sur ces thématiques dans les antennes et à l'évolution du parc de matériels, et de 6 assistants contractuels TICE, recrutés sur des profils de techniciens informatiques orientés multimédia. Ils sont des soutiens importants lors des actions de formation et sont indispensables au bon fonctionnement des salles en libre accès. Trois jeunes docteurs permettent la réalisation de certains projets dans des disciplines ou en documentation (numérisation du fonds ancien). Enfin, des personnels de documentation formés aux procédures de mise en œuvre des moyens TICE complètent ce potentiel.

Les moyens financiers consacrés au développement de ce secteur sont importants et proviennent de sources diverses : d'un prélèvement sur ressources propres de l'établissement (équipement des salles multimédia, des salles spécialisées en arts plastiques et éducation musicale, par exemple), du MEN dans le cadre d'une réponse à un appel à projets (803,85 KF) et, enfin, du Conseil général de la Dordogne pour le financement de la mise en réseau du site de Périgueux.

Mais des équipements de départ sont aujourd'hui vieillissants. On note aussi l'absence d'espaces de formation adaptés, à Bordeaux : la mise en place de formations exige des accords avec des établissements d'accueil. La politique de formation de formateurs est insuffisamment volontariste pour permettre le développement d'une culture de réseau (les propositions émanant de manière privilégiée des UCD, dont l'approche est plus sectorielle). La prise en compte de la compétence en TIC au moment du recrutement des nouveaux formateurs est peut-être insuffisante, en tout cas non systématique. L'intégration des TICE dans les pratiques de formation est encore fragile et à développer au cours du contrat 1999-2002. L'importance accrue du volume des modules TICE n'est, en effet, pas synonyme de leur intégration effective dans les pratiques. La redistribution des responsabilités dans ce secteur est source d'inquiétude : la disparition d'un pilotage unique de l'ensemble des composantes fait craindre émiettement et perte de cohérence. Enfin l'absence de collaboration avec la cellule informatique du rectorat est ressentie comme un manque.

Conclusion. Il importe que l'IUFM poursuive l'effort engagé, de manière importante depuis deux ans, pour conforter les éléments d'une politique globale dans ce secteur complexe.

Le souci de parvenir à une meilleure intégration des TICE dans la formation suppose, de la part de l'établissement, un investissement spécifique en matière de formation de formateurs et, peut-être, une attention particulière au moment des recrutements à la compétence en TIC des candidats, même lorsqu'ils sont recrutés pour exercer des tâches de formation dans une discipline.

Les formateurs de l'IUFM doivent être en mesure de répondre aux attentes des futurs enseignants, à la fois soucieux d'utiliser de manière pertinente, dans leur enseignement, les outils d'aujourd'hui, et demandeurs d'une individualisation accrue de leurs parcours de formation.

Il paraît donc urgent, également, de travailler parallèlement à l'évolution des modalités de formation permise par une utilisation adaptée des TIC (auto formation, formation à distance, forum de discussion...), réflexion, semble-t-il, aujourd'hui peu engagée dans l'établissement.

VIII - LA RECHERCHE

La participation des IUFM à la recherche est une des missions inscrites dans la loi. Comme on l'a vu plus haut, l'IUFM d'Aquitaine dispose, grâce à sa politique de recrutement, d'une proportion élevée d'enseignants-chercheurs. De plus sur les 35 enseignants-chercheurs (26 IUFM et 9 DETU), 1 seul n'est pas rattaché à un laboratoire universitaire de recherche.

L'IUFM d'Aquitaine a aussi valorisé depuis sa création une politique de recherche pour son personnel, qui s'est inscrit en forte proportion en DEA et en thèse dans des laboratoires universitaires. Sur les 5 dernières années (1994-1998), on recense 8 DEA, 7 thèses, 3 habilitations à diriger des recherches et 218 publications (151 dans le domaine de l'éducation et 67 en recherche disciplinaire).

Une forte majorité des thèmes de recherche se retrouve dans le domaine de l'éducation (didactique des disciplines, sciences de l'éducation, sociologie, psychologie de l'éducation...).

Le désir de changement d'orientation, qui n'éteint pas pour autant la logique précédente, apparaît nettement aujourd'hui, et conduit à une importante refonte de la configuration et de la thématique des équipes de recherche et à la possibilité d'une recherche spécifique à l'IUFM d'Aquitaine. En effet, 8 équipes se partageront désormais la structuration de la recherche.

La politique de l'IUFM a été de favoriser le développement de recherches en éducation par l'intégration de ses enseignants-chercheurs dans des laboratoires universitaires. Cela se concrétise par :

- une demande de création d'équipes dirigées par des enseignants-chercheurs de l'IUFM, dans le cadre d'un projet pluri-formation intitulé "Étude de la professionnalisation des enseignants", qui implique différents acteurs du système éducatif ;
- la demande d'agrément d'une équipe d'accueil IUFM-Bordeaux II en didactique et anthropologie des enseignements scientifiques (équipe pluridisciplinaire destinée à développer des recherches directement axées sur la professionnalité et la formation des enseignants).

Ces changements apparaissent comme positifs au regard des missions de l'IUFM. Un point, pourtant, peut retenir l'attention : il concerne les rapports entre l'IUFM et les universités qui lui sont liées par convention, et les conséquences financières qui en découlent. Pour faciliter l'entrée dans une logique de recherche des IUFM travaillant dans des laboratoires universitaires - logique qui se concrétise souvent par la participation à des colloques et des déplacements divers -, il a été décidé de simplifier les procédures administratives de demande de financement et de remboursement auprès de l'IUFM par le versement de 5 000 F, par formateur concerné, à l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché, à charge pour l'équipe de recherche d'assurer les dépenses du formateur-chercheur. Cette démarche, si elle manifeste la légitimité que l'IUFM veut accorder à "l'universitarisation" de ses personnels, ne doit cependant pas conduire, par manque de financement possible, à négliger des initiatives de recherche qui, pour être moins institutionnellement universitaires, peuvent correspondre à une mise en posture de recherche de formateurs, posture particulièrement souhaitable chez les formateurs.

Il faut enfin noter que la participation des enseignants de l'IUFM aux recherches INRP a toujours été importante et encouragée par l'IUFM.

On peut estimer le budget consacré par l'IUFM au soutien de la recherche à environ 300 000 F en 1998.

IX - LA FORMATION CONTINUE

Jusqu'en 1998, l'intervention de l'IUFM en formation continue aura été d'ampleur très variable selon les secteurs et en fonction de son degré de maîtrise du dispositif. La circulaire du 12 mars 1998 confie désormais à l'IUFM la mise en œuvre de la formation continue des enseignants du second degré. Un directeur adjoint est spécialement chargé du domaine de la formation continue.

1 - LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Depuis 1992, des conventions sont passées entre l'IUFM et les 5 inspections académiques. Le point est régulièrement fait sur les contributions de l'IUFM aux plans de formation continue et sur la place réservée dans ces derniers au complément de formation à donner aux PE sortants affectés dans des emplois à caractère particulier (classes CLIS, classes relevant de l'AIS, accueil de l'enfant de 2 ans en milieu rural, emploi de directeur d'école). Les perspectives dans ce champ sont de maintenir le degré de participation des formateurs de l'IUFM à la formation continue des instituteurs et des PE, ainsi que l'excellent niveau de collaboration avec les corps d'inspection. C'est aussi enquêter annuellement auprès des IEN et des PE sortants afin d'améliorer la formation initiale et de la prolonger sous forme de stages dits "d'adaptation à l'emploi".

Il s'agit également de développer une formation commune aux formateurs de l'académie (PIUFM, IEN, IMF, conseiller pédagogique).

2 - LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

La collaboration que l'IUFM a pu établir avec la MAFPEN est longtemps restée minimale. Non consulté pour l'élaboration du plan académique de formation, l'IUFM n'était présent dans l'encadrement de stages qu'à travers une partie de ses formateurs associés. Désormais, l'élaboration du plan académique de la formation des personnels est le résultat d'une collaboration étroite entre le rectorat et l'IUFM. C'est le recteur qui définit la politique académique de formation des personnels et qui, à cet effet, arrête le plan annuel de formation à partir d'une analyse des besoins de formation. Une cellule créée auprès du recteur est chargée de piloter l'élaboration du cahier des charges du PAF. L'IUFM est associé à ces différentes phases, pour ce qui le concerne. C'est l'IUFM qui traduit ce cahier des charges en actions de formation et élabore le descriptif détaillé de chacune des actions de formation. Pour cela, il s'appuie sur des commissions techniques, auxquelles participent des membres des corps d'inspection, des universitaires, des formateurs, en associant le rectorat à ces différentes phases. Le recteur présente le projet de PAF aux instances académiques de formation. La mise en forme définitive du plan, sa publication et sa diffusion relèvent de la seule compétence du recteur, qui est aussi responsable du choix des participants aux stages. Le directeur de l'IUFM soumet au recteur, pour désignation, la liste des formateurs dont il propose l'intervention. Il organise, alors, les actions de formation : lieu, calendrier, accueil des stagiaires, supports pédagogiques, équipements...

Le plan de formation 1999-2000 propose plus de 510 actions. La priorité a été donnée aux formations conduisant au développement de démarches concrètes et collectives adaptées au contexte d'exercice. Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement sont souvent des supports à ces actions.

Tout cela vise à renforcer la cohérence et le dynamisme du dispositif en rapprochant formation initiale et formation continue, cursus universitaire et professionnalisation.

La mise en place des commissions techniques superpose, cependant, une nouvelle structure aux UCD existantes. Une clarification des compétences et des relations fonctionnelles s'impose pour atteindre l'objectif relatif à une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue. Dissocier formation initiale et formation continue lorsqu'il s'agit d'élaborer contenus et dispositifs de formation ou de concevoir la formation des formateurs ne va pas sans risques, et il convient de les évaluer et de les maîtriser.

Enfin, le chantier de la formation continue ouvre un champ de collaborations nouvelles avec les universités. Il est de l'intérêt de l'IUFM (en particulier pour développer son caractère universitaire) de ne pas tarder à les engager.

X - LA FORMATION DES FORMATEURS

Le "plan de formation des formateurs" à l'IUFM d'Aquitaine associe des actions aux objectifs différents, destinées à des publics différents, selon des modalités différentes et résultant de l'initiative d'instances différentes. Il comprend des propositions à l'initiative de la direction, à destination, en particulier, des formateurs nouvellement recrutés. Ces formations visent à développer les compétences requises pour assurer des nouvelles tâches (direction ou tutorat de mémoire, visites...). Il comporte, en parallèle, des propositions à l'initiative des UCD, en réponse à un appel à projets de la direction, projets étudiés et retenus par la commission Formation continue du CSP. Il propose une "aide à la poursuite d'études" (préparation d'un DEA et d'une thèse) et des actions visant à faire bénéficier les différents acteurs de la communauté éducative des résultats de la recherche : conférences, journées scientifiques, soutien à des colloques.

La prise en charge des formateurs nouvellement recrutés, sous des formes variées, y compris celle de la formation, témoigne d'un investissement particulier de l'IUFM qui mérite d'être souligné. Il serait évidemment souhaitable que l'ensemble des nouveaux formateurs, y compris les conseillers pédagogiques, puissent de même bénéficier d'un accompagnement leur permettant de développer les compétences requises.

On peut s'interroger sur la pertinence d'une approche qui privilégie si fortement des tâches nouvelles, mais circonscrites. Le développement des compétences requises pour être formateurs d'adultes dans un établissement d'enseignement supérieur à finalité professionnelle mériterait sans doute d'autres entrées.

Le "plan de formation de formateurs" proposé par l'IUFM d'Aquitaine témoigne, à certains égards, de la difficulté à concevoir et à conduire une véritable politique de formation de formateurs, adaptée au statut de l'établissement et à la spécificité des missions qui lui sont confiées. La relation avec la recherche, en particulier, est trop lâche, insuffisamment valorisée, et il en va de même pour une forme de relation avec le terrain qui ait sens dans une formation professionnelle de type universitaire.

Par ailleurs, le développement d'une formation de formateurs a contraint l'IUFM à affronter des tensions d'origines diverses :

- tensions entre l'accès des personnels à une formation qui leur est proposée et les contraintes d'emploi du temps sur les sites ;
- tensions liées aux différences dans la nature même du rapport à la formation chez les personnels de statuts différents (très forte majorité d'enseignants du 2nd degré et minorité d'enseignants-chercheurs, par exemple).

Des avancées sont à signaler dans ce domaine : l'appui sur des UCD pour dépasser certaines des tensions signalées ci-dessus et l'accroissement de l'enveloppe consacrée à la formation des formateurs qui permet d'envisager le développement de cette dernière.

Conclusions et recommandations. L'une d'elles s'impose, compte tenu de ce qui précède, et concerne l'établissement d'un lien plus manifeste et plus étroit entre formation de formateurs et recherche. Le pilotage, à partir de la rentrée 1999, par un même directeur adjoint chargé du double dossier peut être un facteur facilitant.

Sans doute serait-il également possible d'améliorer certains modes de fonctionnement dans un souci de transparence et de responsabilisation des personnels en communiquant aux UCD, lors de l'appel à projets, un certain nombre d'éléments de cadrage, en particulier financiers.

Enfin, la séparation envisagée entre formation de formateurs en formation initiale et formation de formateurs en formation continue apparaît comme une erreur, alors que la lettre ministérielle (DES DESCO du 12 mars 1998) relative au changement de dispositif de formation continue assigne comme un premier objectif à ce changement : *"Lier étroitement la formation initiale et à la formation continue de façon à assurer la continuité entre cursus universitaire et professionnalisation ; mieux inscrire aussi dans le temps l'acquisition progressive des compétences professionnelles complexes et multiples requises pour l'exercice du métier"*.

XI - LA VIE ÉTUDIANTE

Ce domaine donne l'impression de tenir peu de place pour les responsables de l'IUFM. Ceux-ci limitent strictement leurs préoccupations aux domaines culturel et sportif.

Dans le document d'évaluation interne, ce chapitre ne comporte d'ailleurs que deux pages et demie sur un total de 147. Il n'y a rien dans le guide des études, et seulement deux pages dans la brochure *Repères*.

Les entretiens révèlent par ailleurs que cette partie ne concerne en fait pratiquement que les PE, absolument pas les PLC1 et très peu les PLC2. Cette situation est, en partie, imputable à la présence intermittente des PLC2 et à l'incapacité de l'IUFM d'accueillir dans ses locaux plus de la moitié de ses étudiants et stagiaires.

1 - LES ACTIVITÉS CULTURELLES

Elles trouvent leurs terrains d'expression dans :

- des ateliers (comme, par exemple, arts plastiques ou la relation texte-image) ;
- des rencontres libres (exemples intéressants comme ceux de "casse-croûte" ou "d'expresso") ;
- des rencontres organisées (les "Jeudis de l'IUFM") ;
- des voyages (Barcelone, Paris...).

Énumérées ainsi, ces activités paraissent riches. Les professeurs et les stagiaires rencontrés sont très impliqués et parlent avec beaucoup de passion de ces activités.

Cependant, il faut souligner quatre écueils contre lesquels l'IUFM devrait se mobiliser :

- il n'y a aucune unité entre les activités proposées dans chaque centre ;
- et surtout aucun lien entre ces activités ; la diversité peut être source de richesse, mais un institut soucieux de son unité devrait multiplier les occasions de rencontre : pourquoi ne pas envisager une journée et une feuille d'information inter-centres et inter-activités ?

- on ne perçoit pas le lien avec la formation professionnelle (pourtant le document d'évaluation interne dit : *"Activités dont l'intérêt se trouve progressivement reconnu par la formation des futurs enseignants"*). La participation à ces activités pourrait recevoir une reconnaissance dans l'évaluation ;

- de tous les entretiens ressort le constat que seuls sont concernés les PE. Les PLC sont totalement absents et, en fait, seuls les PE2 sont utilisateurs.

On est bien loin d'un institut regroupant tous les degrés d'enseignement.

Il y a un immense chantier. Une politique volontariste pour créer des lieux et des moments de regroupement est indispensable.

2 - LES ACTIVITÉS SPORTIVES

De nombreuses activités sportives existent. Elles sont non compétitives, encadrées par un professeur de l'IUFM ou libres, hebdomadaires et gratuites. Encore une fois, il faut souligner le dévouement et la qualité de l'engagement des professeurs et stagiaires rencontrés. Bien sûr, ils déplorent les conditions matérielles d'exercice.

Malheureusement, les quatre écueils relevés au paragraphe précédent se retrouvent et amènent aux mêmes préconisations.

Le site d'Agen dispose de terrains de sport et d'aires de jeux (1 638 m²) et d'un gymnase (772 m²).

Le site de Bordeaux-Caudéran dispose de deux gymnases et d'un terrain de sport qui ne suffisent pas aux besoins.

Le site de Mont-de-Marsan utilise les installations mises à disposition par les mairies de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre du Mont.

Le site de Pau dispose d'un gymnase. La Mairie de Pau met à sa disposition un stade d'athlétisme et une piscine.

Le site de Périgueux dispose d'un gymnase de 1 300 m² et d'un terrain de sport.

3 - Hébergement et restauration

À Agen, l'hébergement représente 1 357m² de surface développée, la restauration 300 m². L'hébergement comporte 45 chambres individuelles. 14 000 repas sont servis annuellement.

À Bordeaux-Caudéran, il n'existe que 3 chambres qui n'ont représenté que 91 nuitées en 1998. Le restaurant de l'antenne a servi 49 680 repas en 1998, mais il accueille également les élèves de l'école annexe.

À Mont-de-Marsan, l'antenne dispose de 7 chambres doubles et de 2 simples, louées ponctuellement. Le repas de midi est servi avec une potentialité de 210 repas (en moyenne 80 rationnaires de l'IUT sont accueillis chaque jour).

À Pau, 5 chambres individuelles sont disponibles et un service de restauration est assuré le midi avec un très faible nombre de rationnaires.

À Périgueux, 9 chambres peuvent accueillir des stagiaires. Un restaurant agréé par le CROUS est ouvert aux usagers du campus (28 678 repas servis en 1998).

4 - CONCLUSION

Il faut poursuivre la recherche de collaborations avec le CROUS (quand c'est possible) car la vocation d'un institut n'est pas la restauration ou l'hébergement, même si cela est parfois vécu comme un arrachement.

Il existe un gros problème de sécurité à Bordeaux-Caudéran, déploré par les utilisateurs et soulevé par le chef des services administratifs et financiers : l'imbrication des écoles annexes et de l'IUFM comporte des risques dus aux déplacements des élèves de ces écoles.

Les aménagements entrepris sur les sites vont incontestablement vers une amélioration de l'accueil.

Pour répondre à l'attente des étudiants et des stagiaires, il faut accompagner ces transformations de la création de lieux d'échange. C'est vraiment la lacune la plus importante au niveau des conditions matérielles.

ANNEXES

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM

	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				Total
	Profes- seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspec- teurs	Enseign- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	
1997-1998											
Formation initiale											
Premier degré											
1ère année	172,5	756,5	7591	227		252,5	19	188	12		9 218,5
2ème année	3	915,5	6300	475	27648	240		65	15	30	32 396
ALS	3	40,5	426	1952							2 421,5
Second degré											
1ère année	633	1 909,5	1584 a)	27			40	24	3		4 220,5
2ème année	24	447	9748 b)	132			19	1 703,5	193,5	508	12 775
Formation commune		338,5	911 c)	278	32	12	96		292		1 959,5
Formation continue	6	220	4 099	684		192					5 201
Missions particulières*	192	127	2 577	6 014				80	5		8 994,5
Total (1)	1 033,5	4 754,5	20 993	9 789	27 680	696,5	174	2 060,5	520,5	538	77 186,5
dont H.C (2)	69	751	505,5	573		120,5	142	1 920,5	512,5	538	5 132

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

a) : dont 248 heures de formateurs associés et 136 heures de CPE

b) : dont 8 567 heures de formateurs associés et formateurs permanents extérieurs non déchargés

c) : dont 348 heures de formateurs associés

Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/1997

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études formateurs associés de l'IUFM		Total emplois
	Professeurs	Maîtres de conférences	Professeurs	Maîtres de conférences	
Sciences de l'éducation	2	5	-	-	7
Sociologie de l'éducation	-	1	-	-	1
Histoire de l'éducation	1	-	-	-	1
Lettres modernes	2	1	-	1	4
Mathématiques	1	4	-	2	7
Psychologie cognitive	-	1	-	-	1
Chimie	1	-	-	1	2
Physique	1	-	-	1	2
Biologie	-	1	-	2	3
Histoire	-	1	-	-	1
Géographie	-	1	-	1	2
STAPS	1	-	-	1	2
Mécanique	-	-	-	-	0
Génie mécanique	1	1	-	-	2
Anglais	-	1	-	0,5	1,5
Allemand	-	-	-	1	1
Espagnol	-	1	-	1	2
Science de gestion	-	1	-	0,5	1,5
Total	10	19	0	12	41

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1998

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM		Enseignants formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	PLP	
Psycho-pédagogie	5	4	-	1	-	10
Lettres	11	4	5	5	4	29
Mathématiques	4	6	1	3	2	16
Sciences de la vie et de la terre	4	1	2	2	-	9
Physique, Chimie	2	4	-	6	-	12
Histoire-Géographie	2	6	4	2	-	14
Éducation physique et sportive	4	7	2	2	-	15
Arts plastiques	2	4	1	1	-	8
Éducation musicale	2	5	-	1	-	8
Technologie	-	3	-	-	-	3
Génie mécanique	1	-	-	-	-	1
Génie civil	1	-	1	1	-	3
Anglais	4	-	1	3	-	8
Espagnol	2	-	1	4	-	7
Documentation	-	9	-	3	-	12
Allemand	-	-	2	-	-	2
Portugais	-	-	1	1	-	2
Italien	-	-	-	1	-	1
Sciences économiques et sociales	-	-	-	2	-	2
Économie, gestion	-	-	-	1	-	1
Total	44	53	21	39	6	163

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1997-1998 (session 1998)

	Postes aux concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **	France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **	France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **
1er degré										
Professeurs des écoles		46 602		527	8 914		203	19,1%		38,5%

2nd degré

CAPES

Philosophie	130	2 618	917	45	129	76	2	4,9%	8,3%	4,4%
Lettres classiques	400	6 355	343	23	363	213	18	57,2%	62,1%	78,3%
Lettres modernes	1 200	6 784	3 592	274	1 200	736	56	17,7%	20,5%	20,4%
Sciences économiques et sociales	70	1 627	599	34	70	45	3	4,3%	7,5%	8,8%
Histoire-Géographie	900	9 095	4 849	369	900	557	40	9,9%	11,5%	10,8%
Allemand	305	1 557	877	26	212	135	14	13,6%	15,4%	53,8%
Anglais	1 700	6 453	3 440	289	1 074	721	58	16,6%	21,0%	20,1%
Espagnol	500	3 809	1 677	241	500	315	59	13,1%	18,8%	24,5%
Italien	45	666	306	22	45	27	4	6,8%	8,8%	18,2%
Portugais	4	151	45	21	4	1	1	2,6%	2,2%	4,8%
Basque	2	7	1	2	2	1	2	28,6%	100,0%	100,0%
Mathématiques	1 050	7 920	3 354	191	1 050	588	37	13,3%	17,5%	19,4%
Physique et Chimie	550	5 061	2 152	150	550	386	30	10,9%	17,9%	20,0%
Physique et Électricité appliquée	120	719	289	18	120	81	5	16,7%	28,0%	27,8%
Sciences de la vie et de la terre	470	3 637	1 019	60	470	291	26	12,9%	28,6%	43,3%
Éducation musicale et Chant choral	289	624	403	?	209	152	11	33,5%	37,7%	
Arts plastiques	120	1 715	737	126	120	68	8	7,0%	9,2%	6,3%
Documentation	100	1 774	772	77	100	76	11	5,6%	9,8%	14,3%
CAPEPS	1 060	4 513	2 567	130	1 060	783	41	23,5%	30,5%	31,5%
Conseiller Principal d'Éducation	450	9 243	1 330	51	450	213	17	4,9%	16,0%	33,3%

CAPET

Génie mécanique <i>option construction</i>	120	514	199	20	120	72	5	23,3%	36,2%	25,0%
Génie civil <i>option structures et ouvrages</i>	58	195	69	11	44	26	4	22,6%	37,7%	36,4%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	55	621	271	5	54	63	0	8,7%	23,2%	0,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	95	1 429	497	10	95	44	1	6,6%	8,9%	10,0%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	64	891	337	12	64	7	2	7,2%	2,1%	16,7%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	365	4 344	1 722	56	365	236	28	8,4%	13,7%	50,0%
Lettres / Histoire	345	3 938	1 117	60	345	154	10	8,8%	13,8%	16,7%
Anglais / Lettres	305	3 030	897	13	305	146	3	10,1%	16,3%	23,1%
Génie civil <i>option construction économie</i>	55	116	63	5	21	18	2	18,1%	28,6%	40,0%
<i>option constr. et réalisation des ouvrages</i>	50	71	11	1	13	2	0	18,3%	18,2%	0,0%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

2 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes aux concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **	France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **	France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **
1er degré										
Professeur des écoles		46 058		?	8 497		230	18,4%		?

2nd degré**CAPES**

Philosophie	180	2 437	831	41	180	74	1	7,4%	8,9%	2,4%
Lettres classiques	500	644	377	11	399	252	10	62,0%	66,8%	90,9%
Lettres modernes	1 385	6 851	3 721	335	1 382	905	66	20,2%	24,3%	19,7%
Histoire-Géographie	1 020	9 274	4 939	435	971	600	58	10,5%	12,1%	13,3%
Sciences économiques et sociales	104	2 125	866	43	104	67	3	4,9%	7,7%	7,0%
Allemand	360	1 581	805	29	189	108	5	12,0%	13,4%	17,2%
Anglais	2 000	6 929	3 797	312	1 101	740	46	15,9%	19,5%	14,7%
Espagnol	400	3 237	1 718	276	400	237	45	12,4%	13,8%	16,3%
Italien	45	866	306	12	45	19	0	5,2%	6,2%	0,0%
Portugais	6	129	27	10	6	3	2	4,7%	11,1%	20,0%
Basque	2	8	1	2	2	0	0	25,0%	0,0%	0,0%
Mathématiques	1 154	8 192	3 656	245	1 154	703	49	14,1%	19,2%	20,0%
Physique et Chimie	612	5 477	2 224	174	612	416	27	11,2%	18,7%	15,5%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 193	948	57	370	228	21	11,6%	24,1%	36,8%
Éducation musicale et Chant choral	359	599	373	?	266	193	19	44,4%	51,7%	?
Arts plastiques	130	1 767	784	125	130	69	8	7,4%	8,8%	6,4%
Documentation	100	1 889	838	118	100	67	8	5,3%	8,0%	6,8%

CAPEPS	1 060	3 961	2 316	152	1 060	805	31	26,8%	34,8%	20,4%
---------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------	------------	-----------	--------------	--------------	--------------

Conseiller Principal d'Éducation	400	8 654	1 354	61	400	177	11	4,6%	13,1%	18,0%
---	------------	--------------	--------------	-----------	------------	------------	-----------	-------------	--------------	--------------

CAPET

Génie mécanique										
<i>option construction</i>	135	553	291	23	135	105	8	24,4%	36,1%	34,8%
<i>option maintenance des véhicules</i>	25	24	9	9	4	3	3	16,7%	33,3%	33,3%
Génie civil										
<i>option structures et ouvrages</i>	67	218	87	15	58	32	10	26,6%	36,8%	66,7%
Économie-Gestion										
<i>option éco. et gestion administrative</i>	55	769	656	11	55	41	1	7,2%	6,3%	9,1%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	95	1 823	491	19	95	61	2	5,2%	12,4%	10,5%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	64	1 144	27	12	64	43	0	5,6%	159,3%	0,0%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	450	4 152	1 609	30	450	300	20	10,8%	18,6%	66,7%
Lettres / Histoire	420	3 542	1 044	70	420	206	20	11,9%	19,7%	28,6%
Anglais / Lettres	375	3 119	913	15	375	162	3			
Génie civil										
<i>option construction et économie</i>	40	115	67	4	24	18	2	20,9%	26,9%	50,0%
<i>option constr. et réalisation des ouvrages</i>	30	58	15	5	8	6	2	13,8%	40,0%	40,0%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1995-1966 (session 1996)

Postes aux concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **	France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **	France nat. *	France IUFM **	Bordeaux **
1er degré									
Professeurs des écoles	49 954		551	9 622		228	19,3%		41,4%

2nd degré

CAPES

Philosophie	240	2 134	798	35	240	81	1	11,2%	10,2%	2,9%
Lettres classiques	570	592	359	15	327	208	12	55,2%	57,9%	80,0%
Lettres modernes	1 800	6 114	3 908	268	1 369	963	59	22,4%	24,6%	22,0%
Sciences économiques et sociales	170	2 323	981	40	170	119	9	7,3%	12,1%	22,5%
Histoire-Géographie	1 320	8 893	5 421	368	926	628	28	10,4%	11,6%	7,6%
Allemand	380	1 515	903	35	231	158	8	15,2%	17,5%	22,9%
Anglais	2 200	6 920	4 140	260	1 082	765	61	15,6%	18,5%	23,5%
Espagnol	505	2 939	1 824	226	383	266	39	13,0%	14,6%	17,3%
Italien	40	790	499	7	40	22	0	5,1%	4,4%	0,0%
Portugais	6	137	38	15	6	4	1	4,4%	10,5%	6,7%
Basque	2	4	1	2	1	1	1	25,0%	100,0%	50,0%
Mathématiques	2 000	7 328	3 657	258	1 497	931	52	20,4%	25,5%	20,2%
Physique et Chimie	872	5 239	2 443	183	705	498	37	13,5%	20,4%	20,2%
Sciences de la vie et de la terre	330	2 701	943	77	330	207	20	12,2%	22,0%	26,0%
Éducation musicale et Chant choral	389	582	378	?	223	165	19	38,3%	43,7%	?
Arts plastiques	140	1 723	914	115	140	88	15	8,1%	9,6%	13,0%
Documentation	130	2 103	994	109	130	106	8	6,2%	10,7%	7,3%

CAPEPS	830	3 364	2 423	123	830	721	29	24,7%	29,8%	23,6%
---------------	------------	--------------	--------------	------------	------------	------------	-----------	--------------	--------------	--------------

Conseiller Principal d'Éducation	400	8 239	1 495	57	400	197	21	4,9%	13,2%	36,8%
---	------------	--------------	--------------	-----------	------------	------------	-----------	-------------	--------------	--------------

CAPET

Génie mécanique										
<i>option construction</i>	190	549	245	23	190	128	12	34,6%	52,2%	52,2%
<i>option maintenance des véhicules</i>	25	29	14	14	10	9	9	34,5%	64,3%	64,3%
Génie civil										
<i>option structures et ouvrages</i>	67	207	84	11	55	34	7	26,6%	40,5%	63,6%
Économie-Gestion										
<i>option éco. et gestion administrative</i>	85	809	410	15	85	67	2	10,5%	16,3%	13,3%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	178	2 211	838	11	178	126	3	8,1%	15,0%	27,3%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	114	1 307	596	15	114	81	7	8,7%	13,6%	46,7%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	460	3 099	1 386	27	460	315	12	14,8%	22,7%	44,4%
Lettres / Histoire	430	2 842	986	55	430	246	15	15,1%	24,9%	27,3%
Anglais / Lettres	375	2 424	737	12	375	171	3	15,5%	23,2%	25,0%
Génie civil										
<i>option construction et économie</i>	40	98	55	5	32	26	4	32,7%	47,3%	80,0%
<i>option constr. et réalisation des ouvrages</i>	30	82	16	5	15	8	4	18,3%	50,0%	80,0%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Éléments financiers

Les ressources et recettes en KF

à partir du compte financier		1995	1996	1997
Ressources affectées		3 473	3 561	3 478
	Restauration - Hébergement	3 439	3 507	3 342
	Programmes européens		54	136
	Université d'été	34		
Droits d'inscription		1 950	2 194	2 103
Frais de dossier		822	944	844
Subventions de l'État		20 248	25 325	24 658
	MENRT	19 269	24 562	23 825
	36.11 Fonctionnement	18 865	24 332	23 572
	66.72 Maintenance	404	230	253
	Autres origines ch.3770 AIS	979	763	833
Dotation des Conseils généraux		2 677	2 809	2 780
Subvention d'autres organismes publics (CNASEA)		1 167	924	969
Divers		2 645	1 986	1 700
	Produits financiers	1 468	866	734
	Ventes activités annexes	808	803	639
	Locations de salles	247	266	256
	Produits exceptionnels	122	51	71
TOTAL DES RESSOURCES		32 982	37 743	36 532

Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

		1995	1996	1997
Hors rémunération de personnels		14 083	15 283	13 074
	Infrastructures	5 512	5 443	3 635
	Entretien et réparations	2 734	2 358	1 199
	Locations diverses	482	430	311
	Honoraires	1	22	72
	Viabilité	2 194	2 527	1 932
	Assurances, impôts, frais bancaires	101	106	121
	Autres charges isolées	5 370	6 422	6 171
	Achat matériel et fournitures	1 537	1 780	1 520
	Documentation générale	615	669	700
	Fournitures d'enseignement	1 200	1 411	1 169
	Frais postaux et télécommunications	1 186	1 453	1 321
	Déplacements, missions, réceptions	98	78	100
	Prestations de services	734	1 031	1 361
	Charges non isolées	126	87	42
	Restauration - Hébergement	2 925	3 111	2 921
	Formation continue, colloques	150	166	170
	Ressources affectées Programme européen		54	135
Rémunération de personnels payés sur budget IUFM		6 464	6 273	6 161
	ATOS (Infrastructure dont CES)	2 682	2 769	2 670
	Heures complémentaires	3 013	2 719	3 207
	Divers : jury, visites de classes	769	785	284
Droits universitaires : reversements universités		1 072	6 602	5 595
Indemnités de stages et de déplacement		4 767	4 910	4 870
	ATOS	126	170	172
	Formateurs	1 800	1 599	1 632
	Stagiaires	2 841	3 141	3 066
TOTAL DES DÉPENSES		26 386	33 068	29 700

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Créé en 1991 dans un environnement universitaire qui lui était défavorable, l'IUFM d'Aquitaine n'a pas pu trouver rapidement sa place, ni évoluer aussi vite qu'il l'aurait souhaité. Il a longtemps subi le poids de ses composantes antérieures : Écoles normales, préparations aux concours du second degré et CPR.

Pour assurer le démarrage de l'institut et la continuité des services, la plupart des directeurs des EN ont été intégrés dans l'équipe de direction, et la responsabilité réelle des formations des professeurs de lycée et collège est restée aux universités pour la 1^{ère} année et aux corps d'inspection pour la 2^{ème} année. Depuis 1991, la direction de l'IUFM a négocié patiemment avec ses partenaires le transfert progressif à l'IUFM des missions et des responsabilités qui sont les siennes de par les textes réglementaires. Malgré cela, on constate qu'après huit années d'existence l'IUFM et certaines de ses universités de rattachement travaillent encore difficilement ensemble. Il n'y a pas de politique cohérente et commune d'admission des PLC1 et l'IUFM participe trop peu à leur formation, tandis que les universités s'intéressent surtout aux préparations aux concours du second degré. L'IUFM et les universités ont été fréquemment en situation de conflit grave à propos, en particulier, des avenants financiers et des versements à ces dernières par l'institut. Cette situation alarmante s'améliore heureusement, et il est maintenant possible que les collaborations IUFM-universités se développent dans un climat de confiance et une sérénité retrouvée. Dans l'intérêt de tous, l'IUFM doit mieux expliciter auprès de ses partenaires sa politique de recrutement et de formation de ses personnels pour être un établissement universitaire reconnu comme tel. Il doit poursuivre aussi l'effort de transparence qu'il a entrepris sur les moyens humains et financiers dont il dispose pour les différentes formations, en particulier pour les PLC1.

Les objectifs prioritaires à atteindre rapidement, pour l'IUFM et les universités, sont l'amélioration des taux de réussite à certains concours et une meilleure connaissance par les étudiants PLC1 des conditions d'exercice de leur futur métier, et donc des compétences nécessaires.

La formation de 2^{ème} année des PLC est de bonne qualité. L'IUFM doit encore accroître sa participation propre et éviter que l'organisation de la formation des PLC se fasse sans articulation entre les deux années. L'IUFM d'Aquitaine est confronté, comme d'autres, au fait que 90% de ses PLC2 auront leur premier poste d'enseignant dans des académies éloignées et des établissements souvent "difficiles". Cette situation, connue de tous, n'est pas particulièrement prise en compte dans la formation des PLC.

Les informations recueillies par le CNE indiquent que les professeurs des écoles sortant de l'IUFM sont appréciés par leurs collègues et les inspecteurs. L'IUFM a su trouver des modalités d'admission des PE1 qui lui permettent de choisir des étudiants d'un bon niveau universitaire et motivés par l'enseignement. Cela se traduit par de bons résultats au concours. La deuxième année d'IUFM est, pour les stagiaires PE2, l'occasion d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires. L'IUFM peine cependant à faire admettre l'intérêt du mémoire professionnel et parfois à respecter son propre plan de formation.

Il est nécessaire que les modalités de validation des formations soient plus adaptées à de futurs enseignants et qu'elles soient conformes aux textes réglementaires : le système complexe de notes et de coefficients est surprenant et la commission académique pour les PE2, dont nous avons regretté l'absence, n'a été créée que depuis notre expertise.

Pour améliorer la vie étudiante, le CNE recommande à l'IUFM de créer des lieux d'échange répondant à l'attente des étudiants et des professeurs stagiaires.

L'IUFM d'Aquitaine a conscience de l'importance des enjeux liés à la formation continue et s'est organisé pour saisir l'opportunité offerte par la circulaire de mars 1998 qui lui confie la mise en œuvre des actions de formation des enseignants en poste. Des collaborations nouvelles avec les universités et les inspecteurs sont nécessaires pour remplir le contrat d'objectifs passé avec le recteur et répondre ainsi correctement aux besoins de l'académie : l'IUFM a là un rôle essentiel.

L'IUFM d'Aquitaine a eu le souci, depuis sa création, de développer les recherches en éducation. Il a privilégié le recrutement d'enseignants-chercheurs et dispose ainsi d'une proportion d'enseignants-chercheurs de quatre

points supérieure à la moyenne nationale. Il a soutenu leur intégration dans des laboratoires universitaires et de fait la quasi-totalité des enseignants-chercheurs de l'IUFM sont rattachés à une équipe de recherche. La reconnaissance de plusieurs équipes de recherche, en collaboration en particulier avec Bordeaux II, est demandée au Ministère. Cette politique porte ses fruits : ces activités se concrétisent par des travaux et des publications, ce qui contribue à identifier davantage l'IUFM comme établissement universitaire. Des liens plus étroits restent à établir entre recherche et formation de formateurs.

En ce qui concerne la gestion, l'institut a su utiliser les personnels des anciennes structures pour créer une administration efficace, modernisée, et donner des règles de gestion claires. L'IUFM est bien géré et ne connaît pas de problèmes financiers. La direction de l'IUFM a fait le choix déterminant, qui mérite d'être souligné, de confier systématiquement, à chaque chef des services administratifs et financiers des antennes départementales, l'élaboration et la gestion d'un ou plusieurs marchés concernant l'ensemble de l'institut. Le choix stratégique, fait par l'IUFM, de créer un service commun de documentation est judicieux car il permet un fonctionnement optimisé. Grâce à sa bonne gestion, il peut dégager des moyens pour assumer les tâches nouvelles qui lui incombent, et tout d'abord la formation continue. Cette prise en charge nécessitera sans doute le transfert au CROUS des activités de restauration et d'hébergement pour récupérer des postes administratifs. Il est souhaitable que des locaux supplémentaires et adaptés soient prévus dans les prochains contrats.

Pour pouvoir remplir ses missions, l'IUFM dispose donc d'atouts importants et d'une opportunité déjà signalée. Parmi ses atouts figurent ses très bonnes relations avec le rectorat, les corps d'inspection et les chefs d'établissement. Il peut s'appuyer aussi sur des moyens humains, sans doute insuffisants en nombre mais de grande qualité, tant à l'IUFM même que dans les écoles (IMF-PEMF) et les collèges et lycées (enseignants associés et conseillers pédagogiques). Il se doit de poursuivre sa mutation et combattre l'attitude de résignation constatée parfois lors de l'expertise. Il sera effectivement nécessaire d'établir un rééquilibrage, à son profit, des tâches et surtout des responsabilités dans la formation des PLC.

L'IUFM doit réexaminer le rôle de ses différentes instances spécifiques pour éviter que leur multiplication ne conduise à créer une situation confuse. Le CNE pense que ce sont les UCD qui représentent le meilleur moyen d'impliquer le plus grand nombre de personnels. Mais il faut qu'elles fonctionnent de façon cohérente et dans une logique d'enseignement supérieur. Cela suppose, bien sûr, de mieux définir la nature des relations direction-UCD. Enfin, cela implique une démarche volontariste d'information et de communication à l'intention des partenaires de l'IUFM (départements universitaires de la discipline, IMF-PEMF, inspecteurs pédagogiques) pour que les UCD soient vraiment un lieu de travail concret et vivant, un lieu d'échanges sur les pratiques pédagogiques, et un lieu de débats scientifiques et de construction d'une culture commune entre les filières, et aussi entre les sites. Cette "mixité" des formateurs permettrait certainement une reconstruction de la formation commune et ainsi une "mixité" des usagers (PE-PLC).

Le CNE estime que des évolutions positives se sont accélérées depuis 1998 et que les retards pris durant les premières années de l'existence de l'IUFM peuvent être comblés rapidement. L'IUFM peut, grâce à la formation continue, affirmer son rôle d'établissement universitaire responsable de la formation des maîtres dans son académie. Il devra le faire en montrant sa capacité à travailler à égalité de droits et de devoirs avec ses partenaires.

TABLE
DES
SIGLES

AIS : adaptation et intégration scolaires
 AMUE : Agence de modernisation des universités et des établissements
 ASI : assistant-ingénieur
 AST : agent des services techniques
 ATM : Asynchronous Transfer Mode

 CA : conseil d'administration
 CAFA : centre académique de formation administrative
 CAFIMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur
 CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement des activités physiques et sportives
 CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
 CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
 CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade
 CDDP : centre départemental de documentation pédagogique
 CES : contrat emploi solidarité
 CFPET : centre de formation des professeurs d'enseignement technique
 CLIS : classe d'intégration scolaire
 CNASEA : Centre national pour l'aménagement de structures des exploitations agricoles
 CNE : Comité national d'évaluation
 CP : conseiller pédagogique
 CPE : commission paritaire d'établissement
 CPR : centre pédagogique régional
 CRD : centre de ressources documentaires
 CRDP : centre régional de documentation pédagogique
 CROUS : centre régional des œuvres universitaires et scolaires
 CS : conseil scientifique
 CSP : conseil scientifique et pédagogique

 DA : directeur adjoint
 DAET : délégué académique aux enseignements techniques
 DETU : directeur d'études
 DEUG : diplôme d'études universitaires générales
 DRAC : direction régionale des affaires culturelles

 EN : École normale
 ENNA : École normale nationale d'apprentissage
 EPS : éducation physique et sportive
 ETP : équivalent temps plein

 FC : formation continue
 FD : formation disciplinaire
 FG : formation générale
 FI : formation initiale

 GERICO : Gestion rationnelle et informatisée des comptabilités

 IA-DSDEN : inspecteur d'académie – directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
 IATOS : (personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
 IEN : inspecteur de l'éducation nationale
 IGE : ingénieur d'études
 IGEN : inspecteur général de l'Éducation nationale

IMF : instituteur maître formateur
IUFM : institut universitaire de formation des maîtres
IUT : institut universitaire de technologie

KF : kilo franc

MC : maître de conférences
MEN : ministère de l'Éducation nationale
MF : maître formateur
MF : million de francs

NTE : nouvelles technologies d'enseignement
NTIC : nouvelles technologies d'information et de communication

PAF : plan académique de formation
PE : professeur des écoles
PE1 : étudiant de 1ère année préparant le concours de professeur des écoles
PE2 : professeur des écoles stagiaire (2ème année de formation)
PEMF : professeur d'école maître formateur
PIUFM : professeur d'IUFM du second degré
PLC1 : étudiant de 1ère année préparant le CAPES
PLC2 : professeur de lycée et collègue stagiaire (2ème année de formation)
PR : professeur
PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur
PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur
PV : procès-verbal

QCM : questionnaire à choix multiples

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives
STI : sciences et technologies industrielles

TD : travaux dirigés
TIC : technologies d'information et de communication
TICE : technologies d'information et de communication pour l'enseignement
TOS : (personnels) technique, ouvrier et de service

UC : unité de compte des heures d'enseignement
UCD : unité de concertation disciplinaire
UFR : unité de formation et de recherche

ZAP : zone d'animation prioritaire
ZEP : zone d'éducation prioritaire

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AQUITAINE

RÉPONSE
DE LA
DIRECTRICE



**REPONSE DE LA DIRECTRICE DE L'IUFM d'AQUITAINE
AU RAPPORT DU COMITE NATIONAL D'EVALUATION**

L'évaluation conduite par le CNE à l'IUFM d'Aquitaine a fait l'objet de fortes attentes de la part de l'équipe de direction et de l'ensemble des personnels, sensibilisés à l'impact d'une opération qui, en soumettant l'établissement à une expertise rigoureuse, confirmait son appartenance à l'enseignement supérieur. Le présent Rapport clôt une procédure qui, dans une large mesure, y a répondu.

La capacité d'écoute des experts, leur volonté de saisir la logique propre à cet institut ont été hautement appréciées. Il convient aussi de saluer la disponibilité dont tous, au sein de l'IUFM, ont fait preuve pour que l'évaluation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les analyses du Comité, affinées à la suite de sa troisième visite, rendent compte du fonctionnement de l'institut, sur ses points forts comme dans les secteurs où des évolutions sont à poursuivre. Elles devraient contribuer, au sein de l'établissement comme pour ses partenaires et interlocuteurs, à une appréciation plus juste des enjeux et des conditions de réussite.

Le Comité National d'Evaluation est en effet intervenu en concomitance avec la préparation du contrat pour la période 1999-2002, c'est-à-dire dans une phase active de concertation et de débats où l'IUFM avait à dresser le bilan de ses premières années d'activité, redéfinir les priorités de son développement, en choisir les voies. La publication des conclusions et recommandations incluses dans le Rapport devrait intervenir au moment où l'institut, avec une équipe de direction largement renouvelée et un nouvel organigramme, s'engagera dans une profonde rénovation de la formation des enseignants impulsée au niveau national.

C'est donc dans un mouvement continu d'ajustements que sont à replacer les appréciations que le Comité énonce à partir des missions d'expertise qu'il a effectuées en mai 1999. Un certain nombre des recommandations formulées concordent avec les besoins de remédiation identifiés dès 1998 lors de l'évaluation interne préalable au nouveau Projet d'établissement. De ce fait, une partie des amendements préconisés par le CNE est d'ores et déjà en vigueur. Ainsi, le stage de pratique accompagnée est devenu obligatoire pour tous les étudiants PLC1. La formation initiale des PE2 et des PLC2-CPE2 fait une place accrue à l'individualisation, avec notamment la mise en place de groupes de soutien pour les professeurs-stagiaires dont la première visite de classe aura permis de détecter les difficultés. L'espace réservé à une formation transversale commune aux PE2 et PLC2-CPE2 a doublé, passant de deux à quatre journées pleines. La formation de formateurs organisée par l'IUFM monte en puissance, avec une extension programmée à l'ensemble des quelque 2500 maîtres

de stages qui encadrent les étudiants et professeurs-stagiaires. En matière de formation continue, après une phase de transition parfois délicate, une coopération efficace s'est instaurée entre l'IUFM et le rectorat pour la réalisation de Plans Académiques de Formation intégrant l'ensemble des secteurs primaire et secondaire. Les *Guides des études* indiquent désormais clairement quels sont les interlocuteurs institutionnels et fonctionnels des usagers. Le *Guide du conseiller pédagogique*, réactualisé, se complète d'un *Guide du chef d'établissement*. La recherche en éducation s'affirme dans le travail d'équipes maintenant accréditées, dont une équipe d'accueil IUFM-université Bordeaux 2.

Sur un ensemble d'autres points, les remarques du Comité, auxquelles la direction de l'IUFM a donné une valeur prescriptive, ont distinctement favorisé plusieurs avancées :

- ◆ une révision approfondie des modalités de validation des professeurs-stagiaires. Le système de notation est abandonné au profit d'une évaluation critériée des diverses composantes de la formation. Cette évaluation est homogène pour les PE2 et les PLC2-CPE2, graduée et propre à fonder une décision claire et équitable. La décision de validation/non validation sera prononcée à l'issue de l'examen des résultats de chaque professeur-stagiaire par une commission.
- ◆ une planification de la formation des personnels IATOS. Le bilan des actions réalisées (notamment les bons taux de réussite des personnels contractuels aux concours grâce au complément de préparation pris en charge par l'IUFM) est positif. Il ne peut cependant dispenser l'institut d'une gestion plus anticipatrice, propice à une mobilité accrue des personnels entre les services ou entre les sites, et qui permettra une politique de recrutement rationnelle tout en favorisant l'utilisation optimale des compétences et l'évolution positive des carrières. Une programmation pluri-annuelle de la formation des personnels ATOS est à l'étude et sera soumise à concertation.
- ◆ une responsabilisation accrue des Unités de Concertation Disciplinaire, plus impliquées dans le choix des formateurs et dont chacune assume, à compter de l'année budgétaire 2000, la répartition d'une somme qui lui est allouée pour les activités de formation de formateurs qui se déroulent à l'extérieur de l'IUFM.
- ◆ l'élaboration concertée d'indicateurs de gestion, qui devront améliorer la prévision budgétaire. On rappellera néanmoins que des variations notoires dans les effectifs de professeurs-stagiaires à chaque entrée universitaire constituent un obstacle à une parfaite rigueur de l'exercice.

C'est à moyen terme que les critiques et recommandations émanant du Comité National d'Evaluation devraient avoir leur pleine portée.

Le Rapport souligne avec insistance une triple nécessité : que l'IUFM d'Aquitaine se dégage de l'emprise des structures antérieures ; qu'il s'affirme face aux universités, aux corps d'inspection et dans la région Aquitaine ; qu'il développe un fonctionnement plus transparent et participatif.

La directrice de l'institut ne peut qu'adhérer à ces objectifs, qui coïncident avec les orientations majeures de la politique suivie depuis 1991. Il convient cependant de prendre mesure et des résultats obtenus et des obstacles qui restent à surmonter.

- ◆ Si les modèles des écoles normales et du centre pédagogique régional ont durablement interféré avec les principes régissant le fonctionnement d'un institut universitaire, cette transition sans brutalité a aussi facilité une acclimatation respectueuse des personnes. Dans la majorité des cas, le ralliement à l'IUFM a été loyal et actif. L'éloignement géographique du siège et des antennes, souligné dans le Rapport, reste sans doute un facteur préoccupant de disjonction entre les sites. Il est progressivement compensé par des structures transversales (dont les UCD) ; par une relative mobilité des enseignants ; par l'usage en cours de généralisation du courrier électronique ; par la déconcentration progressive des responsabilités de gestion académique (marchés publics concernant le chauffage, la téléphonie, la rénovation des bâtiments) peu à peu confiées aux chefs des services administratifs et financiers des sites départementaux. Dans cette optique, la mise en place d'un Service commun de la documentation est significative tout à la fois des réticences qu'il reste à vaincre et des avantages d'une structuration globale et cohérente. Les mesures engagées par la direction de l'institut n'auront cependant leur plein effet que si, au niveau des antennes comme au sein des instances de l'IUFM, s'affirme la prévalence résolue d'un esprit d'ouverture, d'abord soucieux de l'intérêt général de l'établissement.
- ◆ Sans qu'il faille surestimer le poids des institutions établies et des habitudes dans le contexte aquitain, la difficile mise en place de l'institut en 1991 n'a pas favorisé au moment stratégique de sa création des positionnements nouveaux et la reconnaissance de la légitimité du nouvel établissement. La présence puissante des universités a d'emblée rendu malaisée l'accréditation de l'IUFM auprès de ses partenaires de l'Education nationale et des collectivités territoriales.

Si les deux départements (Gironde et Landes) qui n'avaient pas opté pour la dévolution des biens à l'Etat ont correctement assumé leurs responsabilités pour la maintenance des bâtiments existants, l'enjeu d'avenir que représente la formation des enseignants n'est assez perçu ni au niveau des Conseils généraux ni à l'échelle de la Région pour conduire aux investissements qu'il mérite. Un retard considérable en matière de constructions et d'équipements a donc été pris, non compensable par les efforts que l'établissement peut faire sur son budget propre, et qui risque d'obérer durablement la formation des enseignants dans l'académie de Bordeaux.

Les relations des IUFM avec les cinq universités aquitaines, analysées avec acuité dans le présent Rapport, se sont dès l'origine ressenties de l'impossibilité où se trouve l'institut d'accueillir dans ses propres locaux l'ensemble des étudiants et professeurs-stagiaires dont il a la responsabilité. Après des phases lourdement conflictuelles, l'IUFM peut espérer rétablir avec ses interlocuteurs universitaires un partenariat plus serein, davantage soucieux de la qualité des formations dispensées, et que devrait dynamiser le développement de la formation continue. De nouvelles conventions lient les établissements. Elles restaurent un équilibre dans la maîtrise des contenus pédagogiques et des modalités de formation. Des règles conjointement élaborées doivent fixer le mode de calcul des annexes financières annuelles. La bonne négociation de celles-ci implique non pas tant la transparence recommandée à l'IUFM – dont la dotation annuelle calculée selon les normes SANREMO fait l'objet d'une large publication – qu'une clarification exigeante des modalités de comptabilisation qu'il convient d'adopter au sein des universités pour la préparation aux concours.

Parvenir à un positionnement satisfaisant à l'égard des corps d'inspection fut un processus à peine moins ardu. Une coopération mieux définie s'instaure, pour la formation continue comme pour la formation initiale. Elle prend en considération le statut d'établissement universitaire qui est celui de l'IUFM. Mais, à l'encontre d'appréhensions ou de regrets dont

le Rapport fait état, l'institut souhaite oeuvrer en bonne entente et complémentarité avec les IA-DSDEN, les IAR-IPR et les IEN, qui sont par rapport à ses missions des interlocuteurs essentiels.

- ◆ Enfin la nécessité d'améliorer la diffusion de l'information et la concertation constitue pour l'équipe de direction une évidence et un défi. Les technologies modernes deviennent d'usage courant entre les services, parmi les enseignants et bientôt dans l'ensemble du public en formation. Elles devraient faciliter les interactions entre personnes, sites ou filières. Encore faut-il que l'information soit effectivement recueillie et répercutée. L'éloignement des sites réduit l'assiduité aux réunions des conseils et des diverses commissions – alors qu'une suppression de ces dernières (telle la commission des personnels enseignants) serait sans doute perçue comme atteinte à l'expression démocratique. L'installation d'un dispositif de visio-conférence, onéreux et d'efficacité encore incertaine, mérite d'être soigneusement réfléchi. Par ailleurs, s'il est vrai que la carence en locaux, cruciale sur les deux sites de Gironde, inhibe le développement d'une vie sociale et culturelle qui conforte le sentiment d'appartenance à l'IUFM, diverses activités liant culture et formation (expositions, concerts, débats) existent et devraient prendre un nouvel essor en s'organisant autour de la thématique du livre.

Les Unités de Concertation Disciplinaire, dont le Comité préconise le renforcement, sont en effet susceptibles de consolider l'unité de l'établissement et d'en servir le fonctionnement démocratique. Un double préalable est cependant à poser. D'une part que les UCD deviennent représentatives de l'ensemble des personnels et des filières, donc que s'y intègrent davantage d'IMF, de formateurs à temps partagé du secteur PLC2, d'universitaires investis dans les préparations aux concours du 2^{ème} degré. D'autre part, qu'elles s'ouvrent mutuellement sur les problématiques inter- ou transdisciplinaires auxquelles les enseignants doivent désormais se familiariser. Là encore, un patient travail de ralliement est à poursuivre.

Dresser le constat des retards ou des fragilités est un exercice de clairvoyance qui, contrairement à ce que le Rapport laisse parfois entendre, n'est pas assimilable à de la résignation. Chaque avancée, même modeste, a requis des responsables et de tous les acteurs de l'institut du courage et un optimisme tenace.

Les potentialités de l'IUFM d'Aquitaine sont considérables : diversité d'un environnement naturel et culturel d'exceptionnelle richesse ; potentiel scientifique d'un ensemble universitaire de premier ordre ; réseau dense d'établissements et d'écoles ; compétence et dynamisme des équipes de formateurs. Mais l'appui des autorités académiques et des responsables régionaux est indispensable pour que l'institut parvienne à son fonctionnement optimal et à la reconnaissance qui lui est due.

Les recommandations du Comité, précieuses pour l'équipe de direction, ne sauraient manquer d'avoir en ce sens des suites favorables.

A Mérignac, le 19 février 2000

Anne-Marie PERRIN-NAFFAKH

Directrice de l'IUFM d'Aquitaine

CNE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'École française d'Athènes*, 1997

L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'École nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique, 2000

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne, 2000

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Bulletins n° 1 à 28

Profils n° 1 à 39

CNE

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin